

Les élections provinciales

L'Action civique à l'écart UN: une défection tapageuse

Echos de la campagne

Il est rumeur que René Levesque, commentateur et journaliste, soit choisi candidat libéral dans Montréal-Laurier. Le député sortant de ce comté est M. Arsène Gagné de l'Union nationale. Il avait défait Pierre Laporte. On sait que Montréal-Laurier avait élu en 1948 André Laurendeau, alors chef provincial du Bloc populaire.

Me Armand Trudelle, trésorier de la Fédération libérale provinciale, serait candidat dans Montréal-Saint-Jacques contre le ministre des affaires municipales, M. Paul Durois. Me Trudelle avait attiré l'attention publique, il y a deux mois, en déclarant que M. Duplessis était mort, victime d'un complot de la part de quelques-uns de ses ministres. Cette déclaration lui a valu une poursuite en dommages de la part du ministre d'Etat, M. Maurice Cusseau. Me Trudelle a répondu en intentant lui-même une action en dommages contre M. Cusseau.

M. Frank Hanley, député indépendant (?) de Montréal-Sainte-Anne, aurait comme adversaire libéral, M. Albert Leclerc, conseiller municipal de Montréal. MM. Hanley et Leclerc étaient jadis de grands amis du moins au temps où le Conseil municipal a élu les membres du Comité exécutif.

M. Hanley "contrôlait" trois votes dans celui de M. Leclerc.

M. Charles Lafontaine, ex-maire de Ville-Saint-Michel et ex-candidat à la mairie de Montréal, tente actuellement de se faire choisir candidat libéral dans le nouveau comté montréalais de Montréal-Bourget.

Dans Montréal-Saint-Henri, l'Union nationale hésite entre deux candidats possibles: MM. Bruno Lépine et Raymond Mondor, tous deux conseillers municipaux de la métropole.

Un échec de la Cité de Québec, Me Henri Beaupré vient d'être choisi candidat libéral dans Québec-Centre. Le candidat de l'Union nationale dans Rimouski est le maire Roméo Crevier. Me Georges-Emile Lapalme est de nouveau candidat libéral dans Montréal-Outremont. Le parti libéral choisira aujourd'hui ses candidats dans Brome, Huntington et Montréal-Sainte-Marie.

La journée d'hier a produit deux nouvelles importantes relatives à la campagne électorale qui s'amorce déjà à un rythme permettant de prévoir une lutte riche en révélations d'ici le 22 juin. Premièrement, c'est la Ligue d'action civique qui a fait savoir officiellement qu'elle ne participera pas en tant que parti organisé à la campagne électorale. Deuxièmement, c'est l'Union nationale qui s'est attirée la défection d'un de ses plus importants partisans dans le comté de St-Maurice, le maire Emile Pellerin. Celui-ci, en plus de dénoncer le premier ministre Barrette et les ministres J.-D. Babin et Maurice Bellemare, a annoncé son intention d'accorder son vote au député libéral actuel, Me René Hamel.

L'UN perd un organisateur

Une défection tapageuse vient de se produire dans les rangs de l'Union nationale. Cette fois, c'est dans le comté de St-Maurice où les tactiques de l'organisation centrale ont eu pour effet de dégoûter plusieurs partisans, dont le maire de Yamachiche, M. Emile Pellerin, qui a même décidé d'accorder son appui au député libéral du comté, Me René Hamel.

La défection du maire de Yamachiche survient au lendemain de la convention qui a choisi M. Gaston Hardy comme candidat officiel de l'Union nationale dans St-Maurice.

Le maire Pellerin s'est indigné particulièrement de la manière dont l'organisation centrale est venue "expédier" la convention.

(Suite à la page 2)

La LAC: aucune participation

La Ligue de l'Action civique, mouvement d'éducation civique et politique, a fait savoir hier qu'elle ne participera pas à l'élection provinciale du 22 juin prochain.

C'est ce que révèle et confirme un communiqué officiel de l'exécutif du mouvement, signé de son secrétaire-trésorier, M. J.Z. Léon Patenaude, et publié à l'issue d'une consultation unanime des membres de son conseil d'administration.

La Ligue de l'Action civique invite toutefois tous ses membres et tous les électeurs de la province à remplir leur devoir en votant le jour de l'élection et en respectant les principes fondamentaux qui doivent toujours guider les citoyens pour la protection de nos libertés démocratiques et politiques.

De 1934 à 1937, la Ligue de l'Action civique a dirigé l'administration municipale de Montréal jusqu'à la défaite du maire Jean Drapeau par le candidat

(Suite à la page 2)

Intimidation dans Verchères

BELOEIL. — "La campagne d'intimidation de l'Union nationale est déjà commencée dans le comté de Verchères", a déclaré, hier, un organisateur du parti libéral. "Des gens de l'Union nationale se livrent au chantage auprès de certains libéraux. On les menace même de prison s'ils ne cessent de faire auprès de la population un sondage qui n'a rien d'illégal. Comme Verchères est considéré comme un comté rural l'énumération officielle ne se fera que par des représentants de l'Union nationale. Les libéraux de leur côté pour pouvoir vérifier efficacement la liste électorale doivent s'informer auprès des gens. C'est ainsi que dans Beloeil, quelques libéraux visitent la population à domicile. Ils le font à titre personnel et non comme énumérateurs. Cette procédure est parfaitement légale. Cependant des organisateurs de l'Union nationale ont menacé ces libéraux de prison leur di-

videmment tout au plus d'une déclaration prématurée puisque chacun sait que M. Collard sera effectivement candidat libéral; 2 — Il n'est pas loisible au président des élections, — président général ou président de comté, — de déclarer que telle section sera urbaine ou vice versa. La loi, — page 7 page 8, — prévoit que sont sections urbaines toutes les cités ou villes ayant 3,500 âmes ou plus lors du dernier recensement décennal. Il s'agit de celui de 1951. Or cette année là, aucune des quatre villes mentionnées, — Naudville, Ile Maligne, River Bend et Desbiens, — n'avait 3,500 âmes. "Elles n'en avaient même pas 1,500", a dit notre informateur. Le président de l'élection, M. Fleury, a-t-il ajouté, n'avait pas le choix; il était forcé de déclarer que ces sections de votes seront rurales; 3 — Il n'est pas exact de dire, — a-t-on déclaré, — que des citoyens non inscrits sur les listes

(Suite à la page 2)

Un incident dans Lac-Saint-Jean

Par Pierre LAPORTE

QUEBEC. — L'élection provinciale en cours vient d'être marquée d'un incident, apparemment dû à une interprétation fautive de la loi des élections du Québec.

Me Lucien Collard, qui sera candidat libéral dans le comté de Lac-Saint-Jean, a écrit au président général des élections, Me François Drouin, C.R., pour lui demander de démettre de ses fonctions le président des élections pour la circonscription du Lac-Saint-Jean, M. Oswald Fleury.

La lettre de M. Collard, — il a été impossible de savoir si M. Drouin l'a reçue, — déclare trois choses:

1 — qu'il est candidat libéral; 2 — qu'il proteste contre le fait que quatre villes du comté du Lac-Saint-Jean ont été désignées comme sections rurales, alors qu'à son avis elles devraient être des sections urbaines;

3 — que cette décision fait qu'il n'y aura dans ces villes qu'un seul énumérateur au lieu de deux et que, le jour du vote, une personne non inscrite sur la liste électorale pourra voter s'il se fait identifier par deux témoins.

Aucune déclaration

Me Drouin, — que nous avons atteint par téléphone, — a dit qu'il ne voulait faire aucune déclaration. Puisque l'affaire est maintenant rendue dans le public et que la politique s'en est emparée je ne puis faire de déclaration, a-t-il dit.

Nous sommes quand même allés aux informations et nous avons appris, de sources dignes de foi, les informations suivantes:

1 — M. Collard n'est pas, à strictement parler, "candidat libéral". Actuellement, nous a-t-on dit, il n'y a aucun candidat dans la province. Il n'y en aura que le mercredi 8 juin, jour de la mise en candidature. Il s'agit

(Suite à la page 2)

L'AFFAIRE DU PONT JACQUES-CARTIER

L'ex-péager Benoit est acquitté des deux accusations portées contre lui

Le juge Armand Cloutier a libéré hier l'ex-péager Eugène Benoit des deux accusations de vol et d'abus de confiance portées contre lui par la Gendarmerie royale. Le juge Cloutier en renvoyant les accusations n'avait pas démontré suffisamment les accusations mentionnées pour envoyer le prévenu à son procès sous l'accusation d'avoir dérobé \$8,500 pendant qu'il agissait comme péager entre le mois de septembre 1949 et janvier 1959.

Le juge a cependant déclaré que selon lui, c'est une autre accusation qui aurait dû être portée contre le prévenu et ses cinq anciens compagnons de travail qui sont sous le coup d'une même accusation.

Citant l'article 336 du code criminel, le juge Cloutier a déclaré que cet article traite spécifiquement des péagers qui omettent de percevoir les passages ou perçoivent moins que les taux fixés par la loi.

Après la décision du juge Cloutier, Me Dollard Danereau qui agit comme procureur de la Gendarmerie royale, a demandé l'ajournement des cinq autres causes au 25 mai, ce qui lui laissera le temps de demander des instructions au ministre fédéral de la justice, M. Fulton.

Le juge Cloutier a alors ajouté qu'il n'avait rendu jugement que dans une seule cause et que si les autres causes étaient entendues par un autre juge, la décision pourrait être différente. Il a alors suggéré que la poursuite procède à l'enquête préliminaire des autres accusés devant un autre juge.

Le juge, en rendant sa décision sur l'accusation de vol, a retenu plusieurs arguments invoqués par les procureurs de la défense, Me Raymond Daoust et Pothier Ferland qui avaient déclaré que la poursuite n'avait pas démontré que l'accusé avait

converti l'argent à son usage personnel.

Tout au contraire, a-t-il dit, le témoignage de M. Albert Clement, le surintendant des ponts pour le Conseil des ports nationaux, démontre que les péagers vidaient leurs poches devant un commis et que les recettes et les reçus étaient ensuite placés dans un sac scellé.

La poursuite, dit-il, a fait état du fait qu'aucun reçu n'était donné aux camionneurs qui ne versaient qu'une partie du prix du billet de péage.

Ces circonstances démontrent que les ex-péagers n'ont pu être pas suivis tous les règlements mais il n'y a pas assez de précisions pour que ne subsiste pas un doute dans l'esprit du tribunal.

Parlant ensuite de l'autre accusation, à savoir celle d'abus de confiance par fraude, le juge Cloutier souligne que les péagers sont inclus dans doute dans le terme "fonctionnaires" à l'article 103.

Mais dit-il, l'article 366 du code criminel parle spécifiquement de fraude en matière de passage et des péagers.

Ne peut-on pas dire que les législateurs ont édifié cet article 366 pour viser les péagers en particulier et les exclure de la liste possible de l'article 103 qui traite de l'abus de confiance par fraude.

Le problème de l'Algérie devra aussi retenir l'attention du chef de l'Etat. Il s'agit de savoir maintenant si les rebelles sont encore consentants à négocier malgré certains discours du président il y a plus de deux mois.

Lors de son passage à New-York, le président avait cependant rassuré l'opinion mondiale en affirmant que la politique de l'autodétermination n'avait pas changé.

Enfin, le général de Gaulle va préparer la conférence "au sommet" qui s'ouvrira dans 11 jours.

Le désarmement

M. Diefenbaker a réaffirmé que le désarmement devrait

avoir la priorité à la conférence de Paris. Il a fait connaître aux premiers ministres ce qu'il aimerait voir s'accomplir dans ce domaine.

1 — Le désarmement le plus complet possible accompagné de mesures de contrôle efficaces.

2 — Contrôle de tous les moyens d'utilisation des armes nucléaires.

3 — Une façon pratique d'arrêter la production des matières fissibles.

4 — L'interdiction des armes chimiques et biologiques.

5 — Adoption de mesures visant à empêcher l'utilisation de l'espace à des fins militaires.

6 — Extension de la juridiction de la Cour mondiale de

Paris. — Rentré à Paris hier d'un voyage couronné de succès en Amérique, le président de Gaulle s'est aussitôt heurté aux problèmes qui agitent son pays et dont le plus pressant est celui du mécontentement parlementaire. Dès aujourd'hui, socialistes et radicaux déposeront à l'Assemblée nationale une motion de censure contre le gouvernement auquel il est reproché de n'avoir pas donné suite à une précédente requête tendant à la convocation d'une session d'urgence pour examiner le problème agricole.

C'est le président de Gaulle lui-même qui, avant son départ pour l'Amérique, avait refusé de déférer à la demande des députés, estimant qu'il n'y avait pas lieu de réunir les Chambres avant la date prévue. Entre-temps, la crise agricole s'est aggravée, les cultivateurs se plaignant de la suppression des prix de soutien. Mais il est d'avance assuré que cette motion sera rejetée.

Le problème de l'Algérie devra aussi retenir l'attention du chef de l'Etat. Il s'agit de savoir maintenant si les rebelles sont encore consentants à négocier malgré certains discours du président il y a plus de deux mois.

Lors de son passage à New-York, le président avait cependant rassuré l'opinion mondiale en affirmant que la politique de l'autodétermination n'avait pas changé.

Enfin, le général de Gaulle va préparer la conférence "au sommet" qui s'ouvrira dans 11 jours.

Le désarmement

M. Diefenbaker a réaffirmé que le désarmement devrait

avoir la priorité à la conférence de Paris. Il a fait connaître aux premiers ministres ce qu'il aimerait voir s'accomplir dans ce domaine.

1 — Le désarmement le plus complet possible accompagné de mesures de contrôle efficaces.

2 — Contrôle de tous les moyens d'utilisation des armes nucléaires.

3 — Une façon pratique d'arrêter la production des matières fissibles.

4 — L'interdiction des armes chimiques et biologiques.

5 — Adoption de mesures visant à empêcher l'utilisation de l'espace à des fins militaires.

6 — Extension de la juridiction de la Cour mondiale de



La reine Elisabeth et le premier ministre Macmillan ont posé avec les premiers ministres du Commonwealth lors d'un dîner d'Etat en leur honneur. De gauche à droite, sur la première rangée: MM. Edmund Corry, ministre de la justice de l'Australie; John Diefenbaker, premier ministre du Canada; Robert Menzies, premier ministre d'Australie; Eric Louw, ministre des affaires extérieures de l'Union sud-africaine; deuxième rangée: Tunku Abdul Rahman, premier ministre de la Malaisie; Sir Roy Welensky, premier ministre de la Rhodésie et du Nyassaland; Harold Macmillan, premier ministre de la Grande-Bretagne; Ayub Khan, premier ministre du Pakistan; Kwame Nkrumah, premier ministre du Ghana. (Telephoto UPI)

M. Diefenbaker engage le Commonwealth à encourager le désarmement mondial

LONDRES. — Le premier ministre du Canada, M. Diefenbaker, a déclaré hier que le Commonwealth a une occasion unique d'orienter le monde sur la bonne voie en endossant tout traité sur le désarmement qui pourrait être conclu à la suite de la conférence "au sommet".

Selon un porte-parole qui assiste à la conférence des premiers ministres du Commonwealth, M. Diefenbaker a fortement insisté durant son discours sur l'appui qui est nécessaire pour rendre un accord de désarmement efficace. A moins que tous les pays ne l'acceptent, a-t-il dit, la valeur du traité serait nulle.

Le désarmement

M. Diefenbaker a réaffirmé que le désarmement devrait

avoir la priorité à la conférence de Paris. Il a fait connaître aux premiers ministres ce qu'il aimerait voir s'accomplir dans ce domaine.

1 — Le désarmement le plus complet possible accompagné de mesures de contrôle efficaces.

2 — Contrôle de tous les moyens d'utilisation des armes nucléaires.

3 — Une façon pratique d'arrêter la production des matières fissibles.

4 — L'interdiction des armes chimiques et biologiques.

5 — Adoption de mesures visant à empêcher l'utilisation de l'espace à des fins militaires.

6 — Extension de la juridiction de la Cour mondiale de

Paris. — Rentré à Paris hier d'un voyage couronné de succès en Amérique, le président de Gaulle s'est aussitôt heurté aux problèmes qui agitent son pays et dont le plus pressant est celui du mécontentement parlementaire. Dès aujourd'hui, socialistes et radicaux déposeront à l'Assemblée nationale une motion de censure contre le gouvernement auquel il est reproché de n'avoir pas donné suite à une précédente requête tendant à la convocation d'une session d'urgence pour examiner le problème agricole.

C'est le président de Gaulle lui-même qui, avant son départ pour l'Amérique, avait refusé de déférer à la demande des députés, estimant qu'il n'y avait pas lieu de réunir les Chambres avant la date prévue. Entre-temps, la crise agricole s'est aggravée, les cultivateurs se plaignant de la suppression des prix de soutien. Mais il est d'avance assuré que cette motion sera rejetée.

Le problème de l'Algérie devra aussi retenir l'attention du chef de l'Etat. Il s'agit de savoir maintenant si les rebelles sont encore consentants à négocier malgré certains discours du président il y a plus de deux mois.

Lors de son passage à New-York, le président avait cependant rassuré l'opinion mondiale en affirmant que la politique de l'autodétermination n'avait pas changé.

Enfin, le général de Gaulle va préparer la conférence "au sommet" qui s'ouvrira dans 11 jours.

Le désarmement

M. Diefenbaker a réaffirmé que le désarmement devrait

avoir la priorité à la conférence de Paris. Il a fait connaître aux premiers ministres ce qu'il aimerait voir s'accomplir dans ce domaine.

1 — Le désarmement le plus complet possible accompagné de mesures de contrôle efficaces.

2 — Contrôle de tous les moyens d'utilisation des armes nucléaires.

3 — Une façon pratique d'arrêter la production des matières fissibles.

4 — L'interdiction des armes chimiques et biologiques.

5 — Adoption de mesures visant à empêcher l'utilisation de l'espace à des fins militaires.

6 — Extension de la juridiction de la Cour mondiale de

Paris. — Rentré à Paris hier d'un voyage couronné de succès en Amérique, le président de Gaulle s'est aussitôt heurté aux problèmes qui agitent son pays et dont le plus pressant est celui du mécontentement parlementaire. Dès aujourd'hui, socialistes et radicaux déposeront à l'Assemblée nationale une motion de censure contre le gouvernement auquel il est reproché de n'avoir pas donné suite à une précédente requête tendant à la convocation d'une session d'urgence pour examiner le problème agricole.

C'est le président de Gaulle lui-même qui, avant son départ pour l'Amérique, avait refusé de déférer à la demande des députés, estimant qu'il n'y avait pas lieu de réunir les Chambres avant la date prévue. Entre-temps, la crise agricole s'est aggravée, les cultivateurs se plaignant de la suppression des prix de soutien. Mais il est d'avance assuré que cette motion sera rejetée.

Le problème de l'Algérie devra aussi retenir l'attention du chef de l'Etat. Il s'agit de savoir maintenant si les rebelles sont encore consentants à négocier malgré certains discours du président il y a plus de deux mois.

Lors de son passage à New-York, le président avait cependant rassuré l'opinion mondiale en affirmant que la politique de l'autodétermination n'avait pas changé.

Enfin, le général de Gaulle va préparer la conférence "au sommet" qui s'ouvrira dans 11 jours.

Le désarmement

M. Diefenbaker a réaffirmé que le désarmement devrait

avoir la priorité à la conférence de Paris. Il a fait connaître aux premiers ministres ce qu'il aimerait voir s'accomplir dans ce domaine.

1 — Le désarmement le plus complet possible accompagné de mesures de contrôle efficaces.

2 — Contrôle de tous les moyens d'utilisation des armes nucléaires.

3 — Une façon pratique d'arrêter la production des matières fissibles.

4 — L'interdiction des armes chimiques et biologiques.

5 — Adoption de mesures visant à empêcher l'utilisation de l'espace à des fins militaires.

6 — Extension de la juridiction de la Cour mondiale de

Paris. — Rentré à Paris hier d'un voyage couronné de succès en Amérique, le président de Gaulle s'est aussitôt heurté aux problèmes qui agitent son pays et dont le plus pressant est celui du mécontentement parlementaire. Dès aujourd'hui, socialistes et radicaux déposeront à l'Assemblée nationale une motion de censure contre le gouvernement auquel il est reproché de n'avoir pas donné suite à une précédente requête tendant à la convocation d'une session d'urgence pour examiner le problème agricole.

C'est le président de Gaulle lui-même qui, avant son départ pour l'Amérique, avait refusé de déférer à la demande des députés, estimant qu'il n'y avait pas lieu de réunir les Chambres avant la date prévue. Entre-temps, la crise agricole s'est aggravée, les cultivateurs se plaignant de la suppression des prix de soutien. Mais il est d'avance assuré que cette motion sera rejetée.

Le problème de l'Algérie devra aussi retenir l'attention du chef de l'Etat. Il s'agit de savoir maintenant si les rebelles sont encore consentants à négocier malgré certains discours du président il y a plus de deux mois.

Lors de son passage à New-York, le président avait cependant rassuré l'opinion mondiale en affirmant que la politique de l'autodétermination n'avait pas changé.

Enfin, le général de Gaulle va préparer la conférence "au sommet" qui s'ouvrira dans 11 jours.

Le désarmement

M. Diefenbaker a réaffirmé que le désarmement devrait

avoir la priorité à la conférence de Paris. Il a fait connaître aux premiers ministres ce qu'il aimerait voir s'accomplir dans ce domaine.

1 — Le désarmement le plus complet possible accompagné de mesures de contrôle efficaces.

2 — Contrôle de tous les moyens d'utilisation des armes nucléaires.

3 — Une façon pratique d'arrêter la production des matières fissibles.

4 — L'interdiction des armes chimiques et biologiques.

5 — Adoption de mesures visant à empêcher l'utilisation de l'espace à des fins militaires.

6 — Extension de la juridiction de la Cour mondiale de

Paris. — Rentré à Paris hier d'un voyage couronné de succès en Amérique, le président de Gaulle s'est aussitôt heurté aux problèmes qui agitent son pays et dont le plus pressant est celui du mécontentement parlementaire. Dès aujourd'hui, socialistes et radicaux déposeront à l'Assemblée nationale une motion de censure contre le gouvernement auquel il est reproché de n'avoir pas donné suite à une précédente requête tendant à la convocation d'une session d'urgence pour examiner le problème agricole.

C'est le président de Gaulle lui-même qui, avant son départ pour l'Amérique, avait refusé de déférer à la demande des députés, estimant qu'il n'y avait pas lieu de réunir les Chambres avant la date prévue. Entre-temps, la crise agricole s'est aggravée, les cultivateurs se plaignant de la suppression des prix de soutien. Mais il est d'avance assuré que cette motion sera rejetée.

Le problème de l'Algérie devra aussi retenir l'attention du chef de l'Etat. Il s'agit de savoir maintenant si les rebelles sont encore consentants à négocier malgré certains discours du président il y a plus de deux mois.

Lors de son passage à New-York, le président avait cependant rassuré l'opinion mondiale en affirmant que la politique de l'autodétermination n'avait pas changé.

Enfin, le général de Gaulle va préparer la conférence "au sommet" qui s'ouvrira dans 11 jours.

Le désarmement

M. Diefenbaker a réaffirmé que le désarmement devrait

avoir la priorité à la conférence de Paris. Il a fait connaître aux premiers ministres ce qu'il aimerait voir s'accomplir dans ce domaine.

1 — Le désarmement le plus complet possible accompagné de mesures de contrôle efficaces.

2 — Contrôle de tous les moyens d'utilisation des armes nucléaires.

3 — Une façon pratique d'arrêter la production des matières fissibles.

4 — L'interdiction des armes chimiques et biologiques.

5 — Adoption de mesures visant à empêcher l'utilisation de l'espace à des fins militaires.

6 — Extension de la juridiction de la Cour mondiale de

Paris. — Rentré à Paris hier d'un voyage couronné de succès en Amérique, le président de Gaulle s'est aussitôt heurté aux problèmes qui agitent son pays et dont le plus pressant est celui du mécontentement parlementaire. Dès aujourd'hui, socialistes et radicaux déposeront à l'Assemblée nationale une motion de censure contre le gouvernement auquel il est reproché de n'avoir pas donné suite à une précédente requête tendant à la convocation d'une session d'urgence pour examiner le problème agricole.

C'est le président de Gaulle lui-même qui, avant son départ pour l'Amérique, avait refusé de déférer à la demande des députés, estimant qu'il n'y avait pas lieu de réunir les Chambres avant la date prévue. Entre-temps, la crise agricole s'est aggravée, les cultivateurs se plaignant de la suppression des prix de soutien. Mais il est d'avance assuré que cette motion sera rejetée.

Le problème de l'Algérie devra aussi retenir l'attention du chef de l'Etat. Il s'agit de savoir maintenant si les rebelles sont encore consentants à négocier malgré certains discours du président il y a plus de deux mois.

Lors de son passage à New-York, le président avait cependant rassuré l'opinion mondiale en affirmant que la politique de l'autodétermination n'avait pas changé.

Enfin, le général de Gaulle va préparer la conférence "au sommet" qui s'ouvrira dans 11 jours.

Louw: nous ne céderons pas!

LONDRES. — M. Eric Louw, ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, qui assiste à la conférence à la place du premier ministre, M. Verwoerd, a eu des discussions privées avec les dirigeants du Commonwealth sur la question de l'apartheid. M. Louw a déclaré au cours d'une conférence de presse qu'il n'était pas venu à la réunion de Londres en "accusé" ou en "pénitent".

"La population d'ascendance européenne n'est pas prête à céder ce qu'elle a conquis au cours des 300 dernières années en faveur d'un régime qui serait de toute probabilité une dictature africaine. Nous ne sommes pas prêts à abdiquer".

Un fort groupe de policiers montaient la garde devant la maison sud-africaine, où la conférence de presse avait lieu. Des groupes d'étudiants s'étaient rassemblés aux environs de la maison. Les étudiants, dont certains étaient d'origine africaine, ont crié "rats" et "meurtriers".

ACCORD TACITE

Avec une rapidité qui laisse croire fortement que tout était convenu à l'avance, les premiers ministres du Commonwealth en sont venus à une solution typiquement Commonwealth, sur la question controversée de l'apartheid.

Après un bref et amical débat, ils ont décidé d'exclure la question de la politique raciale de l'Afrique du Sud, de l'ordre du jour et de la conférence et d'en discuter au cours de rencontres officielles avec le ministre des affaires étrangères Eric Louw.

OTAN: les 15 Etats membres prient l'URSS de mettre en pratique ce qu'elle prêche

ISTANBUL. — Au terme de la réunion de l'OTAN, les ministres des 15 Etats membres ont publié un communiqué commun qui engage l'Union soviétique à mettre en pratique ce qu'elle prêche aux chapitres du désarmement et de la coexistence pacifique.

Les diplomates occidentaux ont de plus accusé Moscou de chercher à tromper l'

Un document-massue...

(suite de la première page)

est un pays où inévitablement on attaque le sens religieux, car la foi chrétienne est essentielle d'abord un culte de la vérité. Les méthodes modernes de diffusion de l'idée permettent de bâtir d'immenses mensonges collectifs, de répéter à satiété, par le journal, la radio et la télévision des slogans déformateurs, à un point tel que l'homme de la rue devient incapable de résister et veut bien accepter que "ça devient vrai". Cette technique, perfectionnée par Hitler, fut reprise par les communistes. Elle fait actuellement partie de nos mœurs électorales. Le mensonge sert à cultiver les complexes, les craintes de l'âme populaire, à déformer les idées de l'adversaire, à détruire la réputation des personnes. Bien entendu, il réussit à faire accepter à des chrétiens des attitudes nettement antichrétiennes. Par exemple l'on fera croire que prôner la sécurité sociale, c'est glisser vers le marxisme, que promouvoir l'assurance-santé, c'est saboter nos communautés religieuses, (1) que donner à manger aux hommes qui ont faim dans les pays sous-développés nous appauvrit et encourage le communisme, etc. — Un universitaire bien connu de Québec s'est particulièrement illustré avec ce dernier argument.

Plus les gens sont dépourvus de culture et de sens critique, plus cette méthode est efficace. Elle s'avère un moyen rapide d'abrutissement des masses. Elle révèle un danger grave lorsque les catholiques admettent le procédé comme légitime. Nous avons vu les journaux officiellement catholiques publier des annonces grossièrement mensongères, nettement immorales. Nous avons vu des prêtres qui estimaient une telle propagande "habile" et ne s'y objectaient pas trop, aussi longtemps que "ça favorise le bien".

LES MYTHES, ET AUTRES MANOEUVRES FRAUDEUSES

Dans un chapitre particulièrement au point, les auteurs dénoncent l'utilisation des "mythes" — "une abstraction qui revêt les apparences du réel le plus concret". Ces mythes permettent de déformer la réalité, et ils attachent les foules à des illusions. Les auteurs analysent la façon mythique dont furent utilisées les notions de communisme et d'autonomie. Ils concluent :

"Le mensonge systématique et l'emploi du mythe sont déjà des manoeuvres frauduleuses. Les procédés tels que achat de votes, corruption de la loi électorale, menaces de représailles pour ceux qui ne soutiennent pas le "bon parti", les fausses serments, les suppositions de personnes, la corruption des officiers d'élections, semblent aussi devenir des éléments normaux de notre vie sociale en période électorale. Quelques secteurs urbains ont vu des exemples d'emploi de violence à rendre jaloux les anarchistes les plus fervents.

"Ceux qui actuellement emploient ou tolèrent ces procédés n'ont pas le mérite de les avoir inventés. Il faut avouer que notre catholique province connaît depuis déjà assez longtemps ce que l'on entend par

fraudes électorales. Mais leur emploi est de plus en plus général à chaque élection. Aucun parti n'en a le monopole. Qui masquera les suites d'un état social où une telle immoralité est communément admise?

"Ici encore, ce qui doit le plus nous inquiéter, c'est que peu de gens semblent se scandaliser de tout cela. Des méthodes similaires, utilisées en pays communiste, soulèvent l'indignation de nos braves gens et mettent en branle le zèle de nos journalistes catholiques. Au pays du Québec, elles obtiennent rapidement une généreuse absorption populaire. Même on s'en vante et on en rit comme s'il s'agissait de tours innocents."

UN PEUPLE VENAL

"C'est là malheureusement une caractéristique de plus en plus manifeste du peuple canadien-français. Nous avons glissé bien bas depuis qu'un de nos grands théologiens affirmait que nous étions faits avant tout pour les grandes idées et les entreprises apostoliques! On nous a rapporté plusieurs cas où non seulement les électeurs n'ont pas résisté à l'offre de vendre leur vote mais où ils ont offert eux-mêmes spontanément leur suffrage pour de l'argent ou de généreux cadeaux. C'est ainsi que l'on a payé : réparation de toitures, comptes d'hôpital, accouchements, que l'on a fait promesse de contrats généraux, etc. — Sans compter la parade des frigidaires et des appareils de télévision. Des un comté d'ouvriers peu fortunés, on a fait preuve de sens pratique : ce sont des centaines de paires de chaussures qui sont allées récompenser les convictions politiques. Dans une petite rue de banlieue où vivent une quinzaine de familles, quatre au moins ont vendu leur droit de vote pour un généreux plat de lentilles. Comme on le voit, certains candidats ont le cœur large!

"Le plus curieux, c'est que la plupart de ces gens vont continuer de dire le mot d'ordre de la famille, surveiller la modestie chez leurs enfants, dénoncer les faillances des candidats des "Yé-jéhovah". Ils ne s'accusent à peu près jamais de manquer à la vertu de justice. Ils sont fideles en cela à la ligne de conduite de ce bon journaliste qui a trouvé important, deux jours avant l'élection, d'entretenir ses lecteurs sur la modestie et qui, en période électorale, s'était passionné pour l'étude historique des élections d'autrefois. Nous n'appelons pas cela de l'hypocrisie. C'est de l'incoscience à l'état de maladie."

Tout cela tue l'esprit démocratique, et tend à rendre l'électeur passif.

Mais d'autres détournements ont eu lieu :

UTILISATION DE LA RELIGION

"Nous sommes ici devant une manoeuvre coutumière de nos techniciens d'élections. Le procédé est devenu tout simplement plus raffiné et ignoble. On y est allé sans scrupules, dénonçant partout de pseudo ennemis de la religion et réussissant à mettre en action les mécanismes de défense des croyants dont la bonne volonté dépasse de beaucoup le sens critique.

"Le slogan anticommuniste semble avoir été employé avec un succès considérable. Une littérature de bas étage a pénétré les presbytères et les couvents. Un curé a changé ses convictions

après lecture de l'Unité nationale, de monsieur Adrien Arcand! Des religieux ont lu ou entendu raconter d'étranges histoires de gens que justice, on a cru, croyait catholiques. On a parlé de la foi mise en danger, des ennemis qui rôdaient, de l'exemple des pays où une poignée de communistes avait réussi à prendre le pouvoir, etc. Vue de près, c'était de la pacotille pour épater des primaires. Et pourtant, le truc a fonctionné à merveille!

"Il y a certains cas où malheureusement le motif de vote semble avoir été moins spirituel. Il y a lieu de croire que les laïcs ne sont pas les seuls à être influencés par des dons en argent ou en nature. Les dons aux associations pieuses ou de bien-être, les contributions aux associations paroissiales savent toucher la corde sensible de certaines âmes ecclésiastiques. Devant quelques faits, on est enclin à méditer la remarque du chanoine Teller de Poncheville sur les "causes cléricales de l'anticléricalisme."

"Quelques enquêteurs préparent actuellement un rapport sur le déclin du scrutin dans les endroits où un nombre considérable de religieux ont voté. Les premiers résultats obtenus sont révélateurs. Le problème est sérieux, vu que dans plusieurs communautés, les seuls renseignements que l'on possède sur les candidats venaient soit du presbytère, soit d'un "ami attentif", soit des sources d'information "anticommuniste". Plusieurs cas indiquent des votes globaux "pour la cause du bien". Le respect du mécanisme électoral exige qu'une solution soit cherchée à ce problème.

"Quelques prêtres se sont lancés directement dans la mêlée. Dans une paroisse de banlieue de Québec un curé a poussé la bienveillance non seulement jusqu'à parler en chaire en faveur de son candidat mais même allé, parait-il, jusqu'à solliciter des votes à domicile. Autre cas : dans la même comté un curé a conseillé de voter pour le candidat dont le parti serait au pouvoir : "Sans cela on n'a rien", dit-il. Un autre : "Votez pour qui vous voudrez, mais quand on a un bon gouvernement, on le garde". Un dernier cas : "Avant d'aller voter, ne oubliez pas de regarder notre belle école neuve."

UN INSTRUMENT DE DEMOCRATISATION ET DE DECHRISTIANISATION

"La conclusion nous semble manifeste : une période électorale comme celle que nous venons de traverser s'avère un instrument de démocratisation et de déchristianisation. Ce qui fait un pays chrétien, ce n'est pas avant tout le nombre d'églises, les déclarations pieuses des politiciens, l'apparente influence temporelle et politique de l'Eglise ou les "bonnes relations" entre l'Eglise et l'Etat. C'est avant tout le respect de la vérité, le culte de la justice, l'intégrité des consciences, le respect de la liberté. Les procédés électoraux actuels attaquent de front toutes ces valeurs. Le danger est d'autant plus grand que des témoignages nombreux montrent que la conscience de fidèles et même celle de religieux ne trouve plus matière à scandale devant une telle corruption.

"Il est urgent de procéder à un travail d'éducation morale et civique de nos catholiques. Nous sommes obligés d'avouer que sur ce plan nos compatriotes de langue anglaise nous donnent l'exemple. Bien plus, c'est notre immoralité politique qui les scandalise. Le travail presse avant que des démocrates et apprentis-fascistes abrutissent tellement la masse que tout effort de relèvement ne devienne impossible.

"Il faut lutter contre le mensonge érigé en système, la vénalité, le goût croissant pour une servitude bien nourrie. Il faut dénoncer sans pitié les hypocrisies, les mystifications, qu'elles soient raciales ou religieuses, le cléricalisme laïc et son mercantilisme honteux. Nous sommes terriblement responsables devant Dieu si le peuple finit par croire que le Royaume de Dieu, c'est cette macédoine de sentimentalité pieuse, d'immoralité civique affrontée et de fascisme à peine larvé."

CE QUE NOUS AVONS SEMÉ

"Nous récoltons ici ce que nous avons semé. Notre prédication morale, nos campagnes de moralité ont surtout insisté sur la luxure, l'intempérance et le blasphème. Certains de nos prédicateurs populaires qui partageaient en cela, avec l'ensemble de notre clergé, une conception assez restreinte du champ de la morale, mais qui avaient un génie réel d'adaptation, ont appris depuis longtemps à nos gens qu'il n'y a, en pratique, que ces trois sortes de péchés : le "champignon", la "sacrouste" et la "créature", comme le disait un apôtre de renom. Un autre, qui s'adressait surtout aux gens de chantiers, employait un langage que ces auditeurs comprenaient bien : les "péchés secs", les "péchés poilus" et les "péchés catégoriques".

"L'Union nationale est devenue l'Union des scandales", a dit le maire Pellerin, qui a reproché à MM. Bégin, Bellemare et Barrette de permettre l'emploi de tactiques dictatoriales pures et dures que celles de la Russie bolchevique ou de l'Allemagne hitlérienne.

"Vous pourriez juger quel genre d'individu est le ministre Bellemare par ce que je vais vous le raconter. Quand nous sommes allés le voir pour discuter la révision électorale du comté, il nous a longuement parlé de M. Duplessis, qui avait été son père pour lui et que sans M. Duplessis, "je ne serais pas assis à ce bureau". Il a poursuivi en disant que la mort de M. Duplessis avait jeté la consternation parmi les membres de l'Union nationale, pour ajouter :

"Mais vous ne savez pas comment, M. le maire, nous avons été soulagés. Nous avons eu un souffle de liberté."

Le maire a rappelé comment s'était fait le choix de M. Hardy à la convention de l'Union nationale.

"Des notre arrivée, nous avons remarqué que la machine de M. Bégin était en marche. Il nous fut interdit d'adresser la parole au milieu des membres de la machine. L'assistance ne contenait que des personnes défavorables à Léo Arvisais, Emile Pellerin et au Dr Demers, nous avions aussi bonne raison de croire qu'elle ne contenait que des amis de Gaston Hardy. A l'extérieur, personne n'entendait parler des billets leur permettant de prendre part à la convention quand en réalité on devait procéder par voie de tirage au sort. Le coup était bien monté, la machine se passait devant nos yeux et nous ne pouvions rien pour y remédier, car nous étions tous retenus sur la scène, sans droit de parole, sans droit d'intervention... Tout simplement comme des prisonniers."

NDLR — C'est bien changé depuis.

Les constructeurs...

(Suite de la page 3)

Le coût maximum de construction d'une maison de quatre pièces, de trois chambres à coucher, sur un terrain de 50 par 75 pieds, a été fixé par le Service de l'habitation familiale à \$12.500. Cette maison ne suffit pas à une famille vraiment nombreuse. Les grands logis à prix moyen trouvent facilement preneur et il en faut davantage. N'y a-t-il pas lieu d'augmenter les règlements d'habitation pour être secourable aux familles nombreuses? Les restrictions radicales, selon l'Association des constructeurs d'habitation, doivent disparaître. Il faut prévoir des maisons unifamiliales comprenant, selon les besoins, quatre ou cinq chambres à coucher.

Remaniement...

(Suite de la 1ère page)

Depuis quelque temps déjà, M. Belyaev a pris la direction des cadres municipaux du parti communiste de Staveland. La destitution de M. Kirilchick et Belyaev n'a causé aucune surprise aux observateurs. L'un et l'autre ayant perdu récemment la faveur dont ils jouissaient jadis.

Meurtre par avion à Québec

Entraîné par un amour interdit et l'appât de \$10.000 d'assurances, cet homme commut un crime monstrueux qui fit 19 victimes. Il dynamita un avion à Québec et, même de sa cellule de condamné à mort il réussit à prendre encore deux vies. Lire dans SÉLECTION du Reader's Digest de mai comment le petit bijoutier Albert Guay devint l'un des plus infâmes criminels du pays. Achetez SÉLECTION aujourd'hui!

L'UN perd...

(Suite de la 1ère page)

que le maire Pellerin avait convoqué les électeurs de toutes les parties du comté à une assemblée publique, à Yamachiche.

S'adressant à plusieurs centaines d'électeurs, le maire Pellerin ne s'est pas gêné pour dire ce qu'il pensait de l'hon. J.-D. Bégin, ministre de la Colonisation... et organisateur en chef de l'Union nationale, et de l'hon. Maurice Bellemare, ministre sans portefeuille, et du premier ministre Barrette.

"L'Union nationale est devenue l'Union des scandales", a dit le maire Pellerin, qui a reproché à MM. Bégin, Bellemare et Barrette de permettre l'emploi de tactiques dictatoriales pures et dures que celles de la Russie bolchevique ou de l'Allemagne hitlérienne.

"Vous pourriez juger quel genre d'individu est le ministre Bellemare par ce que je vais vous le raconter. Quand nous sommes allés le voir pour discuter la révision électorale du comté, il nous a longuement parlé de M. Duplessis, qui avait été son père pour lui et que sans M. Duplessis, "je ne serais pas assis à ce bureau". Il a poursuivi en disant que la mort de M. Duplessis avait jeté la consternation parmi les membres de l'Union nationale, pour ajouter :

"Mais vous ne savez pas comment, M. le maire, nous avons été soulagés. Nous avons eu un souffle de liberté."

Le maire a rappelé comment s'était fait le choix de M. Hardy à la convention de l'Union nationale.

"Des notre arrivée, nous avons remarqué que la machine de M. Bégin était en marche. Il nous fut interdit d'adresser la parole au milieu des membres de la machine. L'assistance ne contenait que des personnes défavorables à Léo Arvisais, Emile Pellerin et au Dr Demers, nous avions aussi bonne raison de croire qu'elle ne contenait que des amis de Gaston Hardy. A l'extérieur, personne n'entendait parler des billets leur permettant de prendre part à la convention quand en réalité on devait procéder par voie de tirage au sort. Le coup était bien monté, la machine se passait devant nos yeux et nous ne pouvions rien pour y remédier, car nous étions tous retenus sur la scène, sans droit de parole, sans droit d'intervention... Tout simplement comme des prisonniers."

Intimidation...

(Suite de la 1ère page)

sant que la loi électorale leur défendait de faire un tel sondage.

Le résultat, c'est que ces libéraux craignant des représailles de la part de la police provinciale ont cessé de faire leur sondage nous privant ainsi des seules informations qui nous permettraient de vérifier la liste électorale...

Des gens ont-ils le droit à titre personnel et même à titre de libéraux de faire un tel sondage auprès de la population?

"Il n'y a rien dans la loi électorale qui défend à un citoyen de passer à titre personnel de porte en porte pour recueillir de tels renseignements, a déclaré M. Hubert Ducharme, du comité juridique de l'organisation centrale de l'Union nationale à Montréal. M. Ducharme a précisé : "Cependant il ne faut pas que ce citoyen se fasse passer pour l'enumérateur officiel. Ce geste serait illégal. Tout ce qui peut empêcher ce citoyen de recueillir des renseignements de porte en porte serait une plainte à la police de la part d'une personne visitée qui ne voudrait pas être ainsi importunée. Dans les municipalités où il faut un permis pour passer de porte en porte, la police peut arrêter tout enquêteur qui n'est pas muni d'un tel permis. Encore une fois, il n'y a rien dans la loi électorale qui interdise à un citoyen de demander à titre personnel des renseignements aux gens."

Murdo Martin...

(Suite de la page 3)

pour que la déduction de l'impôt additionnel sur les sociétés puisse avoir force de loi. Il précise la fin pour laquelle l'impôt provincial doit être prélevé, il limite le rendement effectif de la loi provinciale et il fait le ministre juge en dernier ressort de l'application de la loi fédérale.

L'autonomie dont font montre les conservateurs du Québec est de l'autonomie de paravent, car ils sentent que la population du Québec est fatiguée de les voir exploiter un principe comme celui de l'autonomie pour des fins électorales.

A quelle sorte de farce monstrueuse se livrent-ils? Pendant trop d'années, les politiciens ont eu le haut du pavé dans notre pays. Leur jeu consistait à dire une chose dans le Québec et une chose différente ailleurs. Ce jeu s'est déroulé tout spécialement dans le domaine de l'éducation. J'injuriai les députés à juger des effets de cette conduite. Nous voyons des milliers de Canadiens incapables de trouver des emplois parce qu'ils y sont mal préparés tandis que des milliers d'immigrants qualifiés prennent leurs places?

La loi de 1967 établit clairement les juridictions des différents parlements en ce qui regarde l'éducation mais, malheureusement, elle ne définit pas aussi clairement quelle elle devrait les responsabilités respectives de ces parlements. C'est la responsabilité de chaque gouvernement provincial d'assurer l'éducation mais parce que certaines provinces sont plus riches que d'autres, c'est la responsabilité du gouvernement fédéral de voir à ce que chaque province assure à ses administrés toutes les facilités éducationnelles désirables. C'est ce que fait la loi actuelle dans ses modalités nouvelles comme dans ses anciennes. Voilà pourquoi je l'accueille comme un grand pas en avant, prélude d'autres pas plus grands importants encore dans l'avenir.

La LAC...

(Suite de la 1ère page)

du Ralliement du Grand Montréal, le sénateur Sarto Fournier. Ce mouvement s'est montré hostile au gouvernement fédéral. L'Union nationale qui dirigeait feu M. Maurice Duplessis et, à un certain moment, a semblé prêt à envahir l'arène provinciale pour combattre la politique de l'ancien premier ministre du Québec. A la mort de ce dernier, l'Action civique décida de limiter son activité au champ municipal.

Un incident...

(suite de la première page)

électorales pourrout voter s'ils se font identifier par deux électeurs. C'est interdit, qu'il s'agisse de sections rurales ou de sections urbaines. Dans le cas des sections rurales cela est permis en vertu de la loi des élections fédérales. Ça ne l'est pas selon

Murdo Martin...

(Suite de la page 3)

pour que la déduction de l'impôt additionnel sur les sociétés puisse avoir force de loi. Il précise la fin pour laquelle l'impôt provincial doit être prélevé, il limite le rendement effectif de la loi provinciale et il fait le ministre juge en dernier ressort de l'application de la loi fédérale.

L'autonomie dont font montre les conservateurs du Québec est de l'autonomie de paravent, car ils sentent que la population du Québec est fatiguée de les voir exploiter un principe comme celui de l'autonomie pour des fins électorales.

A quelle sorte de farce monstrueuse se livrent-ils? Pendant trop d'années, les politiciens ont eu le haut du pavé dans notre pays. Leur jeu consistait à dire une chose dans le Québec et une chose différente ailleurs. Ce jeu s'est déroulé tout spécialement dans le domaine de l'éducation. J'injuriai les députés à juger des effets de cette conduite. Nous voyons des milliers de Canadiens incapables de trouver des emplois parce qu'ils y sont mal préparés tandis que des milliers d'immigrants qualifiés prennent leurs places?

La loi de 1967 établit clairement les juridictions des différents parlements en ce qui regarde l'éducation mais, malheureusement, elle ne définit pas aussi clairement quelle elle devrait les responsabilités respectives de ces parlements. C'est la responsabilité de chaque gouvernement provincial d'assurer l'éducation mais parce que certaines provinces sont plus riches que d'autres, c'est la responsabilité du gouvernement fédéral de voir à ce que chaque province assure à ses administrés toutes les facilités éducationnelles désirables. C'est ce que fait la loi actuelle dans ses modalités nouvelles comme dans ses anciennes. Voilà pourquoi je l'accueille comme un grand pas en avant, prélude d'autres pas plus grands importants encore dans l'avenir.

La LAC...

(Suite de la 1ère page)

du Ralliement du Grand Montréal, le sénateur Sarto Fournier. Ce mouvement s'est montré hostile au gouvernement fédéral. L'Union nationale qui dirigeait feu M. Maurice Duplessis et, à un certain moment, a semblé prêt à envahir l'arène provinciale pour combattre la politique de l'ancien premier ministre du Québec. A la mort de ce dernier, l'Action civique décida de limiter son activité au champ municipal.

Un incident...

(suite de la première page)

électorales pourrout voter s'ils se font identifier par deux électeurs. C'est interdit, qu'il s'agisse de sections rurales ou de sections urbaines. Dans le cas des sections rurales cela est permis en vertu de la loi des élections fédérales. Ça ne l'est pas selon

Murdo Martin...

(Suite de la page 3)

pour que la déduction de l'impôt additionnel sur les sociétés puisse avoir force de loi. Il précise la fin pour laquelle l'impôt provincial doit être prélevé, il limite le rendement effectif de la loi provinciale et il fait le ministre juge en dernier ressort de l'application de la loi fédérale.

L'autonomie dont font montre les conservateurs du Québec est de l'autonomie de paravent, car ils sentent que la population du Québec est fatiguée de les voir exploiter un principe comme celui de l'autonomie pour des fins électorales.

A quelle sorte de farce monstrueuse se livrent-ils? Pendant trop d'années, les politiciens ont eu le haut du pavé dans notre pays. Leur jeu consistait à dire une chose dans le Québec et une chose différente ailleurs. Ce jeu s'est déroulé tout spécialement dans le domaine de l'éducation. J'injuriai les députés à juger des effets de cette conduite. Nous voyons des milliers de Canadiens incapables de trouver des emplois parce qu'ils y sont mal préparés tandis que des milliers d'immigrants qualifiés prennent leurs places?

La loi de 1967 établit clairement les juridictions des différents parlements en ce qui regarde l'éducation mais, malheureusement, elle ne définit pas aussi clairement quelle elle devrait les responsabilités respectives de ces parlements. C'est la responsabilité de chaque gouvernement provincial d'assurer l'éducation mais parce que certaines provinces sont plus riches que d'autres, c'est la responsabilité du gouvernement fédéral de voir à ce que chaque province assure à ses administrés toutes les facilités éducationnelles désirables. C'est ce que fait la loi actuelle dans ses modalités nouvelles comme dans ses anciennes. Voilà pourquoi je l'accueille comme un grand pas en avant, prélude d'autres pas plus grands importants encore dans l'avenir.

La LAC...

(Suite de la 1ère page)

du Ralliement du Grand Montréal, le sénateur Sarto Fournier. Ce mouvement s'est montré hostile au gouvernement fédéral. L'Union nationale qui dirigeait feu M. Maurice Duplessis et, à un certain moment, a semblé prêt à envahir l'arène provinciale pour combattre la politique de l'ancien premier ministre du Québec. A la mort de ce dernier, l'Action civique décida de limiter son activité au champ municipal.

Un incident...

(suite de la première page)

électorales pourrout voter s'ils se font identifier par deux électeurs. C'est interdit, qu'il s'agisse de sections rurales ou de sections urbaines. Dans le cas des sections rurales cela est permis en vertu de la loi des élections fédérales. Ça ne l'est pas selon

Lettre d'Ottawa...

(Suite de la page 3)

On ergote sur des textes de loi, on parle de constitution, ce qui est essentiel, on s'agit à propos de la route transcanadienne, on fouille les gestes ou les omissions de tel ou tel parti québécois, mais quand il s'agit de piastres et de cents, quand il s'agit de réclamer notre part d'assistance, comme province maritime, tout le monde reste coi.

M. Carter, de Terre-Neuve, qui se lamente sur les inconvénients de la Confédération pour sa province, et qui se demande si Terre-Neuve n'eût pas mieux fait de s'intégrer aux Etats-Unis. Personne n'est là pour relever cette monstruosité. Personne n'est là pour lui rappeler que, pour le Québec aussi, comme pour tout le monde d'ailleurs — la Confédération a des inconvénients, sur le plan économique comme sur les autres.

Quand on songe que, depuis un demi-siècle, le Québec a dû financer presque seul son propre développement, sans aide fédérale, qu'on ne lui a donné qu'une ou deux lignes de chemin de fer nouvelles, qu'on l'a délaissé d'une voie maritime qui ne se trouve pas un seul député québécois pour faire les mises au point nécessaires.

La Gaspésie attend encore son chemin de fer de ceinture, dont profiterait immédiatement une vingtaine d'entreprises minières; la côte nord attend d'être directement reliée par des rubans d'acier à Chicoutimi et, par-delà, Chicoutimi, à la Mauricie; l'ouest du Québec affiche, dans ce domaine, une pénurie désolante de moyens, et personne n'élève la voix.

Nous n'avons rien contre les Maritimes et nous leur souhaitons la prospérité qu'elles méritent. Mais qu'on cesse de se lamenter et de représenter le Québec comme une province riche; c'est elle qui fournit le plus grand nombre de chômeurs du pays et ses industries locales sont incapables d'évolution parce qu'elles manquent d'un indispensable moyen de transport, le chemin de fer. Cela, nous le mettons à nous, il aurait fallu le crier à tous ces quémantiers de votes encore plus que de sots. Mais, hélas, il ne s'est trouvé personne. Tout fut silence, comme si nous étions coulés d'or et si nous étions une inépuisable Providence.

POURQUOI LOUER?

Camps pour le prix d'une location
Vous devenez propriétaire d'un terrain et d'un chalet



DOMAINE LAC PARE

(NOUVEAU JASPER)

1699 rue parc Lafontaine

- Magnifique chalets de 4 à 5 grands appartements, avec électricité, eau courante, toilettes, chauffage, grande véranda avec moustiquaires.
- Magnifique plage de sable et coin de plage pour les très jeunes.
- Courts de tennis, terrain de jeu pour les enfants, danse, etc.
- Paiements très faciles.



INFORMATIONS
LA. 7-2353

Collège Sainte-Marie

Externat d'accès facile pour les élèves de tous les quartiers de Montréal et même de la banlieue.

Plus d'un siècle d'enseignement classique sous la direction des Pères Jésuites.

Pédagogie humaniste qui se préoccupe avant tout de former des personnalités équilibrées, capables de pensée créatrice, aptes à prendre des responsabilités.

EXAMEN D'ADMISSION
7 ET 21 MAI — 4 ET 27 JUIN — 22 AOÛT

Demandez un prospectus
1180, rue Bligny, Montréal 2 — UN. 6-3611

COLLÈGE de MATANE

dirigé par les
Clercs de Saint-Viateur

Cours classique complet latin - grec

Pensionnaires et externes

Examens d'entrée obligatoires pour les élèves qui désirent s'inscrire en Pré-classique ou en Eléments Latins, pendant les mois de mai et de juin : samedi, à 10 heures; dimanche, à 3 heures.

En Eléments Latins entrent normalement les élèves de 7e année qui ont des aptitudes pour les études classiques.

La Pré-classique, classe préparatoire aux Eléments Latins, est ouverte aux élèves de 6e année; certains élèves de 5e année peuvent également suivre cette classe.

Les frais d'examen sont de \$1.00

POUR de Plus Belles PELOUSES

Employez le mélange LANDSCAPERS SPECIAL No 1 de W.H.P. Pas de tréfil, seulement des herbes fines, veloutées, à racines profondes.

Prosperer partout, soleil ou partiellement ombragé. Semence traitée et contrôlée. 1 lb. couvre 200 pi. carrés. Semer en avril-mai ou août-sept. Catalogue sur demande.

W.H. PERRON & CIE
515 BOUL. LABELLE, L'ABORD A PLOUFFE, P.Q. (Montréal 40) TEL. MU. 1-1615

"1660 — Tricentenaire de l'exploit de Dollard des Ormeaux — 1960"

Une série de manifestations souligneront du 20 au 28 mai l'exploit de Dollard. A cette occasion l'A.J.C. invite nos associations nationales à répandre la pensée de Dollard dans leur région. Organisez donc dans votre institution, votre paroisse ou votre ville la vente de la PENSEE et du buste de DOLLARD, symbole de l'esprit de sacrifice du héros du Long-Sault.

Pour tous renseignements sur les manifestations ou sur la pensée, écrivez ou téléphonez à :

L'Association de la jeunesse
canadienne-française
2308, rue Panet — Montréal
Tél. LA. 5-5587

pour un bon... DÉPART!

PANTALONS "SPORT"

Certes, l'habit ne fait pas le moine, mais ce n'est pas tout d'être bon sportif... ou bon golfeur.

Encore faut-il que votre mise soit à l'unisson de vos prouesses sportives.

Un pantalon sport Max Beauvais sera toujours de mise!

Ce que vous voulez... nous l'avons!

Dacron et coton lavables, Terylène et laine, Gabardines vénitiennes, Flanelles anglaises "Worsted", Flanelles Worsted "DAKS", Toile "DAKS", Longueurs assorties — courts, médiums, longs. Tailles ajustables, sans ceinture ou avec ceintures pour appareiller.

\$14.95 à \$27.50

Max Beauvais
385 rue St. Jacques O.

Heures d'ouverture : 9 A.M. à 5.30 P.M. tous les jours. — Samedi jusqu'à 1 P.M. — Une heure de stationnement gratuit à nos clients.

Les auvents en toile ont toujours la confiance du public qui aime confort et beauté

ACHETEZ-LES DE

LE DEVOIR

LE DEVOIR, MONTREAL, JEUDI, 5 MAI 1960

Cie d'Auvents des MARCHANDS

Articles en toile, tentes, drapeaux, parasols de jardin

UN. 6-6855 — 24 est, rue St-Paul



Le nouvel Empress of Canada du Canadian Pacific est ici photographié dans son ber aux chantiers navals Vickers-Armstrong, à Newcastle, Angleterre. Il sera lancé le 10 mai par Mme John G. Diefenbaker, épouse du premier ministre du Canada. Ce navire de 27.500 tonnes dont la construction coûtera \$23.000.000 sera le plus gros paquebot à mouiller dans les ports de Québec et de Montréal. Il fera sa première traversée de l'Atlantique au printemps de 1961. (Photo Canadian Pacific)

POUR LE LOGEMENT FAMILIAL

Les constructeurs réclament de Québec des normes réalistes

L'Association des constructeurs d'habitations du district de Montréal est intervenue récemment auprès de l'Office du crédit agricole du Québec, office qui administre la loi provinciale d'aide à l'habitation, afin que cette loi favorise davantage la construction de maisons pour les familles nombreuses.

L'on a proposé que les sommes maximum fixées par le Service provincial de l'habitation familiale, \$12.500, pour une maison unifamiliale et \$17.000 pour un duplex, terrain compris, tiennent davantage compte des conditions actuelles et soient augmentées dans le cas de maisons de plus de trois chambres à coucher, destinées

aux familles nombreuses. La loi provinciale, la seule d'ailleurs au pays qui encourage l'habitation familiale, prévoit une ristourne de 3 p.c. du taux courant d'intérêt, 6-3-4 p.c., pour que le propriétaire habite la maison unifamiliale ou une partie d'un duplex. De plus, depuis la dernière session, la loi prévoit pour la première fois que

les prêts garantis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, même ceux consentis antérieurement à la ratification de la loi, sont admissibles à l'octroi de la ristourne.

Les délégués de l'Association des constructeurs d'habitation du district de Montréal ont rencontré Me Eugène Poirier, président de l'Office du crédit agricole du Québec, pour lui exposer la nécessité d'adapter le texte de la loi à des conditions plus réalistes, avant que le gouvernement codifie et approuve la nouvelle réglementation du Service provincial de l'habitation familiale.

MM. Elie St-Germain, Rodolphe Laplante, J.J. Girard et Garneau Poirier, du Service provincial de l'habitation familiale, étaient présents à la réunion du huit avril dernier, à Montréal, de même que Me Hector St-Pierre, de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Les délégués de l'Association des constructeurs d'habitation du district de Montréal étaient MM. L.-P. Picard, président honoraire; Michel Langelier, ancien président; Robert Ricard, Fernand Alain, vice-présidents; Roland Charette, secrétaire-gérant.

Cette association de constructeurs d'habitations a félicité le gouvernement des changements opportuns qui ont été apportés à la loi de l'habitation familiale. Ses délégués ont souligné que l'industrie de la construction de logements présente et de l'aide de Québec permettra d'atténuer le fléchissement.

Toutefois, les sommes limites imposées à la construction d'une maison unifamiliale ou d'un duplex, au terme de la loi, sont trop faibles, de la Gaspésie, de la Côte nord, de la nécessité d'installations portuaires modernes dans ces régions, et de l'urgence de voies ferrées nouvelles qui feraient couler un sang nouveau dans l'armature économique de notre province. Et que dire aussi de la pauvreté de l'ouest du Québec, stagnant depuis des décennies? Non, pas un mot, pas un trait de mot. Ce qui a comblé, c'est la propagande pour ou contre messieurs Standfield et Fleming, sur le point de se rencontrer à l'élection de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Nous, les Québécois, on se réserve les débats "académiques". (Suite à la page 2)

OTTAWA: DEBAT SUR LES SUBVENTIONS AUX UNIVERSITES

Murdo Martin: "Lesage est un nouveau Duplessis"

OTTAWA. — Le député social-démocrate de Timmins, M. Murdo Martin, a accusé hier M. Jean Lesage, chef libéral de la province de Québec, d'être "un nouveau Duplessis" et de lancer le cri d'autonomie alors que celle-ci n'est nullement mise en cause par le bill Fleming sur les subventions universitaires.

Le député a vanté le ministère des Finances et le gouvernement de Québec, d'en être venu à un accord sur des plus épineux problèmes qui aient divisé Québec et Ottawa: celui des subventions aux universités.

Je me souviens du temps, dit-il, où les libéraux clouaient M. Duplessis au pilori parce l'ancien chef de l'Union nationale était plus intéressé à obtenir des votes qu'à signer une entente avec Ottawa.

Or voici que des rangs des libéraux eux-mêmes se lève un nouveau Duplessis et c'est M. Jean Lesage avec sa dénonciation du bill C-56.

Pour ma part, je ne vois rien dans le bill, dit M. Fleming, qui soit un coup de force contre une province quelconque. Je ne vois pas qu'il constitue un précédent dangereux pour l'autonomie des provinces, par le seul fait que le ministre des finances possède l'autorité de signer une entente avec une province relativement aux subventions universitaires.

Pourquoi les libéraux, continue M. Martin, attaquent-ils l'attitude prise par M. Duplessis, s'ils doivent maintenant attaquer ses successeurs pour n'avoir pas suivi la ligne de conduite de M. Duplessis lui-même?

M. Brassard — M. Augustin Brassard, député libéral de Lapointe, a à peine entendu hier, aux Communes, la constitutionnalité de la formule Saint-Laurent de subventions aux universités. Cette formule, dit-il, ne signifie qu'une assistance aux universités de notre pays, sans nécessairement signifier une surveillance dans les domaines de l'enseignement et de l'administration de nos universités.

LA SESSION FÉDÉRALE

Ottawa a prêté \$19 millions en dix jours à l'assurance-chômage

OTTAWA. — Le ministre des Finances, M. Donald Fleming, a informé les Communes hier que le gouvernement a consenti trois prêts s'élevant à \$19 millions à la Commission d'assurance-chômage du 19 au 29 avril.

Il a fait savoir que la Commission a informé le gouvernement qu'il lui faudra contracter de nouveaux emprunts au cours du mois de mai. La Commission espère toutefois que les contributions et les prestations à la caisse d'assurance-chômage s'équivalront au mois de juin.

Le ministre du Travail, M. Michael Starr, a informé M. H. Robichaud, libéral de Gloucester, que le gouvernement n'a pas l'intention d'amender la Loi sur l'assurance-chômage à cette session en vue de redresser les fonds de l'assurance-chômage.

M. Robichaud a noté qu'au 31 mars la caisse de l'assurance-chômage contenait \$359 millions au regard de \$917 millions il y a trois ans, et qu'il n'est pas impossible que cette somme tombe à \$300 millions d'ici la fin du mois.

M. Fleming fera enquête sur une déclaration de M. Eric Louw

OTTAWA. — Le chef de l'opposition, M. Pearson, a demandé au gouvernement hier de commenter une déclaration qu'il a précisée, attribuée au ministre des affaires extérieures de l'Afrique du sud, M. Eric Louw. Ce dernier aurait affirmé que le premier ministre, M. Diefenbaker, ne lui avait pas fait connaître les vues du Canada sur l'apartheid.

Le groupe Hautair n'a pas obtenu de contrats relatifs à la ligne DEW

OTTAWA. — Le ministre des transports, M. Hees a informé les Communes hier que le groupe Kenting de même que Okanagan Helicopters étaient les seules firmes canadiennes qui aient obtenu des contrats relatifs à l'aménagement de la ligne DEW dans l'Arctique.

Selon M. Chevrier, M. Comtois aurait déclaré que la firme Hautair avait obtenu un contrat rela-

M. Maurice Allard critique les libéraux mais propose d'amender le bill "C-56"

OTTAWA. — M. Maurice Allard, député conservateur de Sherbrooke, a accusé hier les libéraux d'avoir "édifié le bûcher propice à l'extinction des droits provinciaux et de chercher maintenant à éteindre les flammes qu'ils ont eux-mêmes attisées". Parlant sur le bill C-56 relatif aux subventions universitaires, M. Allard a demandé aux libéraux comment ils peuvent "concilier leur intrusion dictatoriale dans le domaine de l'éducation alors qu'ils détenaient le pouvoir en 1951 et par la suite".

"Ces mêmes libéraux, poursuit M. Allard, voudraient que le présent gouvernement conservateur corrige en quelques années la complexité des problèmes qu'ils ont eux-mêmes créés. Voilà un réellement une attitude contradictoire, qui manque de continuité dans les actes et de sincérité dans les intentions".

Pour le député de Sherbrooke, la formule alternative offerte par le bill Fleming "constitue une étape importante vers le retour graduel aux provinces de leurs champs de taxation et de l'application de leurs responsabilités constitutionnelles".

"Il est entendu, continue M. Allard, que le projet renferme encore quelques restrictions. Mais nous avons l'impression que l'heure est sonnée et qu'avec les années, le présent gouvernement saura apporter les correctifs nécessaires pour assurer aux provinces qui le désirent l'exercice de leur juridiction exclusive en matière d'enseignement et de subvention de l'enseignement".

"Le bill C-56 offre également cette nouveauté consistant à ceux pour qui la constitution canadienne signifie encore quelque chose: c'est qu'il invite le législateur à corriger fondamentalement le système des ententes fiscales et à empêcher le gouvernement central de s'immiscer davantage dans le financement de l'éducation à tous les paliers".

M. Allard a cependant proposé d'amender la loi actuellement à l'étude, de façon à remplacer l'expression "Il existe des arrangements satisfaisants, suivant l'opinion du ministre", par l'expression: "Il existe des arrangements satisfaisants, à la connaissance du ministre".

"Il répugne, explique M. Allard, à l'esprit constitutionnel que le ministre fédéral agisse comme arbitre et soit le seul à exercer un droit de regard sur lesdits arrangements".

M. Allard déclara aussi qu'il fonde de grands espoirs sur la prochaine conférence fédérale-provinciale pour clarifier certaines dispositions de la constitution. Mais, dit-il, il demeure un domaine intangible et c'est celui de l'éducation dont l'exclusivité a été laissée aux provinces en vertu de l'article 93.

En 1959, \$213.684.66 ont été recueillis par le Prêt d'honneur

En 1960, les étudiants pour ront continuer de compter sur l'aide du Prêt d'Honneur qui a recueilli \$213.684.66 dollars lors de sa campagne de souscription 1959. C'est ce que vient d'annoncer le président général de cette campagne, M. Raymond Dapuis.

Cette aide financière que le Prêt d'Honneur apporte aux étudiants sera possible grâce à la générosité du public. Nous remercions le public souscripteur de son appui constant à l'oeuvre du Prêt d'Honneur et nous l'invitions à continuer de témoigner la même sympathie dans l'avenir.

PROVENANCE DES FONDS — En prenant connaissance des résultats, nous constatons que les fonds du Prêt d'Honneur proviennent de sources variées, a dit M. Dapuis.

La Grande visite étudiante: \$111.550.00 soit 52.2%; Les commerces et industries: \$47.116.00 soit 22.1%; Association & groupements: \$23.500.00 soit 11.1%; (comprend \$12.500 - don de la Ville de Montréal); Le diocèse de St-Hyacinthe: \$13.561.00 soit 6.3%; Professions: \$5.850.00 soit 2.7%; Autres: \$4.503.05 soit 2.1%. Total: \$213.684.66. Résultats 1959: \$200.231.82 dollars.

Les montants les plus substantiels ont été recueillis de porte en porte auprès de la population en général: \$111.550.00 dollars, soit 52.2% des montants recueillis.

Plus de 8400 étudiants ont participé à porte en porte qu'est la Grande visite étudiante. La moyenne souscrite par paroisse a été de \$653.00 dollars. Chaque étudiant a recueilli en moyenne \$13.27 dollars. C'est la paroisse St-Joseph de Ville-Marie, présidée par M. Yves Carrières, qui a souscrit le montant le plus élevé, soit \$3.475.00 dollars.

L'HON. LESAGE OPPOSE A L'INGERENCE D'OTTAWA

Le 22 mai 1960, deux députés libéraux du Québec, MM. Jean Lesage, de Montmagny-L'Islet, et R. Cauchon, de Beauharnois, se sont opposés au principe de l'intervention fédérale dans le domaine de l'éducation. "Si j'avais un mandat provincial, il serait de mon devoir de m'opposer à cette motion, et jamais je ne permettrais que le gouvernement fédéral ait droit de regard sur l'éducation en général, dans la province de Québec", avait déclaré l'hon. Jean Lesage.

La Guilde des artistes nie les accusations de l'AGVA

La Guilde canadienne des artistes de variétés vient de nier toutes les accusations lancées contre elle par l'American Guild of Variety Artists à la suite d'un incident au cours duquel le gérant local de cette association américaine, M. Philippe Patry, aurait été attaqué, battu et dévalisé.

Une déclaration faite hier par le président de la Guilde canadienne composée d'artistes qui veulent se débarrasser de la tyrannie américaine, M. Johnny Russell, affirme que ses procureurs ont été saisis de cette accusation et que "des mesures légales seront prises contre ceux qui, depuis 9 mois, s'appliquent à répandre dans le public que la Guilde canadienne est dominée par le pègre".

"La vérité, dit-il, c'est que les artistes de variétés ont décidé de se former en association canadienne pour protéger leurs intérêts et garder au pays les argent envoyés aux Etats-Unis. Une déclaration faite hier par le président de la Guilde canadienne composée d'artistes qui veulent se débarrasser de la tyrannie américaine, M. Johnny Russell, affirme que ses procureurs ont été saisis de cette accusation et que "des mesures légales seront prises contre ceux qui, depuis 9 mois, s'appliquent à répandre dans le public que la Guilde canadienne est dominée par le pègre".

Il semble probable que d'ici quelques heures le conflit entre l'Association des représentants de services des mutuelles de l'UCC (CTCC) et l'Union catholique des cultivateurs, aura été réglé. Il a été impossible de connaître toutefois la base définitive de ce règlement. Notons que les pourparlers entre les représentants des deux parties doivent reprendre aujourd'hui pour mettre au point les formules de règlement.

Il apparaît que les gérants de services seront exclus de l'unité de négociation et qu'on accepterait de part et d'autre de négocier pour ces derniers des contrats individuels assurant leur sécurité.

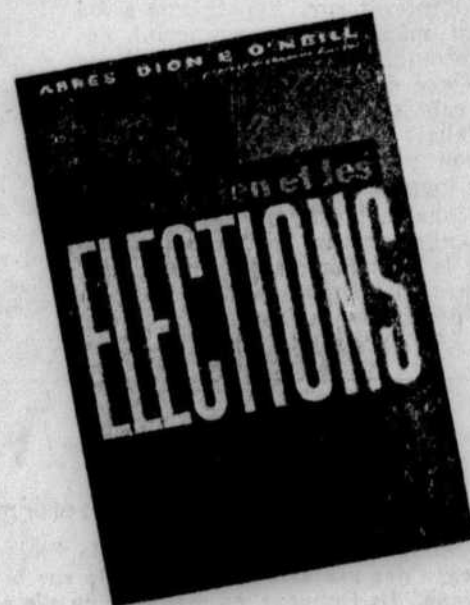
Par ailleurs, les assistants-gérants, le secrétaire des agences et les inspecteurs d'agences seraient couverts par une convention collective distincte de celles des employés de bureau.

L'entente préviendrait également le réembauchage de certains des employés congédiés; par ailleurs le cas d'autres employés congédiés serait soumis à un tribunal d'arbitrage dont la décision lierait les parties.

Un accord serait également discuté en vue du retour au travail des membres des deux syndicats d'employés de bureau qui recevraient l'assurance de ne pas être intimidés ou punis par suite de leur participation à la sance de cause, précise M. Russell.

VIENT DE PARAÎTRE

Aux Editions de l'Homme



LE CHRÉTIEN ET LES ÉLECTIONS

par

les Abbés DION et O'NEILL

- A-t-on le droit de vendre son vote? de passer des "télégraphes"? d'utiliser la religion à des fins politiques? etc. En coopération avec d'autres théologiens, les abbés Dion et O'Neill répondent à ces questions et à toutes celles qu'un chrétien se pose en période électorale.
- Préface du chanoine Armand Racicot.
- Choix de textes pontificaux et épiscopaux sur la morale électorale et le civisme.
- En appendice, la fameuse déclaration Dion-O'Neill de 1956 sur la corruption électorale.
- Le document le plus complet sur la question.

Prix populaire: \$1.00

Dans les librairies, les dépôts de journaux ou le distributeur:

L'Agence de Distribution Populaire Enrg.

1130 est, LaSalle, Montréal — Tél.: LA. 3-1182

LES BOURSES DU COMMONWEALTH

Paul Toupin: "Une injustice envers Québec"

"Les universités de Montréal et de Laval ne retireront rien du fait que 100 à 200 boursiers du Commonwealth recevront du gouvernement canadien une somme d'un million de dollars et plus," a déclaré hier M. Paul Toupin, directeur de la division des bourses au Conseil des Arts du Canada, qui a qualifié cette anomalie d'injustice criante, en marge de la réunion des délégués des universités canadiennes qui s'est tenue à Ottawa relativement à ces bourses d'études.

"On traite le Québec comme s'il ne faisait pas partie du Commonwealth," a dit M. Toupin qui a qualifié cette anomalie d'injustice criante à l'égard des universités de cette province.

On sait que les universités du Commonwealth réunies en congrès à Montréal, il y a deux ans, avaient admis le principe de ces bourses. A Londres, l'an dernier, il avait été décidé d'établir un système de mille bourses dans le Commonwealth. Le Canada avait souscrit à 250 bourses de \$4.000, soit \$1 million.

Ce projet avait pour but de soumettre aux étudiants du Commonwealth, mais plus particulièrement à ceux des pays sous-développés, de venir étudier au Canada ou dans d'autres pays de la communauté britannique. Il devait permettre par la même occasion, aux étudiants canadiens, d'aller à leur tour, faire des stages à Londres ou ailleurs.

En ce qui concerne les bourses souscrites par le Canada, c'est l'Association des universités canadiennes qui est chargée d'étudier les dossiers des candidats. C'est à propos de la réunion des délégués de cette association, à Ottawa, que M. Paul Toupin a voulu faire sa déclaration.

"Québec est traité comme ne faisant pas partie du Commonwealth," a déclaré le directeur de la division des bourses du Conseil des Arts. Les universités de Laval et de Montréal ne retireront rien des 100 à 200 boursiers auxquels le gouvernement canadien accorderait une somme d'un million et plus. Je dénonce pareille injustice et je suis d'autant plus à l'aise pour la dénoncer que le plan de bourses aux étudiants du Common-

wealth ne relève pas du Conseil des Arts". M. Paul Toupin, écrivain, dramaturge, membre de l'Académie canadienne-française et directeur des bourses au Conseil des Arts, se dit étonné que le gouvernement canadien confie à une bureaucratie universitaire le soin de créer pareil état de fait. "Je sais, dit-il, qu'une délégation de l'université de Montréal s'est rendue chez le premier ministre, mais il faut croire que les effets n'en ont pas été conséquents. Pour nos universités de langue française, c'est un oubli qui leur est fait et aussi un affront. Oubli et affront qui atteignent aussi la province. J'espère que les étudiants de Laval et de Montréal s'en rendent compte".

"C'est un précédent dangereux, poursuit M. Toupin. Indiquera-t-il que les étudiants canadiens-français sont comptés pour rien? Leur collaboration ne serait qu'une manière de laisser-faire, un recul. Pourtant, nos institutions de langue française valent n'importe quelle autre.

"Québec dépense en bourses, en subventions, autant que les neuf autres provinces ensemble. Polytechnique, de Montréal, est une des écoles de génie les plus modernes en Amérique du Nord. Je n'ose plus rien comprendre de peur de comprendre que Québec ne fait pas partie du Commonwealth puisque aucune de nos universités ne recevra de bourses ou n'enverra de boursiers ailleurs."

"Le Devoir" est imprimé au No 434, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditrice. Directeur-gérant: Gérard Filion. "Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Association des journaux de langue française, de la Canadian Daily Newspaper Publishers Association. La Canadian Press est seule autorisée à faire l'emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et à l'Agence Reuters, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières au "Devoir" sont également réservés.

Abonnement par la poste: ÉDITION QUOTIDIENNE (un an): MONTREAL et banlieues, \$20.00; CANADA hors Montreal et banlieues, \$25.00; États-Unis et Empire Britannique, \$20.00; Union Postale, \$20.00. ÉDITION DU SAMEDI (un an): \$5.00. Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Autorité comme maître postal de deuxième classe par le ministre des Postes, Ottawa.

Téléphone: Victor 4-3361*

LE DEVOIR, MONTREAL, JEUDI, 5 MAI 1960

L'aide provinciale à l'habitation

Les perspectives de la construction domiciliaire durant la saison qui commence ne sont pas très bonnes; selon les spécialistes, le grand point d'interrogation c'est le crédit hypothécaire; après un départ très lent, on a constaté durant les deux premières semaines d'avril une amélioration marquée; il s'agit de savoir si ce mouvement va se maintenir.

Toutefois, la question est beaucoup plus complexe et ne dépend pas uniquement des capitaux disponibles. Depuis la fin de la guerre, le coût de la construction n'a pas cessé d'augmenter, mais grâce à l'augmentation parallèle des revenus, à l'expansion démographique du pays et à l'aide de l'Etat, l'industrie de la construction a été très active.

Néanmoins, à cause du coût trop élevé de la construction, la crise du logement n'est pas résolue et demeure un problème social aigu, quinze ans après la fin de la guerre. La preuve la plus évidente c'est qu'il faut maintenir la régie des loyers. Que les capitaux soient abondants ou non, que l'industrie soit active ou fonctionne au ralenti, les familles de petits salariés ne peuvent trouver à se loger convenablement selon leurs moyens. L'on peut même se demander si le fossé ne continue pas de se creuser davantage entre les biens logés et les mal logés. Le recensement de l'an prochain pourrait nous réserver des surprises désagréables sous ce rapport.

L'amendement que le gouvernement Barrette a apporté à la loi provinciale d'aide à l'habitation devrait améliorer les choses. Nous avons souvent répété ici que la loi fédérale permettait de trouver du crédit tandis que la loi provinciale réduisait notablement le fardeau de l'intérêt hypothécaire, mais qu'en ne répondant qu'à l'un de ces deux besoins, elle rendait son aide illusoire et inaccessible à la forte majorité des salariés.

Aujourd'hui, les deux secours peuvent se réunir, puisque enfin la loi provinciale peut s'appliquer aux prêts garantis par l'Etat. Il convient d'en donner crédit au gouvernement Barrette, à la veille d'une élection où l'Union nationale se présente chargée du lourd passif du régime Duplessis. Or voici qu'au moment où se réalise enfin la jonction des deux lois, l'on peut se demander si ce changement n'arrive pas trop tard.

Le 8 avril dernier, les dirigeants de l'Office du crédit agricole de Québec, dont relève le Service de l'habitation familiale, rencontraient une délégation de l'Association des constructeurs d'habitations du district de Montréal, afin d'étudier certains aspects de la nouvelle législation provinciale.

L'on sait que désormais, non seulement le rabais de 3% est accordé sur les prêts garantis par la Société centrale d'hypothèque et de logement qui répondent aux autres exigences de la loi provinciale, mais que de plus, le maximum du taux d'intérêt sur l'hypothèque a été relevé au même niveau que celui des prêts fédéraux, soit 6 1/2%. Il est vrai que le coût élevé de l'argent réduit l'efficacité du rabais d'intérêt, mais d'autre part il fallait bien relever le taux maximum sous peine de rendre la loi de nouveau inopérante.

Les constructeurs ont demandé un autre changement. La loi impose un plafond sur le coût des maisons admises à l'octroi provincial. Le maximum est de \$12,500 pour une maison unifamiliale, et de \$17,000 pour une maison à deux

logements, terrains compris. Les constructeurs estiment que ces plafonds sont trop bas, et ne tiennent pas compte du coût actuel de la construction.

Si l'on se rapporte aux statistiques du dernier trimestre de 1959, quant au coût des logements financés aux termes de la loi fédérale sur l'habitation, les maximums provinciaux paraissent faibles, car le coût moyen des maisons a été de \$14,220, dont \$2,429 pour le terrain. Même pour la catégorie spéciale des "maisons à prix modique", la moyenne était de \$13,981 pour les logements unifamiliaux, et elle atteignait \$15,896 pour les logements financés par les "prêteurs agréés".

Mais alors on arrive à une autre impasse. Si le gouvernement provincial majore le prix maximum, sa loi sera-t-elle plus efficace au point de vue social, et pour les petites gens qu'il s'agit d'aider?

A chaque majoration du taux d'intérêt hypothécaire, et à chaque augmentation du coût de la construction, on a constaté que la loi fédérale devenait moins utile aux petits salariés, les emprunteurs se recrutant surtout parmi les gens qui disposent de revenus relativement élevés.

Même avec une diminution du taux d'intérêt, la moitié des familles dont le revenu est inférieur à \$4,500, ont-elles les moyens d'assumer le paiement d'une maison de \$14,000?

Durant le dernier trimestre de 1959, les maisons de \$12,000 et moins financées aux termes de la loi fédérale, ne représentaient que 12% du total, alors que plus du quart — 27% — dépassaient \$16,000. Cela signifie que les gens disposant de revenus élevés peuvent profiter de cette loi. Si la loi provinciale accorde son aide pour les maisons de \$14,000 ou \$15,000, cela permettra peut-être de construire un certain nombre de maisons de plus; mais on n'aidera pas de cette façon les gens qui en ont le plus besoin. Ce serait en somme plus utile pour les constructeurs que pour les petits salariés.

On invoque l'argument qu'un père de famille nombreuse a besoin d'une maison de plus de cinq pièces, et que le prix devrait être majoré selon ses besoins. Mais cela ne résout pas la difficulté. Car s'il a beaucoup d'enfants et gagne moins de \$4,500, il ne peut assumer une maison de \$14,000, même à 3 1/2% d'intérêt sur une hypothèque de \$12,000 payable en vingt ans.

Il n'y a aucun doute que si le récent amendement apporté à la loi provinciale par M. Barrette avait été adopté il y a huit ou dix ans, cela aurait pu apporter une aide fort efficace, à une époque où le taux d'intérêt était encore modéré. Mais avec la rareté et le coût élevé de l'argent, et surtout le coût prohibitif de la construction, le petit salarié, et même le salarié moyen — cette moitié des salariés qui gagnent moins de \$4,500 par année — ne peuvent guère profiter du changement, et surtout s'ils ont une famille nombreuse.

Il y avait là le principe d'une excellente législation: le rabais d'intérêt est en réalité une aide plus généreuse que la garantie fédérale du prêt hypothécaire. Mais M. Duplessis a stérilisé cette loi pendant si longtemps qu'il est peut-être trop tard pour la révaloriser sans la remanier complètement.

Paul SAURIOL

Blocs-Notes

L'affaire Trudeau et la liberté académique

En marge de l'affaire Trudeau, la Presse vient d'interroger des professeurs d'université sur la liberté académique. Ils trouvent, en majorité, qu'elle se porte bien. Une minorité estime plus prudent de rester anonyme, et parle des professeurs comme des "salariés de la peur". Nous nous rangeons pour notre part avec les premiers — à une distinction près, que nous formulons plus bas.

Sur le cas de Pierre Elliott Trudeau, une personnalité "hautement autorisée" mais non identifiée déclare qu'"aucune demande officielle n'a été présentée dans les formes prescrites au Bureau des gouvernements de cette institution concernant l'admission comme professeur de M. Pierre Elliott Trudeau". Deux expressions font ici comprendre que nous sommes entrés dans le monde de la casuistique: demande officielle, est-il dit, et surtout, dans les formes prescrites.

Des vers tirés de l'Amour médecin nous remontent ici en mémoire:

Respecter les formalités

Voilà nos grandes qualités, chante le choeur des Diafores à qui est bien égal que leur patient soit mort. Qu'il la candidature ait été "officielle" et "selon les formes prescrites", nous l'ignorons; mais nous avons affirmé, et nous répétons jusqu'à preuve

du contraire, que la candidature Trudeau est morte du côté des autorités supérieures, malgré l'assentiment de deux doyens successifs de la Faculté des sciences sociales.

Divers sens

Revenons à la liberté académique.

On peut l'entendre d'abord au sens de liberté du professeur au moment même de son enseignement. Dans ce sens, il semble vrai, et généralement admis, que l'université respecte la liberté de ses professeurs.

On peut l'entendre dans un autre sens: reconnaît-on à ces mêmes professeurs le droit d'exprimer publiquement leur opinion sur des questions très controversées, et en particulier sur des problèmes politiques? Ici encore, des exemples bien connus paraissent établir que l'université respecte la liberté extra muros de ses professeurs.

Reste un troisième cas, plus délicat et plus difficile à cerner: il s'agit d'hommes qui ont adopté des attitudes non conformistes avant d'être professeurs, qui sont donc discutés d'avance. Nous avons vu qu'à deux reprises l'université n'a pas voulu de professeurs de ce genre, malgré leur compétence et leur intégrité personnelle. Peut-on encore parler de liberté académique, puisqu'il s'agit d'intellectuels qui ne sont pas encore des professeurs? Nous le croyons: la liberté de recruter un personnel compétent doit, il nous semble, entrer dans cette rubrique.

La question est délicate: les refus ne sont pas, d'ordinaire, proclamés sur la place publique, et il est extrêmement facile de les prononcer de telle sorte qu'à peine ont-ils l'air d'avoir été prononcés. On se fait d'ailleurs dire que "ces questions n'ont pas à être débattues en public", ce qui, en thèse générale, paraît une règle de simple bon sens. Elle ne vaut plus, à notre avis, lorsqu'il s'agit d'une candidature présentée quatre fois par deux doyens successifs. Alors, on a le droit, et le devoir si l'on croit fortement aux libertés académiques, de se demander si des motifs extra universitaires ne sont pas intervenus.

Lettres au "Devoir"

Les Banques d'affaires

Mon cher directeur,

Je me sens obligé de faire encore une fois une mise au point au sujet d'un éditorial paru dans le Devoir le 26 avril 1960. Je le fais parce que les choses qui ont été dites peuvent nuire à l'idée que se fera le public d'une institution importante pour nous (La Corporation d'Expansion Financière), et par suite à son développement quand elle sollicitera le public de souscrire à ses émissions.

Il a été dit en effet dans cet éditorial que les banques d'affaires "ne peuvent cependant aider qu'aux entreprises qui existent déjà et qui sont disposées à fournir au public épargnant les garanties qui leur apporteront les capitaux nécessaires à leur croissance". Or ni dans les livres d'économie ou l'on expose le rôle des banques d'affaires dans une économie, ni dans la pratique, on ne les voit se développer, on ne trouve que les banques d'affaires soient ainsi restreintes. Bien au contraire, leur rôle fondamental est d'assurer la création de nouvelles entreprises en leur permettant d'obtenir directement de la Banque les fonds qu'elles ne peuvent obtenir sur le marché financier, ou en leur apportant la garantie morale nécessaire pour que leurs titres soient achetés par le public épargnant.

C'est pour des raisons de prudence assez évidentes que La Corporation d'Expansion Financière a préféré, au début de ses opérations, et vu l'exigüité de son capital, commencer ses o-

pérations en aidant surtout à l'expansion des entreprises existantes, plutôt qu'à la création d'industries nouvelles. C'est aussi parce que cela correspondait à un besoin plus immédiat.

Si on s'en rapporte à la théorie bancaire et à l'expérience des banques d'affaires en Europe, ce n'est certainement pas pour des raisons techniques, mais au contraire en raison de circonstances très particulières, que deux entreprises sont nées — La Corporation d'Expansion Financière et la Compagnie Nationale de Gestion — au lieu d'une seule, de la campagne entreprise pour développer chez nous l'idée de la Banque d'Affaires. La présence de deux institutions au lieu d'une seule, organisées dès le départ en fonction d'un objectif immédiat différent, conduira sans aucun doute à une sorte de spécialisation des fonctions. Mais, de toute évidence, la spécialisation portera plus sur les méthodes de contrôle que sur la nature des opérations. Etant société de gestion, la Compagnie Nationale travaillera avec des entreprises qui lui appartiendront en propre. Etant banque d'affaires, la Corporation d'Expansion Financière, sans avoir nécessairement à s'interdire des contrôles éventuels qui pourraient servir ses intérêts bancaires, sera indispensable pour aider à partir en affaires tous les individus ou les groupes d'individus qui veulent rester maîtres de leurs entreprises.

François-Albert Angers

La ville est dans l'erreur 100 milles à l'heure

Monsieur le directeur,

Re avis de contravention no 9550-60, adressé à mon locataire, 3406 Dandurand, en date du 21-3-1960.

La Ville prétend qu'il y a contravention au règlement no 1413, article 4. Or l'aménagement des deux magasins n'oblige pas que j'ai 2 magasins similaires, bâtis en même temps, à la même date, il y a de cela onze ans, avec le même avis pour les deux, et qu'un seul de mes locataires a reçu un avis de contravention, soit le 3406 — l'aménagement de mes 2 magasins, dis-je, soit le 3404 et 3406 Dandurand, est en tout point conforme au règlement en question. J'ai eu mon permis, et tout, et tout, et tout... Par contre, presque tous les autres établissements

situés sur la même rue, et dans le voisinage immédiat, à commencer par la banque située à 2 coins de rue, ne le sont pas. Je peux en nommer une bonne douzaine sans exagération.

Que dire de plus? A vous, lecteurs, de juger. Avez-vous déjà vu pareille monstruosité? Qu'attend donc la Ville pour rescinder cet avis? Ils me font un tort considérable. Qu'attendent-ils pour réparer?

Herman DESROCHES, b.a.b.p., licencié en pharmacie, 3400, Dandurand.

P.S.—A suivre un de ces 4 jeudis un article sensationnel sur un autre sujet, si le journal veut bien m'en donner l'opportunité.

Unilingue à bord d'un train

M. Maurice Allard, Chambre des communes, Ottawa.

Monsieur le député,

Laissez-moi, d'abord, vous féliciter pour votre courageuse intervention au sujet du bilinguisme dans les services d'Air Canada. Il y a longtemps qu'on aurait dû faire quelque chose dans ce domaine. Heureusement ça commence à bouger.

Mais il y a un service public plus près de nous et qui semble encore ignorer la présence française dans le Québec même. Il s'agit du chemin de fer de l'Etat: le Canadien National. Et voici un petit fait à l'appui de ce que j'avance:

Lundi, le 11 avril dernier, à bord du train Montréal-Richmond — Sherbrooke — Portland, (départ 9:20 a.m.) ni le chef de train, ni le conducteur ne connaissent le français. Et je sais quel'un qui s'en souviendra. Je veux parler d'un jeune homme qui voulait se rendre à Plessisville. Il ignorait, sans doute, de voir transférer à Richmond (un aéroport) y prend immédiatement les voyageurs en direction de Québec) puisque, cette ville passée, il se trouvait encore sur le train,

alors en direction de Sherbrooke.

Comme ce jeune ignorant l'anglais nos deux conducteurs durent recourir à un passager bienveillant (un Canadien français) pour leur servir d'interprète. Le jeune homme descendit à la gare suivante. Selon toute apparence, il a dû payer une seconde fois pour les 60 milles qui le séparaient alors de sa destination; sans parler des inconvénients sérieux que pouvait lui entraîner son retard.

J'ai été témoin de l'embarras, de ces conducteurs incompetents et de l'embarras, plus grand encore, du jeune homme et, croyez-moi, j'en suis encore indigné. Faudra-t-il que nos gens apprennent l'anglais pour voyager sûrement dans notre province? Imaginez la même situation, mais à l'inverse, c'est-à-dire avec des conducteurs unilingues français, en Ontario... ou même dans le Québec...

Dites-moi, monsieur le député, notre bilinguisme serait-il toujours à sens unique? Est-ce qu'on cessera enfin de se moquer de nous?

M. FOURNIER, Sherbrooke

Le point de vue d'un usager

Parmi les réponses recueillies par la Presse, celle de M. François-Albert Angers nous semble particulièrement au point. M. Angers est un usager des libertés académiques; il a le mérite de s'en servir. Par ailleurs il sait en marquer les bornes.

La liberté académique, rappelle-t-il, "c'est celle qui permet aux professeurs d'exprimer leurs opinions d'une façon convenable et sans exercice de représailles contre eux". Comme toutes les libertés, elle a ses limites. "Un professeur n'a pas le droit, par exemple, de se servir de ses cours pour faire de la propagande politique." L'étudiant a, lui aussi, ses droits, et notamment celui de recevoir un enseignement objectif, aussi dégagé des préjugés personnels du professeur, que cela est humainement possible.

Cette liberté doit néanmoins être proclamée et vécue: "Alors que, dans le jeu ordinaire des choses, un fonctionnaire doit se taire, le professeur, lui, doit pouvoir s'exprimer librement, même si ça déplaît". Ce qu'un autre interviewé — anonyme — affirme en termes plus agressifs: "Les professeurs ont leurs idées sur la politique. Pourquoi ne pourraient-ils pas les exprimer aussi bien que n'importe quel cornichon, ou n'importe quel balayeur?" Cependant, précise Angers, outre la liberté académique, "il y a la dignité académique: si on abuse de la liberté, elle sera supprimée." On s'attend que

l'intellectuel adopte un certain ton, qu'il se laisse moins aller à ses émotions que le cornichon ou le balayeur...

Un droit qui se paye

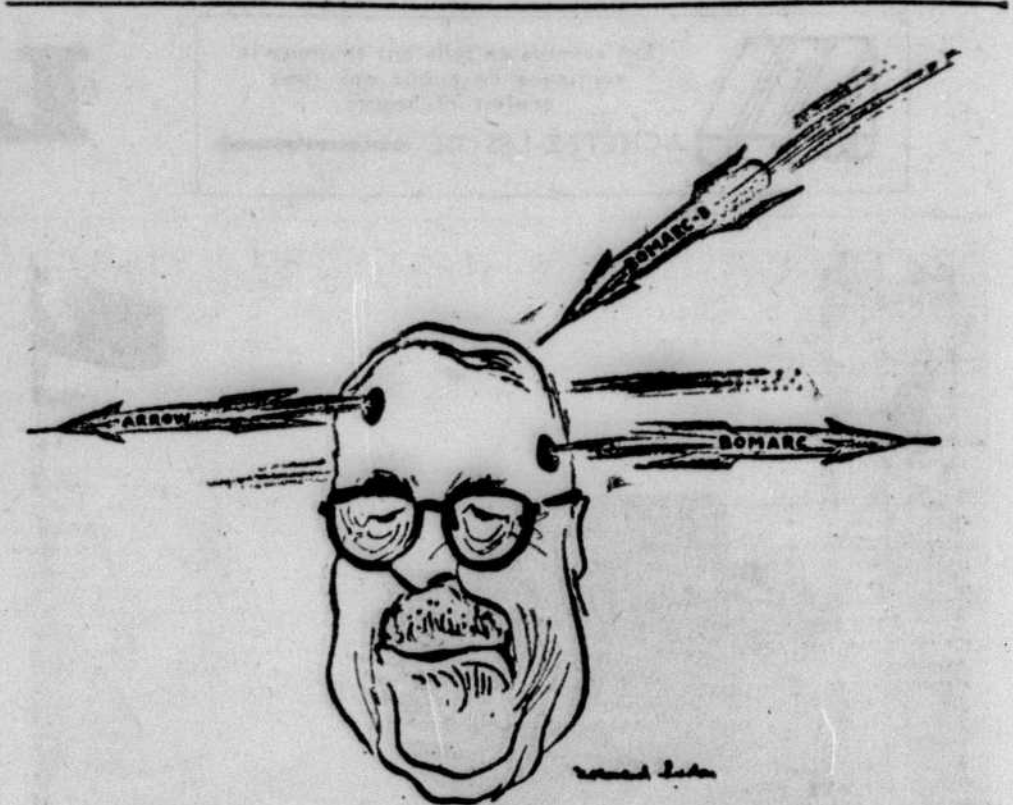
La liberté vaut pour les doyens et les recteurs — pourvu, j'imagine, qu'ils ne prétendent pas engager leur faculté ou l'ensemble de l'université. Mais conclut Angers, "ceux qui se plaignent du manque de liberté académique en disant: Si je parle, je n'aurai pas telle faveur, se trompent, car le droit de parler se paie".

A l'intérieur de certaines limites, bien entendu — M. Angers lui-même ne réclamait-il pas tantôt une liberté sans risques de représailles? Mais les hommes étant ce qu'ils sont, il a raison: on ne saurait s'attendre que la liberté fasse toujours plaisir, et donc qu'elle n'entraîne pas certaines représailles inévitables. On refuse pourtant que les représailles aillent jusqu'à la mise à pied, à la persécution — ou au refus total.

Ajoutons que, pour d'autres motifs, le professeur ne doit pas se laisser engager dans des préoccupations extra universitaires qui mangeraient le meilleur de son temps et de son intérêt. Il appartient d'abord à la recherche et à ses élèves.

Il n'en reste pas moins que les libertés légitimes se prennent, se vivent, se défendent, et qu'elles entraînent des sacrifices personnels. Elles ne tombent pas du ciel comme une pluie de roses: elles se gagnent.

ANDRÉ L.



Si vieillesse savait...

LA DEFENSE DE LA LANGUE FRANCAISE

L'évolution de la langue et l'enseignement

Par R. LE BIDOIS

On sait qu'une langue de civilisation est en perpétuel devenir et subit constamment l'influence des forces sociales. Comme Vendryes l'a bien montré, l'évolution de la langue n'est en somme qu'un aspect de l'évolution de la société. Depuis un demi-siècle, le développement remarquable de la technique et de la science, deux guerres mondiales et la démocratisation des mœurs et des idées ont bouleversé nos conditions de vie et, du même coup, notre comportement en matière de langage. Tous ceux pour qui le français n'est pas seulement une "structure" formelle ou un moyen de communication, mais le miroir d'un peuple et d'une culture, s'inquiètent avec raison de ces vicissitudes qui menacent l'intégrité et le renom de notre langue.

Si les hommes de bon sens et de bonne volonté éprouvent de justes craintes pour l'avenir du français, quels ne doivent pas être les soucis des maîtres sur qui retombe la tâche d'enseigner la langue à la jeunesse de notre pays? La première question qui se pose pour nos professeurs est de savoir quel français il importe d'enseigner: celui de Bossuet et de Voltaire? celui de Chateaubriand, de Flaubert et de Valéry? ou celui de Prévert, de Queneau et de Céline? D'autre part, si la radio et la télévision ouvrent à nos contemporains de nouveaux horizons de culture, elles entraînent une irréparable perte de temps pour nos jeunes et leur enlèvent le peu de goût qu'ils pouvaient encore avoir pour la lecture enrichissante. Que va devenir, dans ces conditions, l'enseignement du français?

On conçoit que ces problèmes préoccupent vivement nos éducateurs. Sur l'initiative de MM. Goblet et Beaugrand, un groupe de professeurs a organisé récemment une série de colloques dont le compte rendu et les conclusions viennent d'être publiés dans les nos 19 et 20 des Cahiers pédagogiques (1). De cette masse d'articles et d'opinions, qui devraient intéresser les professeurs aussi bien que tous les parents dont les enfants poursuivent leurs études secondaires, je voudrais dégager ici quelques idées et quelques faits.

Défauts nombreux

Quelle doit être l'attitude des éducateurs devant l'évolution de la langue? Pour répondre à cette question, M. Jacques Pohl, de l'athénée royal d'Ixelles, brosse un tableau de l'état actuel du français. En matière de phonétique, il relève notamment la disparition de la nasale, un "des Parisiens même raffinés" prononcent in (hindi, m manteau brin), la confusion entre l'ferme (j'irai) et l'ouvert (j'allais, j'irais), ainsi que la disparition du mouille (mieu, myion, pour milieu, million).

Pour le vocabulaire, mon collègue belge mentionne, bien entendu, les emprunts à l'anglais. S'il accepte les "anglicismes francs" qui enrichissent la langue, il dénonce vigoureusement les anglicismes insidieux qui enlèvent au français sa précision, tels que sévère (pour "grave"), contrôler (pour "dominer") ou conventionnel (pour "traditionnel").

Voilà près de deux siècles que l'on condamne le tour Je

Mais c'est dans la syntaxe que l'évolution de la langue est la plus sensible. Nous refusons de créer des féminins (Mme X., administrateur civil, le docteur Hélène V.). Des verbes courants comme avoir, faire, pouvoir, sont dévalués au profit de verbes riches et imprévisibles (posséder, effectuer, connaître, intéresser, etc.). La particule négative ne disparaît du langage parlé, mais s'insinue indument après sans que. Enfin et surtout, la langue est littéralement envahie par le style substantif (le pas pouvoir devient ainsi être dans l'impossibilité de...) et par les abjectifs "gentils" du type: le voyage présidentiel, la charge alaire (2).

Génie de la langue

En présence de ces bouleversements, le professeur de français a un rôle fort délicat. Au lieu de s'obstiner à ramener le courant et à défendre "des positions qu'il sait sacrifiées", il doit être indulgent pour tout ce qui contribue à rendre la langue plus forte ou plus nuancée, mais s'acharner contre tout ce qui la dessèche ou l'appauvrit. Sa mission consiste donc à faire respecter le génie de la langue et le bon usage; mais il sait qu'il y a autant d'usages que de groupes d'usagers et que chaque "usage" a ses manières particulières et ses péchés mignons. Parmi les nombreuses fautes de la langue courante que les rédacteurs des Cahiers ont passées en revue, j'en signalerai trois, qui méritent des traitements différents parce qu'elles n'ont pas le même caractère de gravité.

Malgré les protestations des grammairiens et des linguistes, amener, pour "apporter", semble solidement implanté dans le lexique de nos contemporains. L'autre jour, une agence de presse transmettait d'Ottawa une nouvelle selon laquelle le général de Gaulle avait remis au gouverneur général et au premier ministre du Canada "des cadeaux qu'il avait amenés de Paris à leur intention". Mais, le même jour, un grand quotidien du matin corrigé la "faute" de l'agence: "Le général de Gaulle a apporté dans ses bagages, en cadeau personnel, un magnifique service à café en Sèvres bleu..." Un bon point pour le rédacteur!

La Bible vous parle

m'en rappelle. Cependant presque tout le monde parle ainsi et beaucoup d'écrivains, depuis Stendhal et Flaubert, commettent la "faute". Certains grammairiens libéraux semblent prêts à l'accepter, comme nos ancêtres ont fait du solécisme Je m'en souviens (pour Il m'en souviens). Je ne veux pas revenir, après tant d'autres, sur ce point aux ânes et je me bornerai à citer le jugement d'un grand linguiste qui n'est certes point suspect de purisme: "Ce n'est pas une différence de sens, mais une différence d'éducation qui fait que l'on dit Je m'en rappelle ou Je me le rappelle". (J. Marouzeau).

Tout différent est le cas de partir. Sous prétexte que ce verbe vient d'un mot latin qui signifie se séparer, s'éloigner, on nous répète sur tous les tons qu'il est incorrect de dire "partir à Paris", "Il part en Amérique", etc. Au lieu de faire écho aux innombrables puristes — professionnels ou amateurs — qui ont condamné sans appel ce prétendu solécisme, il faut reconnaître que l'emploi de partir après partir est admissible quand le complément désigne non pas un lieu concret, mais une action (partir en voyage, en promenade...) ou quand le verbe est à un temps passé et qu'il s'agit d'exprimer non pas le lieu où l'on va, mais le résultat du déplacement (l'état déjà parti en Angleterre; Elle est partie chez sa tante).

La vérité est qu'il y a bien des degrés dans ce qu'on appelle "la faute". En cette matière, il importe que le professeur, comme d'ailleurs le grammairien, fasse preuve de bon sens et de tact. Impitoyable pour amener au sens d'apporter, il doit, jusqu'à nouvel ordre, résister contre Je m'en rappelle, mais autoriser certains emplois de partir avec d'autres prépositions que pour. Son rôle ne consiste pas en effet à entraver l'évolution du français, mais à en assurer la continuité, c'est-à-dire à combattre avec vigueur aussi bien le relâchement excessif que le verbiage prétentieux. S'il réussit à endiguer ce que Marcel Galliot appelle "la marée montante du solécisme et du galimatias", il aura accompli sa mission.

(Tous droits réservés pour Le Devoir et Le Monde).

(1) Publiés par le Comité universitaire universitaire, pédagogique, 13, rue du Tour, Paris (6e).

(2) Les lecteurs ont pu constater que la plupart de ces remarques portent sur des questions auxquelles j'ai consacré ici même une ou plusieurs chroniques.

La Bible vous parle

La main de Dieu s'étend, pour les bœufs, sur tous ceux qui le cherchent; et sa puissance et sa colère sur tous ceux qui l'abandonnent. (Esd. 8, 22) (Textes choisis par la Société Catholique de la Bible).

L'ACTUALITÉ

Le Pontiac est anglais

Même s'il est généralement considéré comme une circonscription de la province de Québec, le Pontiac est un pays anglais. Il y a sans doute quelques ignorants qui parlent encore le français, mais les affaires sérieuses se transigent en anglais.

M. Raymond Johnston est le député sortant et le candidat de l'Union nationale dans Pontiac. Ses partisans ont décidé de lui offrir un banquet pour lancer sa campagne électorale et ils ont convié les militants de l'Union nationale parmi lesquels il doit bien se trouver quelques représentants des 10,000 Canadiens français du comté à Shawville. Cette convocation se lisait comme suit:

"Banquet
"The Union National
Organisation
"Pontiac County.
"Thursday April 28 1960
"The High School-Shawville
"Saluting Raymond Johnston
Member for Pontiac since
Nineteen Hundred and
Forty-eight".
Pas un mot de plus. Pas un mot de français. Au-dessous de la photographie du député sortant, ces seuls mots: "Raymond Johnston, M.P.P., Parliamentary Assistant, Department of Fish and Game". Sur le menu même, on peut découvrir des "mousseline potatoes". Et c'est tout.

M. Johnston tient sans doute à se faire élire sans quoi il ne se ferait pas organiser de ban-

quets politiques. Il tient sans doute à son titre de "Parliamentary Assistant — Department of Fish and Game" à Québec. Il ne se croit cependant pas tenu pour si peu de recourir au bilinguisme. Il brigue le vote anglais de Shawville et des environs et le vote irlandais moins considérable et il voudra bien recueillir le vote français par surcroît.

M. Johnston estime que le Pontiac est un pays anglais où le français n'a pas de place. Et il a fait admettre sa thèse à M. Jean-Jacques Bertrand, ministre du bien-être, qui a décidé que l'hospice catholique du Pontiac devait être anglais.

ARGUS.

LA SESSION DU SOVIET SUPREME S'OUVRE AUJOURD'HUI

M. "K" précisera sa position au sujet du statut de Berlin

MOSCOU. — Le premier ministre de l'Union soviétique, M. Nikita Khrouchtchev, a laissé entendre qu'il fera une importante déclaration au sujet de la prochaine conférence "au sommet" lors de la session du Soviet Suprême qui s'ouvre aujourd'hui. M. Khrouchtchev a déclaré devant un groupe d'ambassadeurs occidentaux à une exposition tchèque mardi dernier qu'il y avait eu tellement de questions soulevées depuis son discours à Bakou, qu'il croyait nécessaire d'indiquer clairement la position que la Russie entend défendre à la conférence des Quatre Grands à Paris.

Le chef du Kremlin avait donné l'avertissement dans un discours prononcé à Bakou que si les Quatre Grands ne réussissaient pas à trouver une solution au problème de Berlin, l'Union soviétique signerait un traité de paix séparé avec l'Allemagne de l'Est et l'Occident n'aurait accès ni par terre, ni par air, ni par eau, à Berlin-Ouest.

Depuis cette déclaration du leader communiste, les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont bien montré qu'ils

n'ont pas l'intention de retirer leurs garnisons.

Pas de menaces

Le président Eisenhower a dit qu'il ne négocierait pas sous l'effet de menaces, quelles qu'elles soient. Il a toutefois fait remarquer que le discours de M. Khrouchtchev ne lui semblait pas contenir une menace.

On sait cependant à Moscou qu'au moins un des conseillers spéciaux de M. Eisenhower est d'avis qu'il serait avantageux d'étudier à nouveau le discours

de M. Khrouchtchev tout en se rappelant que le chef du Kremlin voulait dire exactement ce qu'il a dit, et qu'il est fortement possible qu'il y ait une grave crise au sujet de Berlin au cours du prochain semestre.

Le Soviet-Suprême

LONDRES. — L'ambassadeur soviétique à Londres, M. Aleksander Soldatov s'est envolé vers Moscou hier et a déclaré qu'il serait absent pendant "une semaine, peut-être plus".

Le Soviet Suprême se réunira à Moscou aujourd'hui pour entreprendre une session parlementaire qui doit durer plusieurs jours.

L'ambassadeur soviétique à Paris, M. Sergei Vinogradov, s'est envolé vers Moscou hier. Selon les sources diplomatiques de Londres, le premier ministre Khrouchtchev prononcera un discours important sur la politique étrangère au cours de cette session.

Les observateurs de Londres estiment également qu'il tiendra des pourparlers préparatoires à la conférence "au sommet" du 16 mai, avec les délégués soviétiques.

Au cours des dernières semaines, la présence de trois leaders communistes de l'Europe orientale à Moscou a également permis la tenue de telles rencontres.

Radio-Moscou déclare, aujourd'hui, que le président de la Tchécoslovaquie, M. Antonin Novotny, le premier ministre de l'Allemagne orientale, M. Otto Grotewohl, et M. Wladyslaw Gomulka de Pologne ont récemment visité la capitale soviétique.

Monnaie nouvelle, système métrique pour le R.-Uni!

LONDRES. — Les Britanniques ont peut-être finalement décidé de cent dans leurs poches plutôt que des shillings et des pence, si le gouvernement suit les recommandations qui lui ont été faites dans un rapport publié hier.

Ce rapport émane de deux commissions qui ont passé deux ans à étudier la proposition d'un changement qui amènerait l'adoption du système décimal pour la monnaie et du système métrique pour les poids et mesures, système qui remplacerait livres, chopines, pieds et verges.

Ces commissions avaient été créées par l'Association britannique pour l'avancement de la science et par l'Association des chambres de commerce britanniques. Les commissaires ont interrogé environ 2.000 organismes, de même que des hauts fonctionnaires du commerce extérieur et partout ils ont rencontré un appui total pour le système décimal — malgré le coût de modification ou de changement des machines dans les bureaux, des machines à sous et des compteurs en gaz.

La plupart voudrait cependant garder la livre sterling comme unité monétaire.

Près de 84 pour cent des organismes étaient en faveur du système métrique, en principe du moins.

Une attaque a été repoussée en Corée

SEOUL. — Une frégate de la marine sud-coréenne a repoussé l'attaque de torpilleurs nord-coréens. Selon la marine cette manœuvre avait pour but de masquer une tentative de débarquement d'agents communistes dans le sud. Les marins nord-coréens se sont échappés dès que la frégate eut repoussé l'attaque. On ne signale aucune victime, aucun dommage du côté sud-coréen.

L'attaque s'est produite à environ deux milles au sud de la ligne de démarcation de la trêve séparant le nord et le sud de la Corée.

Ceci est la première attaque communiste depuis la révolte qui a suivi les élections présidentielles du 15 mars. Les patrouilles ont été renforcées au large des deux côtes. D'autre part les Coréens ont de nouveau demandé le retrait des forces des Nations Unies de la Corée du sud.

La demande a été formulée à une réunion de la Commission de l'Armistice militaire convoquée par les communistes à Panmunjom. La demande a été rejetée. Des étudiants sud-coréens ont défilé dans la cité de Pusan, pour la quatrième journée consécutive, demandant l'élection d'une nouvelle assemblée nationale. A Séoul cependant l'agitation paraît diminuer.

DÉCÈS

BRISSEAU. — A Côte-des-Neiges, le 2 mai 1960 à l'âge de 35 ans, est décédée, Marcelle Jodoin, épouse de Maurice Jodoin. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 mai. Le convoi funéraire partira des salons funéraires J. R. Deslauriers, Ltd., no 5850, Chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église N.-D. de Côte-des-Neiges, où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

ROBERT. — A Montréal, le 4 mai 1960 à l'âge de 85 ans, est décédée, Mme veuve Lucien Robert, née Josephine Fortin demeurant à 6542 Chateaubriand. Elle était la mère de M. l'abbé Richard Robert. Les funérailles auront lieu samedi le 7 mai. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc., no 6320 rue St-Denis, à 9h45, pour se rendre à l'église St-Eduard où le service sera célébré à 10 heures. Un libéra et l'inhumation auront lieu à Louiseville, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Bonn veut éviter un conflit commercial

BONN. — Le ministre des affaires économiques de l'Allemagne de l'Ouest, M. Ludwig Erhard, a réagi hier des négociations politiques à l'échelon supérieur afin d'éviter une scission complète entre les deux blocs économiques de l'Europe: le marché commun et l'association du libre-échange.

M. Erhard a souligné devant le Bundestag (chambre basse) que les négociations devraient se situer au niveau ministériel et non pas se faire par l'entremise de la commission du marché commun, organisme non politique.

Il a recommandé que les négociations commencent avant que le plan Hallstein n'entre en vigueur. Le plan Hallstein, qui porte le nom de son initiateur, M. Walter Hallstein, ancien ministre allemand des Affaires économiques, comporte une série de recommandations tendant à hâter la réalisation des objectifs du Marché commun.

Si l'on adopte ce plan avant de s'entendre avec l'association des Sept, a noté M. Erhard, cela aurait pour effet d'augmenter la tension et le sentiment de discrimination mutuelle entre les deux zones de libre-échange.

CONDITIONS

M. Erhard a fait observer que l'Allemagne de l'Ouest avait approuvé le plan Hallstein proposé par la Commission du marché commun moyennant certaines conditions.

"La condition la plus importante aux yeux du gouvernement de la république fédérale allemande est la nécessité d'étudier tout d'abord toutes les possibilités d'entente avec l'association du libre-échange avant de mettre le plan à exécution."

L'Allemagne de l'Ouest, a ajouté M. Erhard, continuera pour quelque temps encore de s'employer à prévenir une interruption des échanges commerciaux et tentera de réduire les effets des réductions tarifaires au sein du marché commun en offrant des réductions identiques aux autres pays.

On trouve une bombe à l'ambassade des Etats-Unis au Brésil

RIO DE JANEIRO. — La police de Rio de Janeiro a déclaré hier, qu'elle avait découvert une bombe d'immense de l'ambassade américaine.

On présume que la bombe a été placée là en guise de protestation contre l'exécution de Cayri Chessman, lundi dernier.

Londres accorde l'indépendance à la Sierra Leone

LONDRES. — La Grande-Bretagne accordera l'indépendance à la Sierra Leone le 27 avril 1961, a-t-on annoncé hier.

Cette déclaration du secrétaire aux colonies, M. Iain MacLeod, est survenue à la suite de pourparlers avec les leaders de la Sierra Leone qui ont duré 14 jours. Ce pays de l'Afrique occidentale a une superficie de 27.925 milles carrés et une population de 2.300.000 habitants.

M. MacLeod a déclaré: "La Sierra Leone et la Grande-Bretagne entretiennent des relations amicales depuis 150 années. Tous ceux qui ont participé à ces pourparlers sont convaincus que ces relations seront prolongées au cours des années à venir."

Le premier ministre, sir Milton Margai, a souligné: "Nous espérons ne jamais être dans une position qui fera regretter au gouvernement de Sa Majesté ce que nous avons fait. Nous demeurons à jamais les amis de la Grande-Bretagne."

Un communiqué a déclaré que la Grande-Bretagne versera la somme de 7.500.000 de livres sterling à la Sierra Leone sous forme de subventions et d'aide technique parce que "le fardeau initial de l'indépendance, dont la défense et la compensation, créeraient certaines difficultés à une époque où l'assistance normale aux colonies cesserait".

de Bonn a dit qu'aucune accusation ne serait portée contre lui en Allemagne occidentale. Le procureur a ajouté que ses enquêtes n'avaient apporté aucune preuve contre Oberlander. Ce dernier a servi comme capitaine dans le bataillon "Rossignol" qui se spécialisait dans la guerre psychologique.

MEDECIN DEMANDE

La municipalité d'Huberdeau se fait honneur d'accueillir un médecin en permanence pour le village et les environs. S'adresser à M. le maire, 100 rue de la Corporation d'Huberdeau, Co. Argenteuil. TEL. 81.

Partez à la conquête de

TOUS LES COINS DE L'EUROPE... EN AUTOMOBILE!

Profitez des facilités les plus avantageuses d'ACHAT ou de LOCATION de l'automobile d'Europe.

SIMCA-RENAULT-CITROEN

PEUGEOT-VOLKSWAGEN-PANHARD

MILLAGE ILLIMITE ASSURANCE ET PERMIS INTERNATIONAL LIVRÉS EN EUROPE AVEC GARANTIE DE RACHAT EN DOLLARS

Service Européen de Tourisme Automobile Eng.

MONTREAL: 1174, rue Drummond — TEL. UN. 1-0200 & UN. 1-3504

1219, rue St-Denis — TEL. AV. 4-9992

500 STE-CATHERINE E.

Ed. Archambault

2140 de la MONTAGNE

du NOUVEAU et du BEAU!

ARCHAMBAULT PRÉSENTE

l'élégant piano THE London

Le Piano

est l'instrument de base des études musicales qui aiguisent et développent les facultés intellectuelles des enfants. Devenus adultes, ils trouveront toujours dans la musique un passe-temps agréable même s'ils ne choisissent pas la musique comme carrière.

Le Piano LONDON

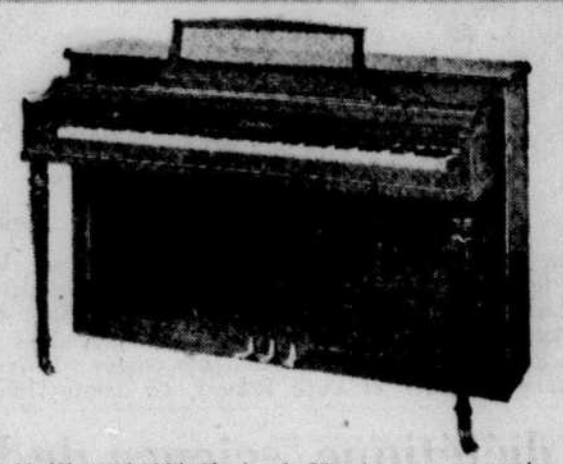
Dès que vous l'aurez vu et essayé, il gagnera votre admiration par sa sonorité pure et claire, sa touche délicate et rapide et sa facture de toute première qualité... autant de caractéristiques qui vous charmeront au premier abord et pour toujours.

Votre Piano LONDON vous attend

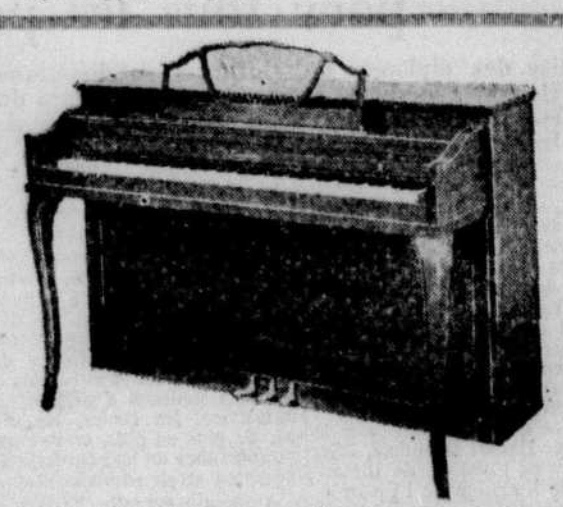
Modèle "104-108". Clavier de 88 notes avec couvercle. Finis et prix: Acajou ou noyer: \$760.00. Chêne pâle (bisque): \$805.00. Ébène et or, rouge chinois et or, bleu ciel et or, blanc antique et or: \$780.00. Léger supplément pour le banc. Garantie de 5 ans.



Modèle "104-108". Clavier de 88 notes avec couvercle. Finis et prix: Acajou ou noyer: \$810.00. Léger supplément pour le banc. Garantie de 5 ans.



Modèle "101-108". Clavier de 88 notes avec couvercle. Finis et prix: Acajou ou noyer: \$760.00. Chêne pâle (bisque): \$805.00. Ébène et or, rouge chinois et or, bleu ciel et or, blanc antique et or: \$780.00. Léger supplément pour le banc. Garantie de 5 ans.



Modèle "105-108". Clavier de 88 notes avec couvercle. Finis et prix: Acajou pâle ou noyer pâle: \$810.00. Blanc antique et or: \$830.00. "Fruitwood": \$845.00. Léger supplément pour le banc. Garantie de 5 ans.

SPÉCIAUX DE FIN DE SEMAINE SEULEMENT à l'occasion de la Fête des Mères

DISQUES CLASSIQUES IMPORTES DE FRANCE

PRIX REGULIER: \$5.95 — AU PRIX EXTRA SPECIAL: \$1.79 CH.

BETHOVEN — Concerto No 1 en Do majeur pour piano et orchestre. Orchestre Symphonique de Berlin.

MEYERBEER — Symphonie No 4 en La majeur (Italienne) et Symphonie No 5 en Ré majeur (Réformation). Orchestre Philharmonique d'Oslo.

MOSART — La Nativité du Seigneur. Neuf méditations pour orgue.

MOSART — Symphonie en Sol mineur No 40 et Symphonie en Sol majeur No 94. Orchestre Symphonique d'Olympia.

TCRAIKOVSKY — Concerto en Ré majeur pour violon et orchestre. Philharmonie Orchestra.

FRESCOBALDI — Messe des Apôtres. A. Forgue, Robert Noehren.

EGON PETRI JOU. BRAHMS — Rhapsodie Nos 1 et 2 — Intermezzo — Ballade.

EMILIO OSTA JOU. — La vie brève de Manuel de Falla. Tango de Abeniz. Zapata de Sarasate.

MOZART — Trio et duos d'Opéra. L'enlèvement au sérail — Les noces de Figaro — La flûte enchantée — Don Juan — James Pease, baryton; Barbara Troxell, soprano du Metropolitan Opera.

BEETHOVEN — Concerto No 4 en Sol majeur. Orchestre Symphonique de Berlin.

MOZART — Concertos de piano, No 19 en Fa majeur et No 17 en Sol majeur. Leonide Hambro au piano.

FRANCK et DEBESSY — Sonate en La majeur: Sonate en Ré mineur pour violoncelle et piano. Violoncelle: Marcel Hubert. Pianiste: Harold Dart.

BEETHOVEN — Trio en Sol majeur, Op. 9, No 1; Sérénade en Ré majeur, Op. 8, Le Trio Pasquier.

RACHMANINOFF — Concerto No 2 pour piano et orchestre. Philharmonie Orchestra.

TCRAIKOVSKY — Symphonie No 6 "Pathétique". Orchestre Philharmonique d'Oslo.

GLYNN LASSON — Interprète CHOPIN — Op. 48, No 1 — Cinqième Nocturne, Op. 15, No 2 — Étude, Op. 10, No 12 — Ballade en Sol mineur.

— QUANTITES TRES LIMITEES —

Magasins ouverts vendredi

jusqu'à 9 hres p.m.

Samedi - de 9 a.m. à 5.30 p.m.

Commandes téléphoniques et postales acceptées

STEREOS

PRIX REGULIER \$5.98

SPECIAL \$3.98

STEREOS

PS 104 GEMS FOREVER

All The Things You Are; True Love; Can't Help Dancin' All Night; You Keep Coming Back Like A Song; This Nearly Was Mine; Summerline; 6 autres.

PS 112 MUSIC FROM THE FILMS

Warsaw Concerto; The Dream Of Olen; Story Of Three Loves; Cernish Rhapsody; 2 autres.

PS 118 STRAUSS WALTZES

Blue Danube; Rose From The South; Village Swallows; Wine, Women And Song; Tales From The Vienna Woods; Norgenblatter; Emperor Waltz; 5 autres.

PS 119 WALTZ ENCORES

Clair de Lune; Wyoming; La Bode; Love Here Is My Heart; Lovely Lady; Moulou; Rouger; Green Leaves; Lonely Ballerina; The Kiss In Your Eyes; 2 autres.

PS 124 FILM ENCORES — Vol. 1

My Foolish Heart; Unchained Melody; Over The Rainbow; Summerline; In Venice; Intermezzo; Three Coins In The Fountain; Love Is A Many Splendored Thing; Laura; High Noon; Hi-Lili, Hi-Lo; 2 autres.

PS 125 SONG HITS FROM THEATRE: LAND

If I Loved You; Wunderbar; I've Never Been In Love Before; Hello Young Stranger; Stranger In Paradise; Can't Magnifique; I Talk To The Trees; They Say I'm Wonderful; 4 autres.

PS 133 CONCERT ENCORES

Clair de Lune; Spanish Dance; La Bouhique Fantasia; Can Cani Chanson de Malin; Gypsy Airs; Autumn; 4 autres.

PS 147 — CONTINENTAL ENCORES

Come Prime; La Vie En Rose; Under Paris Skies; O Mein Papa; April In Portugal; Arrivederci Roma; Anema E Cori; 6 autres.

PS 144 FILM ENCORES — Vol. 2

The High And The Mighty; A Certain Smile; Come Prime; La Vie En Rose; Under Paris Skies; O Mein Papa; April In Portugal; Arrivederci Roma; Anema E Cori; 6 autres.

PS 193 SONGS TO REMEMBER

With These Hands; Faraway Places; A Very Precious Love; Jamaica Farewell; Tenderly; Blue Star; Gili; When I Fall In Love; No Other Love; Vaya Con Dios; Two Different Worlds; Tonight; 10 autres.

PS 194 CHARMINE

I Live For You; Diana; Queen Elizabeth Waltz; For You; Kisses In The Dark; Remember; Little Swiss Waltz; Will You Remember? Our Dream Waltz; Under The Stars Of Paris; The Mezza Waltz; Wyoming; Charming; 10 autres.

PS 1700 FILM ENCORES — Vol. 1

My Foolish Heart; Unchained Melody; Over The Rainbow; Summerline; In Venice; Intermezzo; Three Coins In The Fountain; Love Is A Many Splendored Thing; Laura; High Noon; Hi-Lili, Hi-Lo; 2 autres.

PS 1700 FILM ENCORES — Vol. 2

My Foolish Heart; Unchained Melody; Over The Rainbow; Summerline; In Venice; Intermezzo; Three Coins In The Fountain; Love Is A Many Splendored Thing; Laura; High Noon; Hi-Lili, Hi-Lo; 2 autres.

PS 1700 FILM ENCORES — Vol. 3

My Foolish Heart; Unchained Melody; Over The Rainbow; Summerline; In Venice; Intermezzo; Three Coins In The Fountain; Love Is A Many Splendored Thing; Laura; High Noon; Hi-Lili, Hi-Lo; 2 autres.

PS 1700 FILM ENCORES — Vol. 4

My Foolish Heart; Unchained Melody; Over The Rainbow; Summerline; In Venice; Intermezzo; Three Coins In The Fountain; Love Is A Many Splendored Thing; Laura; High Noon; Hi-Lili, Hi-Lo; 2 autres.

PS 1700 FILM ENCORES — Vol. 5

My Foolish Heart; Unchained Melody; Over The Rainbow; Summerline; In Venice; Intermezzo; Three Coins In The Fountain; Love Is A Many Splendored Thing; Laura; High Noon; Hi-Lili, Hi-Lo; 2 autres.

DISQUES

PRIX REGULIER \$5.98

SPECIAL \$3.98

STEREOS

PS 104 GEMS FOREVER

All The Things You Are; True Love; Can't Help Dancin' All Night; You Keep Coming Back Like A Song; This Nearly Was Mine; Summerline; 6 autres.

PS 112 MUSIC FROM THE FILMS

Warsaw Concerto; The Dream Of Olen; Story Of Three Loves; Cernish Rhapsody; 2 autres.

PS 118 STRAUSS WALTZES

Blue Danube; Rose From The South; Village Swallows; Wine, Women And Song; Tales From The Vienna Woods; Norgenblatter; Emperor Waltz; 5 autres.

PS 119 WALTZ ENCORES

Clair de Lune; Wyoming; La Bode; Love Here Is My Heart; Lovely Lady; Moulou; Rouger; Green Leaves; Lonely Ballerina; The Kiss In Your Eyes; 2 autres.

PS 124 FILM ENCORES — Vol. 1

My Foolish Heart; Unchained Melody; Over The Rainbow; Summerline; In Venice; Intermezzo; Three Coins In The Fountain; Love Is A Many Splendored Thing; Laura; High Noon; Hi-Lili, Hi-Lo; 2 autres.

PS 125 SONG HITS FROM THEATRE: LAND

If I Loved You; Wunderbar; I've Never Been In Love Before; Hello Young Stranger; Stranger In Paradise; Can't Magnifique; I Talk To The Trees; They Say I'm Wonderful; 4 autres.

PS 133 CONCERT ENCORES

Clair de Lune; Spanish Dance; La Bouhique Fantasia; Can Cani Chanson de Malin; Gypsy Airs; Autumn; 4 autres.

PS 147 — CONTINENTAL ENCORES

Come Prime; La Vie En Rose; Under Paris Skies; O Mein Papa; April In Portugal; Arrivederci Roma; Anema E Cori; 6 autres.

PS 144 FILM ENCORES — Vol. 2

The High And The Mighty; A Certain Smile; Come Prime; La Vie En Rose; Under Paris Skies; O Mein Papa; April In Portugal; Arrivederci Roma; Anema E Cori; 6 autres.

PS 193 SONGS TO REMEMBER

With These Hands; Faraway Places; A Very Precious Love; Jamaica Farewell; Tenderly; Blue Star; Gili; When I Fall In Love; No Other Love; Vaya Con Dios; Two Different Worlds; Tonight; 10 autres.

PS 194 CHARMINE

I Live For You; Diana; Queen Elizabeth Waltz; For You; Kisses In The Dark; Remember; Little Swiss Waltz; Will You Remember? Our Dream Waltz; Under The Stars Of Paris; The Mezza Waltz; Wyoming; Charming; 10 autres.

PS 1700 FILM ENCORES — Vol. 1

My Foolish Heart; Unchained Melody; Over The Rainbow; Summerline; In Venice; Intermezzo; Three Coins In The Fountain; Love Is A Many Splendored Thing; Laura; High Noon; Hi-Lili, Hi-Lo; 2 autres.

PS 1700 FILM ENCORES — Vol. 2

My Foolish Heart; Unchained Melody; Over The Rainbow; Summerline; In Venice; Intermezzo; Three Coins In The Fountain; Love Is A Many Splendored Thing; Laura; High Noon; Hi-Lili, Hi-Lo; 2 autres.

PS 1700 FILM ENCORES — Vol. 3

My Foolish Heart; Unchained Melody; Over The Rainbow; Summerline; In Venice; Intermezzo; Three Coins In The Fountain; Love Is A Many Splendored Thing; Laura; High Noon; Hi-Lili, Hi-Lo; 2 autres.

PS 1700 FILM ENCORES — Vol. 4

My Foolish Heart; Unchained Melody; Over The Rainbow; Summerline; In Venice; Intermezzo; Three Coins In The Fountain; Love Is A Many Splendored Thing; Laura; High Noon; Hi-Lili, Hi-Lo; 2 autres.

PS 1700 FILM ENCORES — Vol. 5

My Foolish Heart; Unchained Melody; Over The Rainbow; Summerline; In Venice; Intermezzo; Three Coins In The Fountain; Love Is A Many Splendored Thing; Laura; High Noon; Hi-Lili, Hi-Lo; 2 autres.

MONORAUX

PRIX REGULIER \$4.50

SPECIAL \$3.29

MONORAUX (suite)

PS 104 GEMS FOREVER

All The Things You Are; True Love; Can't Help Dancin' All Night; You Keep Coming Back Like A Song; This Nearly Was Mine; Summerline; 6 autres.

PS 112 MUSIC FROM THE FILMS

Warsaw Concerto; The Dream Of Olen; Story Of Three Loves; Cernish Rhapsody; 2 autres.

PS 118 STRAUSS WALTZES

Blue Danube; Rose From The South; Village Swallows; Wine, Women And Song; Tales From The Vienna Woods; Norgenblatter; Emperor Waltz; 5 autres.

PS 119 WALTZ ENCORES

Clair de Lune; Wyoming; La Bode; Love Here Is My Heart; Lovely Lady; Moulou; Rouger; Green Leaves; Lonely Ballerina; The Kiss In Your Eyes; 2 autres.

PS 124 FILM ENCORES — Vol. 1

My Foolish Heart; Unchained Melody; Over The Rainbow; Summerline; In Venice; Intermezzo; Three Coins In The Fountain; Love Is A Many Splendored Thing; Laura; High Noon; Hi-Lili, Hi-Lo; 2 autres.

PS 125 SONG HITS FROM THEATRE: LAND

If I Loved You; Wunderbar; I've Never Been In Love Before; Hello Young Stranger; Stranger In Paradise; Can't Magnifique; I Talk To The Trees; They Say I'm Wonderful; 4 autres.

PS



La remise des diplômes aux internes en diététique de l'hôpital Général de Montréal a eu lieu mercredi le 4 mai. Parmi les onze diplômées sont, première rangée, de gauche à droite: Mlle Micheline Lemire, de Saint-Gabriel-de-Brandon (Université de Montréal), Maude Caron, de Sillery (université Laval) et Céline Kirouac, de Québec (université Laval); deuxième rangée: Mlle Andrée Pelletier, de Québec (université Laval) et Luce Robert, de Sainte-Thérèse (Université de Montréal).

La diététique, science de l'entretien de la vie physique, est un facteur de durée pour tous les peuples

Remise des diplômes aux internes en diététique de l'hôpital Général de Montréal — Conférence du professeur Rachel Beaudoin, de l'Université de Montréal.

"Sans aller jusqu'à prétendre que la diététique soit la science de l'immortalité, de toutes les découvertes du vingtième siècle dans le domaine de la médecine ou de l'hygiène, la science de la nutrition est celle qui apporte le mieux à l'homme les bienfaits qu'il attendait de la 'fontaine de Jouvence': meilleure santé, vitalité accrue, vie plus longue."

C'est ce que déclarait, hier le professeur Rachel Beaudoin, DSc, directrice de l'Institut de Diététique et de Nutrition de l'Université de Montréal. Elle était invitée d'honneur à la remise des diplômes aux internes en diététique de l'hôpital Général de Montréal.

Onze diététistes stagiaires, dont deux de l'Université de Montréal, Mlle Micheline Lemire et Luce Robert, et quatre de l'Université Laval, Mlle Céline Kirouac, Mlle Pageau, Andrée Pelletier et Maude Caron, ont reçu leurs parchemins des mains de M. W. W. Ogilvie, président de l'hôpital.

Mlle Beaudoin a commenté les relations étroites qui existent entre la sous-alimentation et l'alimentation mal équilibrée qui prévalent dans les pays sous-développés, et qui toutes deux sont responsables de la maladie et de la vie très brève dont sont affligés ces peuples.

"C'est en effet, a-t-elle déclaré, à l'application de la connaissance de la nutrition que le monde occi-

dental doit le niveau de santé et la longue vie dont il jouit."

Plus encore que toute autre carrière, la diététique, souligna Mlle Beaudoin, ouvre à la femme des horizons illimités: les diététistes ont la direction plénière des services alimentaires dans les hôpitaux et aussi dans les grandes maisons d'affaires, les industries, les écoles, les clubs ou, de plus en plus, on reconnaît l'importance de leur formation en nutrition et en administration.

A l'heure actuelle, 17 p.c. des diététistes qui sont actives professionnellement dans notre province sont ainsi à la direction de ces collectivités de bien portants.

Cinquante-sept pour cent se retrouvent dans les hôpitaux, dit Mlle Beaudoin, mais 44 p.c. de ces diététistes exercent dans les hôpitaux de langue anglaise. Si on ne s'arrête qu'aux besoins des hôpitaux, il faudrait donc pour répondre aux besoins minimum voir se doubler immédiatement le nombre des diététistes québécois.

Comme cette pénurie de diététistes est surtout de diététistes de langue française, a-t-elle poursuivi, c'est dire le besoin considérablement accru de professeurs qu'il faut prévoir pour faire face aux inscriptions plus considérables qui commencent à se faire sentir dans les Universités. On y trouve actuellement 11 p.c. des diététistes alors que 15 p.c. des autres membres de l'Association de diététique du Québec au service d'organismes gouvernementaux ou municipaux de santé ou d'assistance sociale, ou pour le compte de compagnies, d'industries privées ou d'agences de publicité, exercent d'ans diverses sphères d'activité à titre de nutritionnistes, de consultants, de propagandistes, de conférenciers, ou encore, de directrices de recherche appliquée ou de conseillères dans des Services de renseignements aux consommateurs.

Cette profession, conclut Mlle Beaudoin, est si importante, par suite de l'aide que la diététiste

apporte à autrui sur le plan individuel ou collectif, du rapport aussi des responsabilités financières, administratives et sociales qui lui sont dévolues qu'elle devrait attirer un nombre plus grand de jeunes Canadiennes-françaises.

Le professeur Beaudoin a exprimé la reconnaissance particulière des bacheliers des sciences (nutrition) de l'Université de Montréal vis-à-vis l'hôpital Général de Montréal. "Sans cette collaboration si précieuse par laquelle l'hôpital Général complète d'une année de pratique la formation universitaire que vous avez déjà acquise à McGill, Laval et aux autres universités canadiennes, a-t-elle dit, ce tour d'horizon 1960 que j'ai l'honneur de vous proposer en ce jour de votre accession au titre de diététiste professionnelle ne vous offrirait pas toutes les promesses de succès, les possibilités variées de service et de satisfaction qu'il a en réserve pour vous."

Pour celles qui intéressent les camps liturgiques dans les Laurentides

Une réunion d'organisation des camps aura lieu à l'Apostolat liturgique, le 13 mai, à 7 h. 30 du soir. Toutes celles qui s'intéressent aux camps y sont cordialement invitées. On se fera un plaisir de leur donner tous les renseignements désirés sur l'organisation générale et sur chacun des camps.

Tout peut s'enseigner aux enfants à condition d'employer les méthodes pédagogiques voulues

Le trophée "Carol Lane" pour l'enseignement de la sécurité routière gagné par la "Junior League" de Toronto

VANCOUVER. — Lors de la sixième réunion annuelle du Conseil canadien de la sécurité routière qui a eu lieu à Vancouver le 3 mai, on a signalé à tout le pays le magnifique travail accompli par trois associations féminines du Canada dans le but d'encourager et d'implanter la sécurité routière dans leur région.

On a remis à la Junior League de Toronto, gagnante du premier prix Carol Lane, une somme de \$1,000, et une statuette en bronze symbolisant l'Institut protecteur de la femme. Le deuxième prix a été décerné au Women's Institute de Echo Hill, Alberta, qui a reçu \$500, et une plaque portant un bas-relief du trophée. Le troisième prix a été remporté par le Comité de la sécurité scolaire de West End Safety Council, de Montréal, qui a reçu \$250, et une plaque portant un bas-relief du trophée.

Les trophées Carol Lane sont décernés par le Conseil canadien de la sécurité routière grâce à un don de la "Shell Oil Company of Canada, Limited". Ces prix sont décernés depuis trois ans.

C'est le magnifique travail destiné à enseigner la sécurité routière aux enfants d'âge scolaire qui a valu le premier prix aux membres de l'Association féminine de Toronto. L'expérience qu'elles ont mise sur pied et qui a été hautement louée et recommandée par les autorités de la sécurité routière et de l'enseignement, a prouvé qu'il est possible d'inculquer de bonnes habitudes de sécurité routière aux enfants de cet âge si l'on emploie les techniques pédagogiques voulues.

L'Association de Echo Hill, Alberta, a remporté le deuxième prix grâce à la campagne qu'elle a menée et qui recommandait d'apposer du ruban gommé lumineux sur tous les appareils de ferme de leur région circulant sur la grand-route. Le troisième prix a été décerné à l'Association de Montréal en reconnaissance du geste qu'elle avait posé en distribuant des cartes routières du quartier indiquant les rues et intersections sûres pour les enfants fréquentant l'école.

L'an dernier le premier prix a été décerné au Local Council of Women de London, Ontario, et le deuxième prix, au Women's Safety Organization de Port Robinson, Ontario.

Le jury des trophées Carol Lane se compose de personnalités féminines canadiennes:

Les Règles alimentaires au Canada sont un excellent guide dans la préparation de repas bien équilibrés. Cinq groupes d'aliments essentiels sont énumérés et ils constituent des éléments nutritifs indispensables à un régime alimentaire normal.

Mme G.D. Finlayson, présidente du Conseil national des femmes canadiennes; Mme Doris McCubbin Anderson, rédactrice en chef à la revue "Chatelaine"; Mme A.K. Richardson, présidente du chapitre national de l'OIDE; Mlle Huguette Plamondon, vice-présidente, Congrès du travail du Canada et Dr J.F. Webb, chef de la Division de l'hygiène maternelle et infantile du ministère de la Santé nationale et du bien-être social.

Le concours est ouvert à toutes les associations féminines du Canada. Pour se procurer les bons d'entrée et obtenir de plus amples renseignements, s'adresser au Conseil canadien de la sécurité routière, 272 ouest, rue Somerset, Ottawa, Ontario.



On a décerné le troisième prix du trophée Carol Lane au Comité de la sécurité scolaire du WEST END SAFETY COUNCIL de Montréal lors de la sixième réunion annuelle du Conseil canadien de la sécurité routière tenue à Vancouver mardi, le 3 mai. Mme H. L. Schwartz (à gauche) reçoit la plaque et le chèque de \$250, qui lui remet Mlle Lane, directrice du service touristique pour la femme de la "Shell Oil Company of Canada Limited". Ces trophées, portant le nom de Mlle Carol Lane, sont offerts par la compagnie Shell et décernés par le Conseil canadien de la sécurité routière. Cette association de la province de Québec a mérité ce prix pour le geste qu'elle a posé en distribuant aux enfants de son quartier des cartes routières indiquant les rues et intersections sûres pour se rendre à l'école.

A la Société des amis de l'enfance

Présentation d'un film au Gesù avec Pierre Fresnay et Michel Auclair

Lundi soir, 9 mai, à la salle Gesù, à 8h30, la Société des Amis de l'Enfance présente, au bénéfice de la Maternelle Saint-Germain, un film d'Alex Joffé: "Les fanatiques", mettant en vedette Pierre Fresnay et Michel Auclair. Il y aura également, gracieuseté de France-Film, des actualités et un documentaire sur la Tour Eiffel.

Réunion annuelle au couvent d'Outremont

La réunion des anciennes élèves du pensionnat d'Outremont, 628 Chemin Sainte-Catherine, aura lieu mardi le 10 mai à 3 h. Les Religieuses de la maison invitent cordialement maîtresses et élèves anciennes, et d'avance leur souhaitent une affectueuse bienvenue.

Les élèves dont l'adresse n'est pas connue du couvent sont priées de considérer cette invitation comme personnelle et de faire connaître leur nouvelle adresse. Information: REgent 8-2327.



DEJEUNER-COLLOQUE — Docteur Madeleine Longtin est l'une des invitées qui prendront la parole à la Société des femmes universitaires, que préside Mlle Gabrielle Labbé, lors du déjeuner-colloque qui aura lieu samedi midi à l'hôtel Windsor.

Grapho - analyse

par Mark ELLERY, B.A., C.G.A.

(à paraître dans les prochains numéros de la revue "Grapho-analyse")

MARIE-ANDRÉE: Fierté, loyauté, distinction, réserve, méfiance, besoin d'affection, tendance à se faire illusion, persistance et instabilité de la volonté, voilà des traits qui reviennent fréquemment chez les gens de votre âge. On les rencontre aussi chez les autres, certes; mais pas avec la même constance, ni surtout "en grappe". A ce stade de votre élan vers la maturité il est normal que l'orientation vous vienne du dehors. On ne s'étonne pas, non plus, de vous voir rechercher l'approbation de votre milieu social. Vous voulez être acceptée, admirée et aimée. Ce besoin se découvre aussi dans tous les secteurs de la société. Vous tenez à respecter les convenances; et d'autre part, vous n'êtes pas en possession de tous vos moyens. Vous craignez de vous tromper; mais vous ne voulez absolument pas que paraisse

votre inquiétude. Egalement, vous redoutez — et réprimez — tout ce qui pourrait ressembler à de l'ingérence ou à de l'intrusion dans votre vie personnelle et intime. Aussi la méfiance exerce-t-elle fortement sa domination sur vous. Vous choisissez vos intimes avec beaucoup de précaution, mademoiselle; et votre imagination vous rend susceptible. Vous possédez du talent pour l'organisation et le sens de l'ordre; vous êtes adroite et rangée; soignée et minutieuse. Que l'on vous fasse plaisir ou que l'on vous importune, on pourra s'en rendre compte à vous regarder. Néanmoins, vous manifesterez vos réactions au dehors avec modération et sobriété. Il y aura même un peu de contrainte, chez vous.

Mark ELLERY

SERIEZ-VOUS SANS LE SAVOIR UN REDACTEUR PUBLICITAIRE?

Un homme qui aime écrire, qui maîtrise grammaticalement les deux langues, qui a un bon jugement, de l'initiative et qui s'intéresse aux choses matérielles PEUT rédiger des textes publicitaires. C'est un métier passionnant, rémunérateur. Ecrire à la main indiquant prétentions à Case postale 573, Place d'Armes, MtL.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCES

Horace Labrecque et Fils Ltée
Courtiers d'Assurances
Agents
Nous invitons les communautés religieuses à se prévaloir de nos services particuliers
111, rue Crescent
Victor 9-2371

ELECTRICIEN

Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien — Réparations
R.A. 1-9630
6305, 25e ave., Rosemont

MEDECINS

Dr Maxime Brisebois
Electricité médicale — Rayons X
L.G.C.C.
De la Faculté de Médecine de Paris. Maladies générales endocriniennes, urinaires, digestives, circulatoires.
Bureau tous les jours de 10h. à midi, de 4 à 6 h. après-midi.
1633, Saint-Denis, V.L. 5-6410
face théâtre Saint-Denis

Dr O. Le Riche

hôpital de Londres
Peau, eczéma, maladies secrètes, hommes, femmes, jeunes filles, Maternité, impuissance. Voies urinaires. Orchiectomie sans douleur et sans hospitalisation.
Expérience 30 années
1633, Saint-Denis, V.L. 5-6410
face théâtre Saint-Denis

Dr C. Melillo

gradué d'Europe
Généraliste, pédiatre, sang, glandes, désordres sexuels, nerv. impuissance, infertilité, anxiété, timidité, dépression, alcoolisme, alcoolisme, obésité, rhumatismes, cirrhose.
134 ouest, Sherbrooke, V.L. 8-0356

Encouragez nos annonceurs

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Saubegarde

MONTREAL

"Nous croyons en la prière"

"Dans tous les moments difficiles, j'ai appelé Dieu à mon aide et mes appels n'ont jamais été vains", écrit un magistrat. Avec lui, dans s'effort du Reader's Digest de mai, une romancière, un médecin, un homme d'affaires, et le directeur du V.S.I. vous disent pourquoi ils prient en toute confiance et comment, même si c'est parfois de façon inattendue, Dieu répond toujours à leurs prières. Achetez Sélection aujourd'hui!

Monsieur! Madame!

Voici...

votre journal

Recevez "Le Devoir" le jour même de sa publication: soit par porteur ou par la poste.

Si vous êtes de ceux que le verbiage inutile horripile, si vous aimez lire des nouvelles brèves, nettes, claires et précises...

ABONNEZ-VOUS SANS TARDER

Région métropolitaine 12 mois \$20.00

12 mois 10.00

En province 12 mois \$16.00

6 mois 8.00

Remplissez le coupon ci-dessous:

LE DEVOIR, C. P. 6033, MONTREAL 3, P. QUE.

Vous trouverez ci-inclus \$ en paiement

d'un abonnement de mois au DEVOIR

à compter du

Nom

Adresse

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les mots croisés du "Devoir"

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORizontalement

- Décidées à la légère
- Qui a une grande valeur nutritive
- Tenir ses assises — Exclamation de douleur
- Noirs
- Semblable — Oiseau
- Pas toujours fixes — Couper de près
- Hauts personnages
- Note — Vowelles — Bataille de Napoléon

VERTICALEMENT

- Qui n'a pas réalisé ses aspirations
- Souverain — Se suivent — Se rendent
- Petites artères — Coutures
- Unité de travail mécanique — Lac de Genève
- Délire furieux
- Prendre visuellement connaissance — Pas net
- Existes — Cours d'eau
- Danses hongroises — Pas beau à voir
- Abhorrée — Donne de l'énergie
- Que l'on n'escomptait pas
- Conjonction — Prénom féminin — Personnel
- Conforme à la raison
- Possessif — Nous ramène les hirondelles

Solution d'hier

Horizontalement: INDETERMINÉE; NOUGAT; ON; TITAN; ARTERE; ER — LIVRE — AU; RETINE — RG — SE; UT — TUERIE; SIRENE — AMEN; ELISE; ACNE — ADMET; NON — AN — OSES; TUEURS; ET — TA — CAIN
Verticalement: INTERESSANTE; NOIRE; COUT; DUT — TURENE; GALITE — UT; TANN; ARA; ET — VETERANS; AI; MORDRE — EMOI; INTEGRALES; IMITER; ECRASEES; EUE — NETS

Chez Pierre

depuis 20 ans
on mange de la cuisine simple mais de bon goût

Chez Pierre la qualité est là

Chez Pierre véritable cuisine bourgeoise

Chez Pierre ouvert de midi à 11.30 p.m. tous les jours excepté le dimanche

Licence complète

1263, rue Labelle

VI. 2-1590

La BCN commente le budget fédéral et ses répercussions sur l'économie

POTINS FINANCIERS

La Bourse de Londres affichait une meilleure tenue hier, probablement à cause du relèvement des cours à Wall Street. Sur nos Bourses de Montréal et de Toronto, il y avait aussi certain affaiblissement des prix.

La moyenne de 30 industries de DJ a gagné hier 3,26 pts, après avoir gagné 5,12 pts la veille. La reprise perd évidemment de sa force. Comme en fermeture, maintes valeurs cotées sur la Bourse de N.Y. plus bas que leurs sommets du jour, il est possible que la liste soit irrégulière aujourd'hui, particulièrement si les prises de profits sont nombreuses.

Au dire de A. M. Kidder & Co., il y a pléthore de fonds prêts à être investis et la manière dont le marché s'est comporté ces jours derniers bien que les nouvelles n'aient pas été extraordinairement favorables, est un indice invitant à certain optimisme lorsqu'elles seront meilleures. Selon cette firme, General Electric, Radio Corp et Reynolds Tobacco suscitent de plus en plus un vif intérêt parmi le monde des investisseurs aussi bien que parmi les spéculateurs.

La consommation domestique de pétrole a passé de 142.600.000 barils en 1952 à 239.500.000 barils en 1958, soit 68% de plus en 6 ans. C'est assez pour être optimiste au sujet de l'avenir de notre industrie pétrolière.

Un arbitrage commercial a été entendu hier pour la première fois au Canada, en vertu des règlements de The International Chamber of Commerce. Il s'agissait d'une clause entre une firme de Paris et une entreprise locale.

C'est lundi que la division de Québec de l'Association des manufacturiers canadiens tiendra son assemblée. La mise en nomination a eu lieu hier et l'un des notres sera élu à la présidence, soit M. L. G. Rolland.

La vogue des titres de New Mosco Mines, hier, serait attribuable au rapport qu'un trou de sondage foré à 1.300 pieds aurait rencontré 40 pieds de minerai apparemment de bonne teneur.

C'est aujourd'hui qu'aura lieu à Toronto l'assemblée annuelle de The Dominion Mortgage and Investments Association. Nous annoncerons, demain, la nomination d'un nouveau président à la tête de cet important organisme.

C'est aussi aujourd'hui qu'aura lieu dans notre ville l'assemblée annuelle de The Montreal Institute of Investment Analysts. Avant l'assemblée, il y aura réception de la part du président, M. G. T. Giguère, à la tête du service de placement au Trust Général du Canada. Nous ferons ressortir, demain, les noms des nouveaux dirigeants de cet Institut.

Canadian Tax Foundation tiendra sa conférence annuelle cette année aujourd'hui, à Montréal. Parmi les principaux conférenciers invités, mentionnons: M. G. P. Keating, C.A.; M. Campbell W. Leach, C.A.; Harvey Perry, B.A.; et G. T. Tama, B.A., LL.B., LL.M.; et J. G. McEntyre, C.R. — ce dernier est sous-ministre au département de l'impôt national sur le Revenu à Ottawa et il adressera la parole au dîner qui aura lieu à 12 h. 45 p.m., à l'hôtel Reine Elisabeth.

COMMENTAIRES SUR L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Saint-Rose adjuge une émission de \$477.000 d'obligations, à 6%, série 10 ans

La ville de Saint-Rose, comté de Laval, a vendu \$477.000 d'obligations en séries dix ans. Trois soumissions ont été vendues et la meilleure provenait d'un syndicat composé de la Banque provinciale du Canada, Gaston Laurent Inc., Morgan, Ostiguy & Hudon, Ltee, Florio Matteau & Fils qui offrait 96,07, pour des titres à 6% 1961-70. Ceci revient à un coût net de 6,616%. Un montant de \$312.000 doit être renouvelé pour 10 ans est inclus dans l'échéance de 1970. Datées du 1er mai 1960, les obligations échoient du 1er mai 1961 au 1er mai 1970 inclusivement. Les titres peuvent être remboursés par anticipation après le 1er mai 1967. L'emprunt est autorisé et l'argent va être utilisé pour des travaux d'égoutage et d'égouts, la construction de trottoirs, pavages et chaînes de trottoir. Pour 1960, l'évaluation imposable de la ville s'établit à \$14.750.000 dont \$864.325,00 pour les compagnies. Le 31 décembre 1959, la dette consolidée nette de la corporation s'élevait à \$1.853.500,00.

Nos papeteries ont vu leur production augmenter durant le premier trimestre, au regard de 1959

La production de bois de pulpe en mars a atteint 968.388 tonnes, au regard de 852.340 tonnes durant le même mois l'an dernier; ce qui porte le total pour le 1er trimestre à 2.748.123 tonnes, contre 2.478.496 tonnes durant la même période l'an dernier, selon les chiffres rendus publics hier soir par la Canadian Pulp and Paper Association. Nos exportations en janvier, février et mars ont atteint 619.405 tonnes vs 561.052 tonnes durant les mêmes mois l'an dernier. Quant à notre production de papier, l'échéance de 1970, datée du 1er mai 1960, les obligations échoient du 1er mai 1961 au 1er mai 1970 inclusivement. Les titres peuvent être remboursés par anticipation après le 1er mai 1967. L'emprunt est autorisé et l'argent va être utilisé pour des travaux d'égoutage et d'égouts, la construction de trottoirs, pavages et chaînes de trottoir. Pour 1960, l'évaluation imposable de la ville s'établit à \$14.750.000 dont \$864.325,00 pour les compagnies. Le 31 décembre 1959, la dette consolidée nette de la corporation s'élevait à \$1.853.500,00.

L'excellence du premier trimestre pour East Sullivan Mines présagerait que 1960 sera une bonne année

East Sullivan Mines Limited rend public ce matin son rapport trimestriel. Ce dernier indique des profits nets d'opération de \$246.599,63 après une réserve de \$136,44 pour la dépréciation et certaines déductions comparativement à \$33.924 de profits durant le même trimestre l'an dernier, après une réserve de \$155,128 pour la dépréciation et certaines déductions. Il a été produit 4.054,853 livres de zinc durant le trimestre s'étendant de janvier à mars inclusivement, alors qu'il n'en a pas été produit durant le même espace de temps en 1959. C'est assez pour expliquer la hausse marquée précitée du côté des bénéfices. Il a été usiné durant le 1er trimestre de cette année 241.669 tonnes de minerai d'une teneur de 0,73% de cuivre, 1,00% de zinc, 0,008 once d'or et 0,35 once d'argent. Le prix obtenu pour le métal rouge est estimé à 0,30 cts la livre, contre 28 cts pour les trois premiers mois de 1959. Tout intéressante que soient ces données, il faut se garder de tout l'optimisme, d'autant plus que de l'avis du président de Noranda Mines, "un besoin de diminution de la production sur une base mondiale s'impose clairement et il prévoit même une réduction de 10% pour la mine Horne cette année". Heureusement que la diversification de la production d'East Sullivan ainsi que ses intérêts dans Sullivan, Québec, Lithium, Hasting Mining, etc., constituent des facteurs favorables, sans oublier le fait qu'East Sullivan retire un revenu d'environ \$60.000 par trimestre de ses placements.

\$300.000.000 d'assurance-vie en vigueur pour l'Alliance, compagnie mutuelle d'assurance-vie

En fin d'année 1952, après 60 ans d'activités et de ventes d'assurance-vie, l'Alliance fut fondée en 1892. L'Alliance totalisa alors son premier cent millions d'assurance-vie en vigueur. Un peu moins de cinq ans plus tard, soit au mois de juin 1957, le deuxième cent millions était complété. Voilà que le 12 avril 1960, soit moins de trois ans plus tard, l'Alliance totalise trois cent millions d'assurance-vie en vigueur. Il est évident que le succès de l'Alliance est le résultat des efforts conjugués du public acheteur qui a reconnu la puissance de cette compagnie d'assurance-vie, d'une équipe de vente vigoureuse, agressive, instruite à un haut degré de techniques de vente les plus modernes, d'une administration sage et prudente, mais également désireuse de créer les plus fortes réalisations dans le monde de l'assurance-vie. L'Alliance fait véritable œuvre nationale et sociale dans le vaste champ de ses opérations, les Provinces Maritimes, de Québec et d'Ontario. Comme à la fin de 1952, il y avait au Canada, pour \$18.000.000.000 d'assurance-vie en vigueur et comme il y en avait pour \$42.000.000.000 à la fin de 1959, le ressort donne des chiffres, se rapportant aux progrès de l'Alliance, que cette institution financière contrôlée par les notres a pu résister à un rythme excédant celui de la moyenne du commerce de l'assurance. Cette comparaison heureuse devrait inciter les notres à avoir une plus grande foi dans leurs institutions, car, comment expliquer que ces dernières encaissent à peine le dixième des primes versées chaque année par les Québécois alors que plusieurs de leurs compagnies adonnées au commerce de l'assurance-vie sont dans des positions financières ne le cédant à aucune autre... ce serait particulièrement le cas de l'Alliance.

Marcel CLEMENT

Vice-président et administrateur à la Montreal Trust



M. M. WALTER

La Montreal Trust Company annonce la nomination de M. M. Walter au poste de vice-président, membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif. M. Walter, chairman et président de la Banque Royale du Canada, est également administrateur de plusieurs autres compagnies canadiennes bien connues.

United Steel Corp. accuse un profil

Au lieu d'un déficit en 1959

United Steel Corporation Ltd. a fait un bénéfice net de \$37.000 ou l'équivalent de 6 cts l'action au premier trimestre de cette année comparative à un déficit de \$114.000 il y a un an.

Le président, M. A. G. House, a souligné à l'assemblée annuelle, que les ventes ont augmenté de 23% et que la marge plus élevée de bénéfice reflète un raffermissement des prix dans l'industrie de l'acier de charpente. Il a ajouté que le chiffre des commandes à exécuter est satisfaisant et que les perspectives sont encourageantes. La situation financière de la compagnie est vigoureuse et le fonds de roulement atteint \$6.500.000.

Deux nouveaux administrateurs ont été élus: MM. Albert Jodice et Roy Pennington.

Futur président de la division de Québec de CMA

Il s'agit de M. Lucien G. Rolland, de la compagnie de Papier Rolland

G. Rolland, président et gérant général de la Compagnie de Papier Rolland Limitée, a été nommé président de la division québécoise de l'Association Canadienne des Manufacturiers.

On a aussi annoncé hier que M. Michael S. Layton, gérant des travaux de la Steel Company of Canada a été nommé vice-président.

Les élections officielles auront lieu le 9 mai. Paul S. Smith, vice-président et directeur de la Dominion Rubber Limited, a été présenté au poste de président de la succursale montréalaise de l'Association.

A noter...

C'est le 16 mai qu'Aconic Mining réunira ses actionnaires à Montréal pour élire des administrateurs, car, sur les 9 élus à l'assemblée annuelle, 4 ont démissionné.

The Toronto General Trust Corporation a avisé, hier, la Bourse de Montréal que 707 actions privilégiées, rachetables, 4 1/2% cumulatif, de la Canada Mailing Co. Ltd., ont été annulées, ayant été rachetées par la compagnie. Il reste donc un solde de 160.399 actions de cette catégorie encore en circulation le 3 mai 1960.

Massey-Ferguson Limited a notifié la Bourse de Montréal que 1.960 actions ordinaires de la compagnie ont été rachetées par la compagnie. Il reste donc un solde de 160.399 actions de cette catégorie encore en circulation le 3 mai 1960.

La Montreal Trust Company a fait savoir à la Bourse de Montréal que la capitalisation de la National Drug and Chemical Co. of Canada Limited comprenait le 30 avril, 138.394 actions privilégiées et 356.841 actions ordinaires. Il a été échangé 6.425 actions privilégiées en actions ordinaires entre le 1er et le 30 avril 1960.

Northern Quebec Power Company Limited a notifié la Bourse Canadienne que 256 actions de premier privilège, rachetables, 5 1/2%, d'une valeur au pair de \$50 chacune, ont été achetées et annulées, selon les exigences du fonds d'amortissement; ce qui porte à 3.000 actions le total ainsi rachetées et annulées et il n'en reste plus que 47.000 d'émissions en circulation.

B. C. Telephone a gagné 69 cts par action durant le premier trimestre de 1960 vs 66 cts durant les 3 premiers mois de l'an dernier.

Dans son dernier bulletin

Le bulletin d'avril de la Banque Canadienne Nationale commente le discours du budget présenté par le ministre des Finances le 31 mars dernier. Après avoir énuméré succinctement les principaux éléments du bilan de la période 1959-60 et rappelé les prévisions du ministre pour celle de 1960-61, il souligne que d'aucune on ne reproche au gouvernement de n'avoir pas soumis des propositions plus dynamiques et de n'avoir pas donné à l'économie canadienne une orientation plus ferme. Peu de gens, en fait, s'attendaient à une diminution des impôts en face de l'importance des dépenses gouvernementales. Il est vrai qu'au cours de l'année qui vient de s'écouler, Ottawa a manifesté son intention de ne pas augmenter outre mesure ses déboursés. Il a rejeté les demandes des fonctionnaires qui réclamaient des hausses globales de salaires. Il a réduit les montants destinés à la construction de maisons d'habitation. Il a signifié aux provinces qu'il n'entendait pas accroître ses subventions. On prévoit qu'en 1960 les dépenses de l'Etat ne seront pas beaucoup plus considérables que l'an passé.

Il n'en demeure pas moins que la machine de l'Etat coûte cher, trop cher. Par exemple, la progression du nombre des fonctionnaires est alarmante. De 39.000 qu'ils étaient en 1925, ils sont passés à 50.000 en 1940, à 116.000 en 1954 et à près de 200.000 aujourd'hui. Quant à leur rémunération, elle a toujours progressé, mais la balance des paiements extérieurs demeure déficitaire. En 1959, elle dépassait \$1.400 millions. La situation menace de devenir permanente. L'apport des capitaux des Etats-Unis nous a été jusqu'ici d'un précieux secours, mais nous avons perdu le contrôle de la moitié de nos industries et des trois-quarts de nos ressources minières. Comme l'affirmait récemment le député conservateur de Dufferin-Simcoe, nous ne devrions pas considérer l'importation de produits nationaux comme un progrès, mais nous devons protéger contre l'influence grandissante de nos voisins, il faut recourir à la persuasion plutôt qu'à des mesures législatives, que les restrictions ne sont tolérables qu'en période de crise nationale et que les entraves à la liberté ne doivent pas paralyser les initiatives. Quant à la prime du dollar canadien, qui nuit à nos exportations, il refuse de la réduire artificiellement par l'achat massif de dollars des Etats-Unis. Il est, de plus, opposé à une réglementation directe des mouvements de capitaux ou de marchandises.

En conclusion, le bulletin de la Banque Canadienne Nationale signale que l'économie canadienne a réalisé depuis dix ans des progrès considérables, mais la balance des paiements extérieurs demeure déficitaire. En 1959, elle dépassait \$1.400 millions. La situation menace de devenir permanente. L'apport des capitaux des Etats-Unis nous a été jusqu'ici d'un précieux secours, mais nous avons perdu le contrôle de la moitié de nos industries et des trois-quarts de nos ressources minières. Comme l'affirmait récemment le député conservateur de Dufferin-Simcoe, nous ne devrions pas considérer l'importation de produits nationaux comme un progrès, mais nous devons protéger contre l'influence grandissante de nos voisins, il faut recourir à la persuasion plutôt qu'à des mesures législatives, que les restrictions ne sont tolérables qu'en période de crise nationale et que les entraves à la liberté ne doivent pas paralyser les initiatives. Quant à la prime du dollar canadien, qui nuit à nos exportations, il refuse de la réduire artificiellement par l'achat massif de dollars des Etats-Unis. Il est, de plus, opposé à une réglementation directe des mouvements de capitaux ou de marchandises.

année en millions de \$	%
1926	521 9,8
1936	600 12,8
1946	1.832 15,2
1954	6.150 17,4
1958	6.150 18,9

Si de fortes dépenses influent nécessairement sur la stabilité de l'économie, celle-ci, de la monnaie. Chacun sait qu'à la fin de la guerre, le gouvernement fédéral a assumé des responsabilités nouvelles touchant le niveau de l'emploi. Afin de lutter contre le chômage, il s'est engagé à entreprendre un programme de travaux publics comportant des dépenses massives. Or, celles-ci n'ont pas été réduites au retour de la prospérité. Il a fallu par conséquent combler des déficits par la création de monnaie. L'Etat doit ainsi un concurrent de l'entreprise privée sur le marché des capitaux, de la main-d'œuvre et des matériaux. Il en résulte un relèvement des prix de revient et des taux d'intérêt pour finalement aboutir à la restriction du crédit et à l'inflation latente que nous connaissons aujourd'hui. En même temps que l'on s'efforçait de lutter contre le chômage, on augmentait les prestations au titre de la sécurité sociale. Certes, ces mesures présentent beaucoup d'attraits sur le plan social et politique, mais encore faut-il adopter des méthodes de financement qui soient moins inflationnistes.

Qu'il s'agisse de financer une guerre, de lutter contre le chômage ou de redistribuer les revenus, il faut en définitive, un jour ou l'autre, recourir à la majoration des impôts. On en trouve la preuve si l'on jette un regard sur les impôts perçus par les gouvernements, à

DIVIDENDES

Reichold Chemical Canada Ltd. 30 cts, payable le 20 mai, aux actionnaires inscrits le 29 avril.

Barber-Edwards of Canada Ltd. 16 cts, payable le 16 mai, aux actionnaires inscrits le 2 mai.

Central Del Rio Oil Ltd. 10 cts, payable le 15 juin, aux actionnaires inscrits le 15 mai.

Modern Containers Ltd. 35 cts l'action ordinaire, payable le 1er juillet, aux actionnaires inscrits le 20 juin.

Northern Gas Utilities, 10 cts l'action ordinaire, payable le 1er juin, aux actionnaires inscrits le 26 mai.

Taylor, Pearson and Carson Ltd. 12 1/2 cts l'action privilégiée, payable le 13 mai, aux actionnaires inscrits le 29 avril.

United Corporation Ltd. 37 cts l'action de classe A, 15 cts l'action de classe B et 37 cts l'action privilégiée 5 p.c., tous payables le 16 mai, aux actionnaires inscrits le 5 mai.

Algoma Steel Corp. Ltd. 30 cts par action, payable le 30 juin aux actionnaires inscrits le 27 mai.

J. S. Mitchell & Co. Ltd., 31 1/4 cts par action, payable le 2 juillet aux actionnaires inscrits le 15 juin.

Sherritt Gordon Mines Ltd., 10 cts par action, payable le 15 juin aux actionnaires inscrits le 20 mai.

Quebec Telephone, 27 1/2 cts par action privilégiée 5 1/2 p.c., payable le 1er juillet aux actionnaires inscrits le 17 juin.

Banque Canadienne Nationale, 40 cts par action, payable le 1er juin aux actionnaires inscrits le 29 avril.

ALGOMA STEEL CORP. LTD., 30 cts, le 30 juin, aux actionnaires inscrits le 27 mai.

Canada Cement Company Ltd., 25 cts l'action ordinaire, le 31 mai, aux actionnaires inscrits le 29 avril.

Canada Steamship Lines Ltd., 31 1/4 cts l'action privilégiée, le 4 juillet, aux actionnaires inscrits le 1er juin.

Dominion Scottish Investments Ltd., 61 1/2 cts l'action privilégiée, le 31 mai, aux actionnaires inscrits le 17 mai.

Thompson Paper Box Company Ltd., 4 cts, le 1er juin, aux actionnaires inscrits le 17 mai.

G. H. Wood and Company Ltd., \$1.37 1/2 l'action privilégiée de 5 1/2 pour cent, le 1er juin, aux actionnaires inscrits le 15 mai.

Bowater Paper Corporation Ltd., une action ordinaire pour chaque tranche de cinq actions, le 3 juin, aux actionnaires inscrits le 22 avril.

Cours du dollar

NEW - YORK — Le dollar canadien a haussé hier de 9-64 à une prime de \$1.03 31-64 au regard de \$1.03 13-16, mercredi dernier.

La livre sterling était cotée à \$2.80 27-32, en baisse de 1-64.



M. HAMILTON BOLTON, associé de la firme de conseillers financiers bien connue Bolton, Tremblay & Cie, qui sera honoré ce soir d'une manière spéciale, lors de la tenue de l'assemblée annuelle des membres de The Montreal Institute of Investment Analysts. En plus d'avoir été antérieurement à la tête de cet organisme, M. Bolton est présentement président de The National Federal of Financial Analysts Societies.

Bon premier trimestre pour St. Lawrence Corp.

Les recettes nettes de St. Lawrence Corporation Limited durant le premier trimestre s'élevaient de 47,6 p.c. plus considérables que celles pour les mêmes trois mois en 1959. Les expéditions, à l'exclusion de celles de Hinde & Dauch, furent de 127.486 tonnes, soit 13.084 tonnes de plus qu'en 1959. Le papier-journal représentait 85.329 tonnes, les produits kraft 41.124 tonnes et les pâtes chimiques, 1.023 tonnes. Les ventes nettes, avant l'escompte, furent de \$24.501.038 y compris celles de Hinde et Dauch Ltd. La perte due à l'escompte du dollar des E.-U. fut de \$452.746, comparativement à \$271.760 durant le même trimestre l'an dernier. Les recettes nettes vérifiées figurent à \$1.349.329, à rapprocher de \$914.673 en 1959, soit l'équivalent de 26,4 cts vs 16,5 cts durant le premier trimestre de l'an dernier. Sur un actif global de \$126.533.810, le fonds de roulement figurait au 31 mars 1960 à \$127.118.412, contre \$47.164.335 au 31 mars 1959.

Officier du C. N. R. élu directeur

DETROIT — M. Alexander H. Hart, vice-président du réseau et directeur du service du trafic du Canadien National, a été nommé au bureau de direction du Grand Trunk Western Railroad lors de la réunion annuelle de la compagnie tenue à Detroit.

L'élection de M. Hart comble le vide créé par le récent départ de la retraite de M. Maynard A. McGraw. La nouvelle a été annoncée par M. Donald Gordon, président du CN.

C. S. d'Orsainville adjuge une émission

De \$550.000 d'obligations, série 10 ans

Les commissaires d'écoles pour la municipalité d'Orsainville, comté de Québec, ont vendu, ces jours-ci, \$550.000 d'obligations en séries. L'émission a été adjugée à 96,73 pour \$326.000 à 5 1/2 p.c. 1961-65 et \$224.000 à 6 p.c. 1966-70, soit un coût net de 6,531 p.c. Un solde de \$170.000 à renouveler pour dix ans est inclus dans l'échéance de 1970. Le secrétaire de la province a accordé un prêt de \$338.377,60 pour cet emprunt.

Les obligations sont datées du 1er mai 1960 et elles échoient du 1er mai 1961 au 1er mai 1970 inclusivement. Les titres peuvent être remboursés par anticipation après le 1er mai 1967. C'est pour construire une école élémentaire que les commissaires contractent cet emprunt, autorisé par une résolution en date du 28 janvier 1960.

Pour 1959-60, l'évaluation imposable de la commission scolaire se chiffre par \$5.314.708. Le 30 juin 1959, la dette consolidée nette de la corporation s'élevait à \$78.000.

A l'Association des manufacturiers canadiens le 9 mai

M. S. J. Randall sera le conférencier invité

M. S. J. Randall, président et administrateur directeur, General Steel Wares Limited, adressera la parole au déjeuner annuel de la division de Québec de l'Association des manufacturiers canadiens à l'hôtel Reine Elisabeth le 9 mai prochain.

M. Randall arrive d'un voyage au Royaume-Uni, et dans son allocution intitulée "The Tight Little Isle is loosening up", il parlera de l'éventualité de relations commerciales fructueuses entre le Canada et le Royaume-Uni.

Le président du C. P. R. s'en prend aux prix "gelés", à l'assemblée annuelle

Vu qu'il n'y a pas de plafond pour les frais d'exploitation

Le Canadien Pacifique est "dans la situation unique et injuste d'être la seule entreprise privée au Canada qui vende ses services à des prix "gelés" et cela sans qu'il y ait plafond pour ses frais d'exploitation", a dit M. Crump, président du Canadien Pacifique, alors qu'il adressait la parole aux actionnaires, à l'occasion de la 79e assemblée annuelle de cette compagnie, tenue hier à Montréal.

"Le fait que la compagnie, nonobstant les sommes énormes placées dans les industries concurrentielles, est capable de payer à la fois des taxes et des dividendes, démontre ce que peut faire l'entreprise privée", a dit M. Crump. Pour mieux illustrer sa pensée, il a ensuite emprunté ces mots de Winston Churchill: "Certains socialistes regardent l'entreprise privée comme un méchant tigre qu'il faut abattre; d'autres la considèrent comme une bête vaillante à la fois; seul un petit nombre la voit telle qu'elle est — le cheval fort et énergique qui tire la charrette."

M. Crump a dit que le Canadien Pacifique, "avec de l'équipement moderne et efficace et d'excellentes facilités dans chacune de ses formes de transport peut faire face aux exigences du public expéditeur et voyageur. Le Canadien Pacifique peut faire tout cela, il peut enregistrer des bénéfices et continuer même de supporter sa part du fardeau des taxes". Puir il a ajouté:

"L'avenir paraît prometteur pour les prochaines années. De même que les explorations ferroviaires pourraient vous rapporter des profits plus sensibles, le programme d'investissement poursuivi présentement dans le domaine des ressources naturelles de la compagnie vous fournira des bénéfices à long-échéance."

M. Crump a déclaré aux fonctionnaires que la compagnie songeait à fusionner en un seul réseau trois de ses filiales aux Etats-Unis, soit les petites compagnies Soo Line, Wisconsin Central & Duluth et South Shore & Atlantic — une seule filiale qui s'appellerait la Soo Line Railroad Company. Il a fait remarquer que cette fusion permettrait d'effectuer d'importantes économies, renforcerait la situation financière et concurrentielle de ces réseaux et permettrait également d'améliorer les services administratifs ainsi que les services d'exploitation, pour le plus grand bénéfice des actionnaires et des expéditeurs et du public. Le plan, déjà approuvé par les directeurs de ces compagnies, sera soumis aux actionnaires ce mois-ci et, s'il est approuvé, sera ensuite soumis à l'Interstate Commerce Commission.

Les résultats financiers pour le premier trimestre de 1960 montrent des recettes nettes de \$6,7 millions pour le rail, comparativement à \$6,2 millions pour la même période de l'an passé. Les revenus du chemin de fer montrent une diminution de \$2,4 millions, ce qui indique une baisse de 1,5 pour

cent dans le revenu provenant du transport des marchandises et de 5,5 pour cent dans le revenu des services permet de prédire, toutefois, "que les recettes nettes du rail ne seront probablement pas beaucoup différentes de celles de l'an passé".

A la fin de l'année, la traction se fera par diesel uniquement, sauf aux périodes de pointes.

Le Canadien Pacifique a été le premier chemin de fer du continent nord-américain à retirer les chauffeurs des locomotives diesel des gares de triage et des trains de marchandises. "L'exploitation sans chauffeurs s'est avérée complètement satisfaisante sur toute la ligne", a fait remarquer M. Crump.

Le Canadien Pacifique, a conclu M. Crump, est la seule grande compagnie de transport au Canada qui couvre entièrement ses frais tout en payant sa part du fardeau des taxes par le revenu. Les taxes se sont accrues en 1959 pour former le total de \$39 millions, comparativement à un revenu net de \$31 millions. De plus les filiales de la compagnie paient des taxes fort imposantes.

Rapports financiers

Canadian Locomotive Co. Ltd., pour l'exercice terminé le 31 décembre, 1959: déficit net de \$797.663,7 par regard de \$618,922 pour l'exercice précédent.

Chrysler Corp., pour le trimestre terminé le 31 mars, 1960: \$10.900.000, soit l'équivalent de \$1,25 l'action, au regard de \$15.200.000 ou \$1,75 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Pend Oreille Mines and Metals Company, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1959: déficit net de \$7.883 au regard de \$122.088 pour l'exercice précédent.

Kerr-Addison Gold Mines Ltd., pour le trimestre terminé le 31 mars, 1960: \$1.322.803, soit l'équivalent de 28 cts l'action au regard de \$1.223.534 ou 26 cts pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Minnesota and Ontario Paper Company, pour le trimestre terminé le 31 mars 1960: \$1.550.398, soit l'équivalent de 60 cts l'action, au regard de \$1.187.473 ou 46 cts pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Bullock's Ltd., pour l'exercice terminé le 31 février 1960: \$80.016, soit l'équivalent de 70 cts l'action des classes A et B, au regard de \$97.835 ou 85 cts pour l'exercice précédent.

Canadian Husky Oil Ltd., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1959: déficit net de 1.211.000 au regard de 1.768.000 pour l'exercice précédent.

Great Lakes Power Corp. Ltd., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1959: \$993.520 au regard de \$814.086 pour l'exercice précédent.

Burlington Steel Co. Ltd., pour l'exercice terminé le 31 mars, 1960: \$502.923 au regard de \$517.479 pour l'exercice précédent.

Cermetel Industries Ltd., pour l'exercice terminé le 31 décembre, 1959: \$9.104 au regard d'un déficit net de \$111.749 pour l'exercice précédent.

Dome Mines Ltd., pour le trimestre qui a pris

Bourse de Montréal

L'activité était loin d'être
ralentisée sur la place locale.

MONTREAL — La Bourse de
Montréal et la Bourse Canadienne
ont repris du terrain hier pour
la première fois de la semaine
sous l'impulsion des industrielles.
L'activité a été modérée.

Dans le compartiment des mi-
nères, Steep Rock a décliné tandis
que Falconbridge et Hollinger ont
progressé.

Les affaires ont porté sur 68,30
valeurs industrielles et sur 122-
409 actions minières et pétrolières.
Des 199 valeurs transigées,
63 ont progressé, 50 ont fléchi et
86 sont demeurées inchangées.

Bourse de Toronto

Aucune moyenne n'a avancé
hier

TORONTO — Les métaux
communs ont été les seuls à
sus citer quelque intérêt hier à
la Bourse de Toronto au cours
d'une séance terne.

Ils ont tiré un peu d'air sur 1,242,000
actions au regard de 1,242,000
mardi.

Les mines ont fait bonne con-
tenance. Texaco Canada, la
Banque de Nouvelle-Ecosse
General Motors et U.S. Ford ont
gagné du terrain.

Après un début prometteur,
les pétrolières ont fermé à la
baisse.

Voici où en sont les indices:
métaux communs, 155,79, un
gain de 1.0; industrielles, 488.04,
un recul de .50; aurifères, 81,222.
une perte de .35 et un nouveau
bas, et pétroles de l'Ouest, 88.5-
58, un recul de .15.

Cours des changes

New-York, dollar	96 3/4
Angleterre, livre	2.7174
France, franc	.1974
Belgique, belga	.0194
Italie, lire	.001563
Espagne, peseta	.0163
Suisse, franc	.2231
Hollande, florin	.2587
Norvège, couronne	.1358
Danemark, couronne	.1404
Suède, couronne	.1875
Allemagne DM	.2321
Tchécoslovaquie, cour.	.1344
Mexique, peso	.0786
Venezuela, bolivar	.2912



VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes
donne que le conseil de ville
Mont-Royal, à une assemblée
spéciale tenue le 2 mai 1960, a
donné première lecture au ré-
glement no. 542, étant un ré-
glement pour amender les ré-
glements de construction de la
ville, qui concerne la ligne la-
térale d'une résidence proposée
sur l'avenue Fernex, et de plus

QUE le conseil à la dite as-
semblée a donné première lec-
ture au règlement no. 543,
étant un règlement pour amen-
der les règlements de zonage
de la ville, qui concerne la
construction d'un "duplex"
semi-détaché sur l'avenue Kin-
dersley.

Cet avis est publié deux fois
à différents jours en anglais
dans un quotidien de langue an-
glaise et en français dans un
quotidien de langue française
dans la cité de Montréal et la
deuxième lecture, desdits ré-
glements nos. 542 et 543 n'au-
ra lieu qu'après l'expiration
d'une semaine à compter du
dernier jour de publication du
dit avis.

Ce 3ième jour de mai 1960
G. ATKINSON
Secrétaire-Trésorier

ES AGREES

Lucien Dahmé, C.A.

Comptable agréé

Edifice de la Sauvegarde
152 est, rue Notre-Dame
UN. 6-2681

**Provost, Hotte
& Associés**

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
Syndic Licencié

ROLAND PROVOST, C.A.
GEORGES H. HOTTE, C.A.

533, rue Chevrier
AV. 8-8607

ROBIN

Comptables agréés

U. C. A.
MIN. C. A.
ADILLON, C. A.
U. C. A.
9-3871

rdun VERDUN

**Beauvais, Bélair,
au et Associés**

ight & Co.

Comptables agréés

O. E. J., C. A.
A. F. Beauvais, D. S. C., C. A.
Léon COTE, C. A.
Dollard HUOT, C. A.
Jean LACROIX, C. A.
Marcel W. BLÉAU, C. A.
Dennis BELL, C. A.
Pierre CHOUINARD, C. A.

UEBEC — RIMOUSKI

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard "Gerry" Gosselin

Il nous arrive souvent de parler d'éducation physique dans notre chronique et nos lecteurs auront remarqué qu'avec les ressources dont nous disposons nous faisons quand même une large place aux activités des centres de loisirs et des différents sports amateurs. Certains paraissent croire que le Centre Notre-Dame jouit d'une préférence particulière dans nos pages. Pourtant on n'a qu'à remonter en arrière et l'on constatera que nous consacrons plus d'espace, à la semaine longue, à la Palestine nationale, au Centre Immaculée-Conception, au centre Mgr Pigeon. Les autres centres de loisirs dont nous parlons moins ont bien de profiter de notre intérêt à leur cause et ne nous tiennent pas au courant de leurs activités.

Lorsque nous avons commencé, il y a environ six ans, à monter en équilibre les bienfaits et la nécessité de ces groupements de loisirs, certains ont pu croire que nous agissions en Don Quichotte et que nous partions une croisade inutile. Pourtant, actuellement, tout le monde en parle. C'est heureux. Nous ne pouvons que répéter ici notre évangile sportif. Mieux vaut donner 100 lignes aux jeunes de chez nous et 25 à un événement qui a lieu au fond des États-Unis, que d'accorder des colonnes pleines à des promotions professionnelles douteuses.

Le jour où les Canadiens français auront tous compris l'importance du sport de participation et s'intéresseront à une activité quelconque, il y aura moins de courbes à la procession de la St-Jean-Baptiste et moins de teints bilieux. Surtout, la jeunesse, prenant exemple de la génération qui la précède et qui commence à comprendre l'indispensabilité de la détente physique, voudra soigner sa santé par une organisation rationnelle et rationnelle de ses loisirs.

Au cours de nos chroniques, variant tantôt un Centre, tantôt un autre, il a pu nous arriver de blesser des susceptibilités. Notre enthousiasme pour cette cause, tout à fait bienveillant, ne nous confère pourtant pas de diplôme d'infailibilité. Nous avons toutefois à notre crédit l'apport de notre sincérité. Nous signons nos articles et n'empêchons pas qui ce soit de penser autrement que nous. Nous sommes en démocratie.

Qu'il nous soit permis toutefois de déplorer qu'une meilleure coopération et une plus grande amitié ne se fasse pas dans tous les camps qui se penchent sur le problème de la jeunesse. Nous ne concevons pas de rivalité entre les différents centres, qui ne se nuisent pas, mais qui au contraire, établissent un pont efficace entre les différents secteurs de la ville ou de la province où ils se trouvent. Tous n'ont qu'un but: aider la jeunesse.

Tant et aussi longtemps qu'une vaste expérience n'aura pas consacré une théorie qui se croit supérieure à une autre, au chapitre de l'enseignement de l'éducation physique, toutes les bonnes volontés ont leurs mérites respectifs et prouvés. Personne n'a le monopole de la compétence. C'est pour cela que les systèmes ont de la valeur. C'est aussi pour cela que nous nous réjouissons de constater l'apport de cette vague de l'éducation physique. Souhaitons qu'elle atteindra un jour nos représentants fédéraux comme elle a déjà ému nos autorités provinciales et municipales.

C'est dans cette perspective que nous réitérons notre invitation aux jeunes gens qui sont intéressés dans la carrière de l'éducation physique de s'inscrire aux cours d'été de l'Institut Yvan Coutu, au centre Notre-Dame. Ils y trouveront là une somme respectable de 26 ans d'expérience dans ce domaine, des résultats qui ne se comptent plus. Ils profiteront des avantages d'un des centres les plus complets de la province de Québec, où ils auront tout le loisir de se perfectionner dans la carrière de leur choix.

S'ils veulent réussir et s'appliquent à remplir les conditions requises pour cette spécialité de l'enseignement, ils peuvent espérer y gagner leur vie honorablement et même lucrativement. Le "primo vivere" reste vrai, dans ce domaine comme ailleurs. Si l'on veut y faire sa vie, il faut être sûr d'y trouver sa subsistance. Le jour où TOUTES les maisons d'enseignement suivront à la lettre le programme d'éducation physique recommandable, les instructeurs seront en demande.

Un autre aspect de la question vaut la peine qu'on le souligne. La nécessité impérieuse de ne pas négliger la jeunesse féminine. On admet qu'il faut des instructeurs, mais les jeunes filles de nos couvents et de nos écoles ont droit, au même titre que la jeunesse masculine, à bénéficier de cette nouvelle conception de l'éducation. Certain grand couvent que nous connaissons bien incite l'éducation physique à son syllabus avec charge de \$10 par élève, par année. Mais ces mêmes élèves ne reçoivent pas 20 heures par année, d'enseignement en la matière. Voici un problème qu'il ne faudrait jamais séparer. L'éducation physique s'adresse à toute la jeunesse, aussi bien féminine que masculine.

Rexbee, favori dans la principale course de ce soir à Blue Bonnets

Rexbee, qui ne s'est jamais classé plus loin que deuxième en six départs cette saison, domine la liste de huit amateurs de la classe B qui se disputent une bourse de \$1,400 dans la sixième et principale course de ce soir à la piste Blue Bonnets. Le cheval de quatre ans appartenant à H. J. Clukly de Harrington, Del., a gagné sa dernière course à la piste du boulevard Deceat en 2:07.3. Antérieurement il avait remporté trois victoires et terminé deux fois deuxième à la piste Roosevelt de New-York.

Ce soir, il partira de la sixième position et sera piloté par Ed Galante. L'on prévoit que Rexbee sera le favori des parieurs tandis que Janice Johnson et Meadow Bower sont considérées comme ses plus redoutables rivaux.

Crown Attorney, McKinley Mahone, Some Prince, Confus-

Les inscrits à Blue Bonnets

1ère course D-3 mile \$500	2ème course B-2 \$1,400
1-Lady Guy Abbe, N. Bayne	1-Janice Johnson, M. Dostie
2-Mecanic, V. Pouffe	2-Meadow Bower, E. Hardier
3-Shadvalde, W. Hopkins	3-Rexbee, N. Galante
4-Trinke, Tasa, R. Ponton	4-McKinley Mahone, C. Waters
5-Hero Scott, J. Larenie	5-McKinley Mahone, C. Waters
6-Rival, P. Sauvé	6-Some Prince, H. Pillon
7-Kine Cisco, P. LaRosa	7-Confusio, R. Haskirk
8-Admiral, S. J. Chubb	8-Crown Attorney, H. Harvey
3ème course D-3 mile \$500	4ème course C-2-trois \$900
1-Amulet, H. Harvey	1-Archib, M. C. Larenie
2-Yuguet, J. Larenie	2-Some Prince, W. Hopkins
3-Johnnie, R. D. Palmer	3-Duke of Marabell, C. Hillard
4-Pat Malone, W. Hopkins	4-Success Pearl, R. Bardier
5-Ya, Raymond, B. Madill	5-Crown Attorney, H. Harvey
6-Edgar Herbert	6-Cleric, E. B. Madill
7-Gay, R. D. MacTavish	7-Benny Volo, A. Grodnis
8-MacDuff, L. Walker	8-McKinley Mahone, C. Waters
5ème course D-3 mile \$500	6ème course C-2-trois \$900
1-Harvest, L. G. Galbraith	1-Dudley Cousin
2-Tax Dares	2-Shannon Wayne, O. Robillard
3-Chief Hal Can, R. Buchanan	3-Pat Malone, W. Hopkins
4-Lund, A. Grodnis	4-Charles Colby, F. Bala
5-Charles Colby, F. Bala	5-Yonda, W. L. Bourdon
6-Yonda, W. L. Bourdon	6-Miss Executive, E. Abare
7-Miss Executive, E. Abare	7-Valera, A. Walker
8-Valera, A. Walker	8-MacDuff, L. Walker
7ème course C-3-ambly \$700	8ème course C-3-ambly \$700
1-Sir Prince, R. Villeneuve	1-Success Don, P. Parks
2-Jerry Canuck, P. Miller	2-Golden Way, R. Bardier
3-Locvalde, G. P. Robillard	3-Piedmont, R. White
4-Cracker Jack, C. Merville	4-Private Ike, R. Simar
5-Joanice, V. Cowley	5-Colona Hanover, M. Ginzars
6-Miss Van Buren, M. McNeil	6-Some Prince, H. Pillon
7-Alken Hanover	7-Some Prince, H. Pillon
8-Success Don, P. Parks	8-Success Don, P. Parks
9ème course D-3 mile \$500	10ème course C-3-ambly \$700
1-Teddy Alf, G. D. Dostie	1-Della Dale, B. Macill
2-Wacrow, M. Ginzars	2-Jerry Canuck, P. Miller
3-Jimmy Dares, R. White	3-Special Guest, B. White
4-Gay, C. L. Dostie	4-Irish Gander, P. Chubb
5-Miss Prie, V. Cowley	5-Direct One, L. Lapointe
6-Edgar Herbert	6-Direct One, L. Lapointe
7-McKinnon, Y. Plourde	7-Vivacious Hanover, G. Galbraith
8-Fleet's Lassie, M. Cloutier	

Les Yankees de N.-Y. remontent temporairement en tête

NEW-YORK — La recrue Billy Short a lancé une partie de six coups sûrs et le receveur Elston Howard a cogné un circuit bon pour deux points hier après-midi pour conduire les Yankees de New-York à une victoire de 4-2 sur les Tigers de Détroit.

C'était la huitième défaite consécutive des Tigers qui avaient remporté leurs cinq premières parties de la saison. Howard est entré dans la joute à la quatrième manche après que le receveur Yogi Berra eut été expulsé de la partie pour avoir trop vivement protesté contre une décision de l'arbitre. Il a réussi son circuit à la sixième reprise, après que Roger Maris eut cogné l'un des trois coups sûrs qu'il a réussis dans cette partie. La victime: Frank Lary, qui fut durant longtemps la bête noire des Yankees. Le record de Lary contre l'équipe de New-York est de 21-6. Il a subi son deuxième revers de la saison contre un seul gain. Short, par contre, qui entreprenait sa troisième partie dans les manches, n'a accordé que deux coups sûrs jusqu'à la septième manche, les deux par le joueur de premier but, Steve Bilko.

Les Yankees ont cogné 8 coups sûrs dont six aux dépens de Lary. Ce dernier a été remplacé par un frappeur d'urgence à la septième.

Tony Kubek a compté les deux premiers points des Yankees. Le premier, à la première manche sur un simple de Mickey Mantle après avoir lui-même cogné un simple. L'autre, à la troisième sur un double buts de Maris après avoir obtenu un but sur balles. Les Tigers ont marqué leur

AB	P	CS	Pp
Yogi, 2B	3	0	1
Bilko, 1B	4	0	0
Chapman, 3B	4	1	0
Colavito	3	1	0
Wilson, R	3	0	1
Biko, 1B	4	0	1
Groth, CC	3	0	0
Fernandez, AC	2	0	0
Lary, 1B	2	0	0
A-Wise	1	0	0
Morgan, L	1	0	0
B-Cass	1	0	0

TOTAUX	AB	P	CS	Pp
NEW-YORK	31	2	4	2
Kubek, AC	3	2	1	0
McGould, 2B	4	0	1	0
Mantle, 3B	4	1	1	1
Maris, CC	4	1	3	1
Skowron, 1B	4	0	0	0
Berra, R	1	0	0	0
Howard, R	3	1	1	2
Hunt, CC	2	0	0	0
Richardson, 2B	3	0	1	0
Short, L	3	0	0	0

TOTAUX	AB	P	CS	Pp
DETROIT	31	4	8	4
A-retire pour Lary à la 7e				
B-retire pour Morgan à la 8e				
NEW-YORK	101	102	100	100
Aucune erreur, R-A: 100-100-100-100				
New-York 27-14, D.J. Kubek et Skowron, L.S.B. Detroit 9, New-York 28, Maris 2, H.H. Howard, S. Fernandez				
ml es p pm h b r h				
Lary (P. 1-2)	6	5	4	2
McGould (G. 1-0)	2	3	3	0
Short (G. 2-1)	9	6	2	4
BP: Wilson, A: Flaherty, Stewart, Hurley, Soar, T.: 2:32, Ass.: 9:16.				

Pittsburgh, tenu en échec par un lanceur de 20 ans

CHICAGO. — Le gaucher Dick Ellsworth, 20 ans, appelé de Houston la veille, a limité les Pirates de Pittsburgh à cinq coups sûrs pour conduire les Cubs de Chicago à une victoire de 5-1, hier après-midi.

Les Cubs, dont l'attaque de huit coups sûrs comprenait un circuit bon pour deux points de Frank Thomas à la huitième manche, a infligé à Bob Friend son premier revers après trois victoires. C'était la deuxième défaite des Pirates dans leurs onze dernières parties.

Ellsworth a retiré quatre frappeurs au bâton et n'a accordé qu'un but sur balles. Friend, après avoir accordé deux points sur cinq coups sûrs, a cédé sa place à un frappeur d'urgence à la huitième. Elroy Face a terminé la joute.

AB	P	CS	Pp
Friend, CC	4	0	1
Skinner, CC	4	0	2
Groat, AC	4	0	0
Clement, CC	4	0	0
Sisk, 1B	3	0	0
Hoak, 3B	3	0	0
Smith, R	3	0	0
Climo, CC	3	0	0
Mazeroski, 2B	3	0	0
Friend, L	2	1	0
C-Baker	1	0	0
D-Christopher	0	0	0
Face, P	0	0	0

TOTAUX	AB	P	CS	Pp
CHICAGO	30	1	5	1
A-Jeu court pour Ellsworth à la 7e				
B-courut pour S. Taylor à la 7e				
C-Jeu court pour Friend à la 8e				
D-courut pour Baker à la 8e				
PITTSBURGH	100	100	100	100
CHICAGO	100	100	100	100

AB	P	CS	Pp
Friend, CC	4	0	1
Skinner, CC	4	0	2
Groat, AC	4	0	0
Clement, CC	4	0	0
Sisk, 1B	3	0	0
Hoak, 3B	3	0	0
Smith, R	3	0	0
Climo, CC	3	0	0
Mazeroski, 2B	3	0	0
Friend, L	2	1	0
C-Baker	1	0	0
D-Christopher	0	0	0
Face, P	0	0	0

TOTAUX	AB	P	CS	Pp
CHICAGO	30	1	5	1
A-Jeu court pour Ellsworth à la 7e				
B-courut pour S. Taylor à la 7e				
C-Jeu court pour Friend à la 8e				
D-courut pour Baker à la 8e				
PITTSBURGH	100	100	100	100
CHICAGO	100	100	100	100

ciens et Indian Prince compléteront l'opposition. Selon les derniers développements il semble que sept coureurs répondront au signal de départ dans la première manche du "Prelude International" de \$7,500 qui sera disputée dimanche après-midi. Les coureurs ont été acceptés l'invitation du secrétaire des courses Lucien Bombardier, sont: Champ Volo, Mighty Dudley, Sir Winston Pick, Scotchlike, Bay State Jai, Margie Eden et Hal Frost.

Ces chevaux sont considérés comme les meilleurs du pays actuellement. Deux ou trois d'entre eux seront choisis par les représentants de la piste Yorkers pour représenter le pays dans l'Amble international de \$10,000 qui aura lieu à la piste newyorkaise le mois prochain.

Mighty Dudley, bien qu'il n'ait pas couru encore cette

année, est rapporté en parfaite condition. Keith Waples est attendu aujourd'hui de Rockingham et il pilotera dimanche.

Un coureur susceptible de causer une surprise dans cette première manche est Hal Frost à Mme Gertrude Brock de Silvery. Bien qu'il soit rarement considéré aussi hautement que ses rivaux, Hal Frost a vaincu toute opposition d'un emanière sensationnelle jusqu'ici.

Dans sa première course à Blue Bonnets il a fait preuve d'un rare courage en coursant à l'extérieur tout le long du parcours et en terminant en véritable bolide pour vaincre Bay State Pat au fil. Marcel Dostie sera son conducteur.

L'on prévoit aussi que Sir Winston Pick, malchanceux dans ses deux premières courses, constituera une véritable menace pour les favoris Mighty Dudley et Champ Volo.

UN FAVORI DE DIMANCHE A BLUE BONNETS — Sir Winston Pick, le champion trois ans des amateurs de l'an dernier au pays, compte un grand nombre d'admirateurs qui le croient capable de vaincre les Mighty Dudley, Champ Volo, Margie Eden et autres dans la première manche du "Prelude International" de \$7,500 qui sera disputée dimanche après-midi à Blue Bonnets. Dans sa dernière course dimanche dernier le coureur conduit par Roger White a terminé en véritable bolide, après avoir trigné la queue du peloton pour terminer troisième derrière Bay State et Margie Eden.

Moss surpris du calibre de ses jeunes joueurs

Ray Cicia succède à Harvey Johnson



Ray Cicia a été engagé hier comme assistant instructeur des Alouettes, à la place de Harvey Johnson qui a abandonné son poste pour retourner sur sa ferme, aux États-Unis. La nouvelle a été annoncée par Perry Moss, gérant général et instructeur du club. Moss a exprimé l'avis que Cicia pourrait grandement aider la cause des Alouettes, à cause de la vaste expérience qu'il a acquise dans le football à titre de joueur d'abord, puis d'instructeur. Cicia a joué comme garde pour le club montréalais de 1951 à 1957 après une carrière collégiale avec le club de Wake Forest. En 1954, il avait été dans l'équipe d'étoiles du Big Four à l'offensive. Cicia a dirigé l'an dernier les Redskins de Lakeshore de la Ligue senior de la Q.R.F.U. Il est natif de Ansonia, dans le Connecticut mais réside maintenant à Montréal.

Les activités à la Palestre

C'est vendredi que les élèves des instructeurs Laure Gaudet et Claude Marie présenteront un gala de natation à la Palestre nationale qui devrait être apprécié du grand public.

Le programme comporte des numéros de nages de fantasia, de nage synchronisée, des courses, des relais, des plongeurs et pour finir en galeté des plongeurs amusants et comiques.

Parmi les principaux participants on compte chez les jeunes filles: Diane et Claire Chamberland, Hélène Royer, Marie Daoust, Huguette Aubry, Louise Lachance, Gisèle Ginzars, Gabrielle Daoust, Marquerite et Raymond Tailleur, Hélène Paquin, Ginette Sauvé, Monique Larrière, Christiane Morin et Huguette Bégin. Chez les garçons: Jean-Paul et Yvon Blanchette, Jacques Corbeil, Robert Tamblia, Robert Ross, Claude Roy, Gilles Delorme, André Londe, Jean-Paul Berthiaume, C. Casaubon, Richard Rancière, Yvon Mercier, J.-Paul Brouillette, Yvon Wistoff, Pierre Gauthier, Claude Francoeur, Claude Fournier, J.-Paul Bernard, Bernard Valois, Léopold Viéant et Tony Fouriez.

Culturama 1960

Les membres de la Palestre nationale présenteront au public, jeudi le 12 mai prochain, à partir de 8 h. p.m., leur gala annuel de culture physique que dirigera l'instructeur de cette section populaire, Gérard Comtois, bachelier en éducation physique de l'Université de Montréal et moniteur en éducation physique à la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Toute activité physique, tant dans le domaine des sports que dans la vie ordinaire, devrait débiter quotidiennement par une mise en train essentielle au bon fonctionnement des différents systèmes qui composent l'être humain et à la conservation de la santé, le plus grand des biens terrestres.

Gérard Comtois a préparé un programme qui saura plaire au public et qui démontrera en même temps l'efficacité des cours qu'il prodigue à ses élèves. Tous les membres de la section de culture physique ont

Le camp d'essai des joueurs de football canadiens dirigé par les Alouettes en est maintenant à sa troisième journée. On s'attend à ce que quelques autres jeunes aspirants viennent grossir les rangs des 90 joueurs qui ont déjà endossé l'uniforme.

Après deux jours de pratique, les instructeurs des Alouettes s'accordent à reconnaître que le groupe d'aspirants est d'un calibre assez élevé.

L'instructeur Moss se déclare agréablement surpris de l'agressivité et du sérieux de ces jeunes. Il croit qu'un entraînement suivi pendant quelques années permettrait à un bon nombre de ces candidats de faire un jour partie de l'équipe régulière des Alouettes.

Jusqu'à date, les instructeurs ont noté que ces jeunes sont avides d'apprendre et coopèrent entièrement. Il est même possible qu'un certain nombre d'entre eux fassent partie des Alouettes de cette année, dit Moss.

Il y a un aspirant qui a particulièrement impressionné Perry Moss, il s'agit de De Bellefeuille qui jouait l'an dernier pour les Redskins de Lakeshore.

"En effet, d'ajouter Moss, De Bellefeuille a démontré d'excellentes dispositions et une rapidité exceptionnelle. Il mérite certainement d'être surveillé de très près."

De son côté, l'assistant instructeur Trawick a fait l'éloge de Carl Pigeon, un colosse de 245 livres qui était plaqueur pour le collège Loyola.

"Pigeon est gros et fort et il fera certainement sa marque lorsque débiteront les jeux de mêlée," dit Trawick.

Les heures de pratique ont été changées dans l'intérêt de ceux qui travaillent. A partir d'aujourd'hui, la pratique débutera à 6 h. p.m. et se terminera à 8 h. p.m. Il y aura une pratique complète avec mêlée vendredi après-midi au parc Jarry.

LA BOXE

Buffalo, N.Y. — Bobby Scanlon, 133-14, de Buffalo, a défait aux points Jackie Donnelly, 135, de Buffalo, en 12 rounds.

Los Angeles — Jim McCarter, 214, de Los Angeles, et Otis Fuller, 194, de Los Angeles, ont fait match nul de 10 rounds.

Beaumont, Texas — Paul Jorgenson, 136, de Port Arthur, Texas, a défait aux points Henry Watson, 136, de Dallas, en 10 rounds.

(Suite à la page 11)

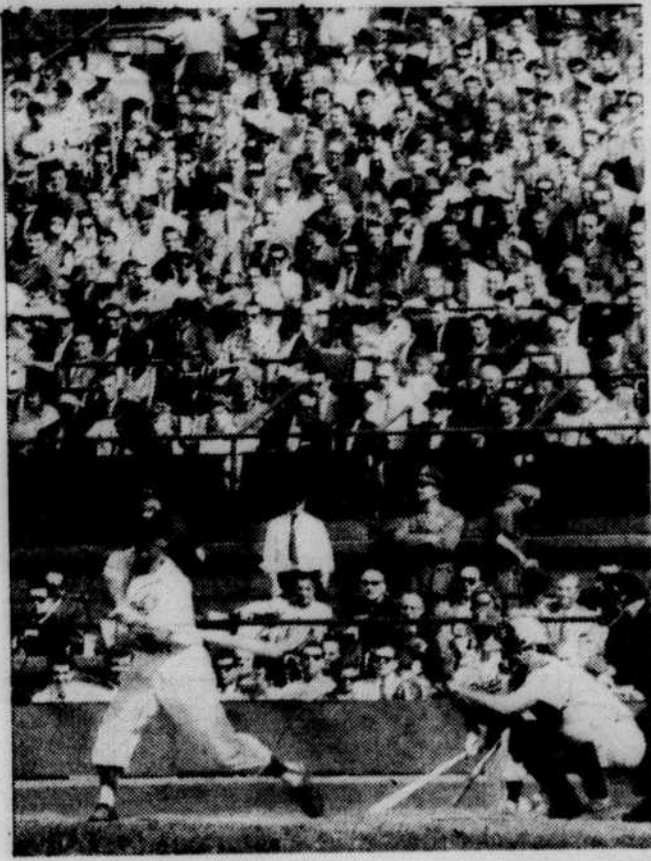
EU EUROPE
avec Maurice Richard et son épouse
24 JUIN au 10 JUILLET
(soirée pour les professionnels)
Accompagnez les Richard pour ce voyage de 17 jours, à Prague, Rome, Venise, Monte-Carlo, Paris, Londres et Bruxelles. Le voyage comprend: transport aller-retour par jet, hôtels, plusieurs repas, réceptions spéciales, visites, pourboires, etc. Réservez d'ici 3 jours. Seulement \$849
Renvoyez ou téléphonez pour brochure gratuite
GLOBUS TOURS Inc.
Jusqu'à 21 mois pour payer
132 St-Jacques ouest, Ch. 54 — Vt. 2-9600

Ce soir 8h.15
10 COURSES
PARI-DOUBLE
PARI QUINELLA
Blue Bonnets
RACEWAY INC.
Dimanche 2h.15
Admission: CLUBHOUSE \$2.50 GRANDSTAND \$1.00 (Entrées populaires)
A partir du 8 mai un délicieux "buffet" sera servi au magnifique restaurant du Clubhouse chaque dimanche après-midi
STATIONNEMENT GRATUIT
ENFANTS NON ADMIS
Tous les mercredis soirs, soirée des dames

Maison Fondée en 1826
Brandy Super-Fin CHEMINEAUD
Cinq Étoiles
Nous sommes heureux d'annoncer que le Brandy Cinq Étoiles Chemineaud est maintenant en vente dans la province de Québec.
Ce Brandy Cinq Étoiles vous réserve une fort agréable surprise par sa qualité supérieure, son goût raffiné, son velouté et son prix très modéré pour un produit de classe.
La fabrication et le mélange de ce Brandy se sont effectués sous la surveillance directe de
CHEMINEAUD FRÈRES
PARIS, FRANCE
MAISON CHEMINEAUD LTÉE.
MONTREAL, CANADA

JOUR DE LA MARINE
au parc du baseball de Montréal
ROYAUX DE MONTREAL
LES CUBAINS DE HAVANE
Tous les corps de Marine en uniforme
ENTRÉE GRATUITE dans l'enceinte du Stadium en l'honneur du 50e Anniversaire de la Marine Royale Canadienne

Les Royaux perdent la joute d'ouverture



Joe Altobelli, qui a fait compter les deux points des Royaux, hier, s'élance sur la balle qu'il devait expédier par-dessus la clôture pour le premier circuit cogné par un joueur local au stade De Lorimier, cette saison. Derrière le marbre, on reconnaît le receveur José Azcue qui a réussi l'exploit pour les Sugar Kings. (Photo Le Devoir)

- 10,000 personnes réservent néanmoins un chaleureux accueil aux joueurs de Clay Bryant qui semblaient nerveux
- Joe Altobelli produit les deux points des Montréalais

Les Sugar Kings de La Havane ont frappé dix coups sûrs hier après-midi pour vaincre les Royaux de Montréal au compte de 8-2 dans une joute qui a marqué l'ouverture de la saison de la Ligue Internationale dans la métropole. Quelque 10,000 ont vu le gaucher Mike Cuellar n'accorder que cinq coups sûrs aux Royaux.

C'est le président Jos-Marie Savigneau du comité exécutif de la ville de Montréal qui a lancé la première balle. Au bâton se trouvait Frank Shaughnessy, président de la Ligue Internationale de baseball et derrière le marbre, Emile Bouchard, président des Royaux.

Avant la partie, une réception avait groupé quelque cent cinquante personnes à la brasserie Molson, au cours de laquelle plusieurs personnalités du monde sportif ont souhaité la meilleure des chances au club montrealais. Le président des Royaux a notamment fait remarquer que la parade de mardi soir avait dépassé en succès ses plus grands espoirs et qu'elle pouvait être l'expression d'un retour des amateurs montrealais au baseball. Butch Bouchard ne croyait alors pas si bien dire puisque quelques heures plus tard, une dizaine de milliers de spectateurs envahissaient le stade de la rue Dorisier.

La joute s'est déroulée devant un groupe imposant d'invités d'honneur, parmi lesquels on remarquait le consul américain à Montréal, M. Harvey Klemmer, le consul cubain, M. Carlos L. Herrero, et la ravissante reine

des Royaux, Mlle Andrée Guilbault. Trois simples et un but sur balles ont donné aux Cubains deux points à la première manche et José Azcue, leur jeune receveur de 20 ans, a cogné un circuit alors que les sentiers étaient vides, à la cinquième.

Pour les Royaux, troisième dans le classement, le joueur de premier but, Joe Altobelli a frappé un circuit à la sixième, après avoir fait compter un point avec un double à la première manche. Angel Scull, joueur de champ centre des Royaux, a frappé un simple et a croisé le marbre lorsque Lou Jackson a jonglé avec la balle frappée par Altobelli au champ droit. Altobelli a été retiré en tentant d'étirer le double en un triple.

Le droitier Bill Junkel a été chassé du monticule à la troisième manche et a encaissé son premier revers en trois parties. A la troisième, Dick Scott vint remplacer Junkel et vint ensuite Dave Hoskins, qui n'accorda que deux autres coups sûrs aux visiteurs.

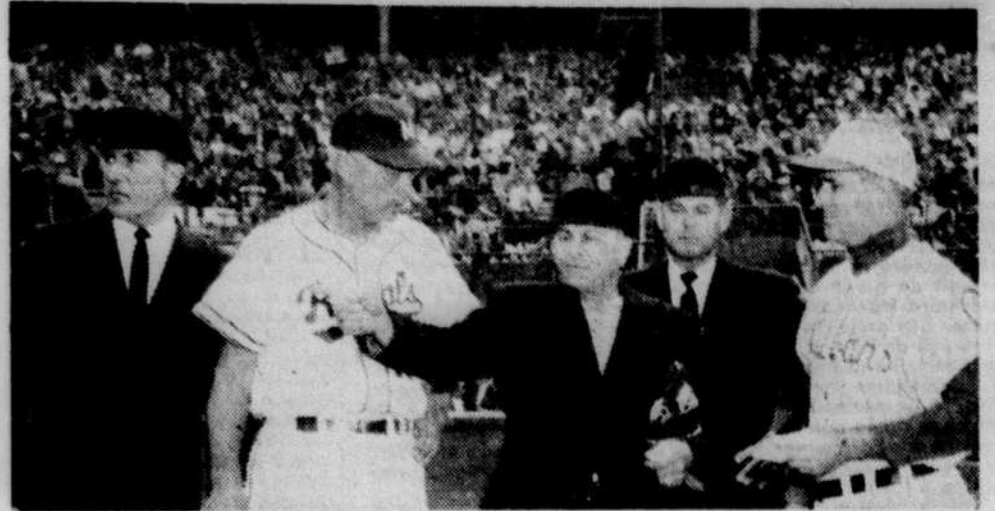
Mike Cuellar, qui célébrera son 23e anniversaire de naissance dans quatre jours, a retiré trois frappeurs sur des strikes et n'a alloué que deux buts sur balles en remportant sa première victoire contre une défaite cette saison.

Les Sugar Kings, actuellement en cinquième place dans le classement, ont scellé l'issue de la joute des la troisième manche, alors qu'ils ont envoyé 11 hommes au marbre et ont compté cinq points. Dans cette grosse manche, ils ont cogné cinq coups sûrs, obtenu deux buts sur balles et un de leurs frappeurs a été frappé par un lancer. Le gros coup de cette manche a été un double de deux points de Larry Novak.

LA HAVANE AB P CS PP Cuellar (G. 1-1) 9 5 2 1 2 3 Kunkel (P. 2-1) 2 6 2 0 1 2 Scott 1 2 2 0 2 2 Hoskins 4 1 2 1 0 1 APL. Asses par Scott: A. Guglielmo, Dimuro, Odum. T. 2:30. Ass. 10,000.

Ted R. Kunkel, L. Scott, L. Hoskins, L. TOTAL 22 2 5 2 LA HAVANE 205 010 000-8 MONTREAL 100 001 000-2 E. Jackson 2, Cardenas, R-A; La Havane 27-14, Montréal 27-11, L.S.B.; La Havane 5, Montréal 5, 2B; Novak, Altobelli, Windhorn, CC; Azcue, Altobelli.

Cuellar (G. 1-1) 9 5 2 1 2 3 Kunkel (P. 2-1) 2 6 2 0 1 2 Scott 1 2 2 0 2 2 Hoskins 4 1 2 1 0 1 APL. Asses par Scott: A. Guglielmo, Dimuro, Odum. T. 2:30. Ass. 10,000.



Les dernières instructions avant la partie. Les instructeurs Clay Bryant des Royaux et Tony Castano des Sugar Kings écoutent attentivement les remarques des arbitres Guglielmo, Dimuro et Odum. (Photo IUP)

Cal McLish tient les Giants à 4 coups sûrs et Cincinnati triomphe

La ligue Montréal Royale jr ouvre sa saison dimanche

La Ligue de baseball Montréal Royale junior inaugurera sa saison dimanche prochain, le 8 mai. Le circuit du président Gérard Thibault n'a que grandi en popularité depuis sa fondation et le nombre croissant des équipes qui le composent en est le plus vif témoignage. Dimanche, trois parties seront disputées dans l'après-midi et trois autres dans la soirée. A 2 heures, le Rosemont rendra visite au club de ville Montréal-Royal, sur le losange de ce dernier. A Longueuil, le club de l'endroit recevra la visite des porte-couleurs du Parc Extensio et par Jack Jarro, le Ville-Marie visitera le Villier. Le soir, à 8 heures, le Verdun jouera contre le Maisonneuve, à Chambray, le Saint-Henri ira se mesurer au Plateau, au Parc La Fontaine et le Laval sera opposé au Saint-Laurent, sur le terrain de ce dernier.

A chaque année, la Ligue Montréal Royale junior a amélioré ses effectifs. On peut même dire qu'il est une source où pourrait puiser le club de Montréal de la Ligue Internationale dans son recrutement de futures étoiles, c'est bien ce circuit. D'ailleurs, le jeune Marcel Guilbault, qui s'est rapporté au camp d'entraînement des Dodgers, ce printemps-ci, a appris son baseball avec le club Rosemont de la Ligue Montréal Royale. Cette année encore, les équipes sont très bien équilibrées et il n'est pas de base sur la fièvre qui a présidé aux préparatifs de la saison qui débute dimanche, il y a tout lieu de s'attendre à du beau baseball de la part de nos jeunes.

SAN FRANCISCO — Le jour d'arrêt-court Roy McMillan a produit le point victorieux et le droitier Cal McLish a lancé une partie de quatre coups sûrs, hier, après-midi, alors que les Reds de Cincinnati ont vaincu les Giants par 3-2, à San Francisco.

Le simple de McMillan qui devait donner la victoire aux Reds dans la sixième manche, a été frappé aux dépens de Jack Sanford qui a ainsi subi son premier revers de la saison, contre deux victoires. Les 4 coups sûrs accordés par McLish étaient tous des simples. Il remportait ainsi sa première victoire de la saison dans l'uniforme du Cincinnati, après en avoir rapporté 19 avec les Indiens de Cleveland, l'an dernier. Il a retiré Willie Mays au bâton à deux reprises et a fait subir le même sort à Orlando Cepeda.

Mays n'a pas frappé en lieu sûr mais il a tout de même produit le premier point des Giants avec un ballon sacrifice après deux simples de Don Blasingame et Jim Davenport. Cincinnati a marqué deux points dans la première partie de la quatrième manche.

CINCINNATI	AB	P	CS	PP
Kasab, 2B	3	1	1	0
Ferguson, CF	3	2	1	0
Bell, CF	3	2	1	0
Walls, 1B	3	0	0	0
Lockman, 1B	0	0	0	0
Gonzalez, CF	3	0	0	0
Bailey, R	1	0	0	1
McMillan, AC	4	0	2	1
Martin, 2B	4	0	1	0
McLish, L	4	0	0	0
TOTAUX	33	3	5	2

SAN FRANCISCO	AB	P	CS	PP
Blasingame, 2B	3	1	1	0
Davenport, 2B	3	0	1	0
Davenport, 3B	3	0	0	1
Mays, CF	3	0	0	1
McCovey, 1B	1	0	0	0
Cepeda, CF	4	0	0	0
Kirkland, CF	4	1	2	1
Landrith, R	2	0	0	0
Bressoud, AC	0	0	0	0
Sanford, L	1	0	0	0
A-McCormick	0	0	0	0
O'Dell, L	0	0	0	0
B-Long	0	0	0	0
TOTAUX	25	2	4	2

A-RAB pour Sanford à la 6e
A-Retiré pour O'Dell à la 9e
CINCINNATI 100 201 000-3
SAN FRANCISCO 100 100 000-2
Aucune erreur, R-A: Cincinnati 27-12, San Francisco 27-19. DJ, McMillan, Martin et Walls; Blasingame, Bressoud et McCovey; McMillan et Lockman, L.S.B.; Cincinnati 8, San Francisco 7, CC; Kirkland 8; Davenport, Sanford, Landrith, HS; Mays.

ml cs p pm hh bh
McLish (G. 1-2) 9 4 2 2 6 5
Sanford (P. 2-1) 6 6 3 3 3 2
O'Dell 2 0 0 0 0 0
APL par McLish (Bressoud) ML: Sanford, A. Dascoll, Seory, Crawford, Vernon, T. 2:35. Ass. 12,167.

Washington 7
Cleveland 6

Baltimore 6
Chicago 4

Valentine bat
Kowalski

Johnny Valentine a défait hier soir Wladimir Kowalski en prenant la première et la troisième chute de leur rencontre de deux de trois.

Dans les autres combats au programme, Don Lewin a disposé de Tiger Tasker, Rocco Colombe s'est contenté d'un verdict nul avec Bob Nandor, Manuel Cortez a eu le meilleur sur Ian Gotsch, Eddie Auger a triomphé de Moose Malloy et Argentina Rocca a vaincu Buddy Hanson.

Johnson gagne

PHILADELPHIE — Harold Johnson, l'aspirant No 1 à la couronne des boxeurs mi-lourds, a remporté la décision dans son combat de 10 rounds contre Clarence Floyd hier soir à Philadelphie. La supériorité du vainqueur n'a jamais fait de doute.

Toronto perd aussi

TORONTO — Les Maple Leafs de Toronto ont aussi perdu leur partie d'ouverture. Ils ont été défaits au compte de 2-0 par les Marlins de Miami, les détenteurs de la dernière position du classement. Les Leafs ont cogné 5 coups sûrs contre Stock pendant que les Marlins n'en avaient besoin que de 4 pour l'emporter.

Miami 000 000 011-2 4 3
Toronto 000 000 000-0 3 1
Stock et Green; Cicotte, Egan; et Green; P. Cicotte, Circuit: Miami; Green.

Les Oil Kings...

(Suite de la page 10)
Privilege peu enviable
Lorsqu'on les a aperçus pour la dernière fois, ils jouaient à pile ou face pour décider qui aurait cet honneur.

Aucun des dépositaires des instructeurs et des gérants présents ne pouvait fournir une explication plausible à cet échec. Leo LeClerc en avait peut-être une, mais il est demeuré coi. Même le lundi suivant, alors qu'il avait eu quelques heures pour y penser, il a déclaré "qu'il n'avait pas le temps de parler".

"Je me prépare, dit-il, pour mener les gaminis en autobus aux chutes Niagara".
Un fanatique mécontent a suggéré que les Oil Kings "auraient peut-être mieux fait de téléphoner".
"L'appel aurait été aussi coûteux que le voyage dans l'est du pays".

Nouvelles en abrégé

SALK LAKE CITY — Gene Fullmer défendra le championnat poids moyen mondial de la National Boxing Association contre Carmen Basilio à Salk Lake City le 29 juin prochain, soit un mercredi. Le match de quinze rounds sera télévisé.

Fullmer a gagné le championnat reconnu par la NBA au mois d'août dernier, en battant Basilio par knock-out en 14 rounds à San Francisco. En décembre dernier, Fullmer avait conservé son titre en battant Spider Webb par décision.

Fullmer et Joey Giardello ont annulé en 15 rounds récemment.

LOUISVILLE, Kentucky — Beau Purple, le cheval qui a gagné l'épreuve préparatoire au derby du Kentucky, mardi à Churchill Downs, ne participera pas au derby samedi prochain. L'entraîneur George Gargan a révélé hier que Beau Purple s'était blessé à une patte lors de la course de mardi. Il sera au repos pour une période indéfinie, bien que la blessure soit mineure et n'inspire aucune crainte.

Un lanceur des A's blessé à la tête

BOSTON. — John Tsitouris, lanceur de relève des Athletics de Kansas City, a été transporté hors du terrain sur une civière, après avoir été atteint à la figure par une balle frappée en sa direction lors de l'exercice qui a précédé la joute Kansas City-Boston hier après-midi au Fenway Park.

Tsitouris lançait la pratique au bâton quand le receveur substitut Louis Holdener a frappé un dur coup en sa direction. La balle a atteint Tsitouris à la joue gauche et le lanceur des A's est demeuré plusieurs minutes inconscient sur le terrain, avant d'être transporté à l'hôpital. Tsitouris célébrait hier son 24e anniversaire de naissance.

Un examen aux rayons-X déterminera la gravité de la blessure.



Une figure de quadrille dans laquelle les danseurs passent sous le pont. Les costumes sont de la région du Saguenay, village de Chambray. Ces costumes, recueillis par la Société historique du Lac-St-Jean, à l'occasion du centenaire de la région, remontent à une centaine d'années. Sur la photo, Suzanne Sile, gamin et Berland Turgot, le pont sous lequel passent, par ordre de la chaîne, Guy Thomas, directeur de la section canadienne-française de la troupe des Feux-Follets, Gisèle Thomas, son épouse, René Villeneuve, Michel Rioux et Mi-reille Desbiens.

Les Cardinals y connaissent en échanges!

NEW-YORK — In convient d'attribuer un coup de maître aux Cardinals de St-Louis en ce qui touche aux échanges de joueurs cette année.

Les Cards ont obtenu quatre joueurs-clé au cours de l'hiver et peuvent dire maintenant "Des soles", Pittsburgh et Philadelphie, avec lesquels ils ont effectués leurs échanges.

St-Louis a obtenu Daryl Spencer et Leon Wagner des Giants de San Francisco, en échange de Don Blasingame. Spencer a une moyenne de .351 au bâton et il a cogné cinq coups de circuit. Wagner a une moyenne de .302 et il compte quatre coups de circuits à son actif. Blasingame de son côté n'a qu'une moyenne de .214 et n'a frappé que trois doubles dans le domaine des coups sûrs de plus d'un but.

Dans un autre échange, les Cards ont obtenu le lanceur Ronnie Kline des Pirates de Pittsburgh, en échange de Gino Cimoli. Kline a remporté la victoire contre les anciens couquiers lundi soir. Cimoli s'est avéré jusqu'ici un pauvre frappeur, et il a une moyenne de .125.

Carl Sawatsky, obtenu du Philadelphie en retour de Bobby Gene Smith, a constitué une grande surprise pour les Cardinals. Il a une moyenne de .381 avec deux coups de circuit, après 21 apparitions au bâton. Smith est allé au bâton cinq fois et a deux coups sûrs à son actif.

Baseball

Ligue Internationale
La Havane 8, Montréal 2
Baltimore 6, Toronto 2
Buffalo 4, Columbus, soit
Buffalo 4, Richmond, soit

Ligue Nationale
Pittsburgh 1, Chicago 4
Cincinnati 3, San Francisco 2
Milwaukee 4, Los Angeles, soit
Philadelphia 4, St-Louis, soit

Ligue Américaine
Detroit 2, New York 4
Kansas City 3, Boston 3
Chicago 4, Baltimore, soit
Cleveland 4, Washington, soit

AUJOURD'HUI

Ligue Internationale
La Havane à Montréal, 3:00 p.m.
Rochester à Columbus, soit
Buffalo à Richmond, soit

Ligue Nationale
Pittsburgh à Chicago
Milwaukee à Los Angeles
Cincinnati à San Francisco
Philadelphia à St-Louis, soit

Ligue Américaine
Chicago à Washington, soit
Cleveland à Baltimore, soit

CLASSEMENT

LIGUE INTERNATIONALE

	G	P	Mo.	Diff.
Buffalo	10	3	259	—
Toronto	9	3	243	16
Montréal	8	4	269	2
Rochester	7	7	237	32
La Havane	6	3	249	41
Richmond	5	8	285	5
Columbus	4	8	252	5
Miami	4	10	283	42

LIGUE NATIONALE

	G	P	Mo.	Diff.
Pittsburgh	12	5	306	—
San Francisco	11	6	297	9
Milwaukee	8	6	271	29
St-Louis	8	7	333	3
Los Angeles	8	9	271	35
Cincinnati	7	11	269	37
Philadelphia	6	13	353	7
Chicago	6	11	353	6

LIGUE AMERICAINE

	G	P	Mo.	Diff.
Chicago	8	5	315	—
New York	8	5	315	—
Cleveland	7	6	338	1
Baltimore	7	7	337	1
Boston	6	7	342	2
Washington	6	7	452	2
Kansas City	4	8	352	3
Detroit	5	8	383	3

(Parties du soir non comprises)

AUTOMOBILISTES

prenez note de ces nouvelles dispositions du code de la route

Il est interdit à plus de trois personnes de prendre place sur le siège avant d'un véhicule.

Il est également interdit à tout passager de se placer de façon à obstruer la vue du conducteur ou à le gêner dans la manœuvre de son véhicule.

Il est interdit d'ouvrir la porte d'un véhicule du côté de la circulation avant que tout danger soit écarté.

Le conducteur d'une bicyclette doit circuler assis sur son siège et ne peut prendre avec lui aucun autre passager à moins que sa bicyclette ne soit pourvue d'un siège additionnel fixe.

Il est interdit au conducteur d'une bicyclette de s'agripper à un autre véhicule en marche.

Motocyclettes et bicyclettes doivent circuler à l'extrême droite du chemin.

Il est interdit à plusieurs motocyclettes ou bicyclettes de circuler de front; elles doivent aller en file indienne.

Toute bicyclette circulant la nuit sur un chemin public doit être munie à l'avant d'un feu blanc, et à l'arrière d'un feu rouge ou d'un réflecteur.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

HON. ANTOINE RIVARD, C.P.,
ministre



JACQUES VERREAULT,
sous-ministre



Aux... QUATRE COINS du monde...

France : tentative d'assassinat contre un député algérien à Paris

PARIS. — Grâce à un portefeuille qu'il portait sur son cœur, M. Robert Abdesselam, membre algérien de l'Assemblée nationale française, a échappé à la mort hier à la suite d'un attentat par des compatriotes rebelles. Les assaillants ont ouvert le feu sur le député au moment où ce dernier quittait sa demeure, près du Bois de Boulogne. Un policier qui lui servait de garde du corps a été tué. Une balle a fracturé la machine à écrire de M. Abdesselam, mais son portefeuille en a arrêté une autre. Les policiers ont capturé l'un des assaillants, un Algérien âgé de 24 ans, M. Abdesselam, âgé de 40 ans, a été détenu à une certaine époque le championnat de tennis de la France et a été membre sur des équipes françaises de la coupe Davis. Avocat de profession, il parle couramment l'anglais et a été membre de la délégation française à l'ONU en 1957. Dernièrement il a écrit un article dans un journal français, appuyant la promesse du président de Gaulle d'accorder l'auto-détermination à l'Algérie, lorsque la paix y sera rétablie.

Cuba : un lieutenant de Batista révèle l'aménagement d'un immense aéroport

WASHINGTON. — Un ancien directeur du service secret de l'armée cubaine a déclaré aux enquêteurs du Sénat que les techniciens russes ont entrepris la construction d'une immense piste d'atterrissage dans les marécages sur la côte sud de Cuba. Le colonel Manuel Antonio Ugarte Castillo a souligné que cette piste d'atterrissage mesure 12 milles de longueur et environ 260 verges de largeur. Il a ajouté que ses informateurs lui avaient affirmé que les fondations en béton sont si épaisses qu'elles peuvent supporter n'importe quel type d'avion. Le colonel Ugarte, ex-commandant en chef des troupes de Fulgencio Batista défaits par le leader rebelle Fidel Castro, a témoigné devant un sous-comité de la sécurité intérieure du Sénat. Ce comité enquête actuellement sur ce qu'il est convenu d'appeler danger communiste pour les États-Unis de la part des Antilles.

Grande-Bretagne : un député réclame une journée de prières pour le "sommet"

LONDRES. — Un député conservateur de Grande-Bretagne, M. William Teeling, a déclaré à la Chambre des communes, que la conférence "sommet" qui se déroulera à Paris, à compter du 16 mai prochain, devrait être précédée d'une journée de prières dans tout le Commonwealth. Il a dit que le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Harold Macmillan, devrait recommander à la reine Elisabeth II d'émettre une proclamation royale décrétant une journée nationale de prières dans tout le pays. Répondant au nom de M. Macmillan, le ministre des finances, M. Derrick Heathcoat Amory a dit notamment : "Le premier ministre croit que la suggestion du député a trait à un sujet qui doit être laissé à la discrétion des autorités religieuses. Nous savons, après avoir poursuivi, que le Conseil international des Eglises a déjà demandé que des prières spéciales soient dites dans toutes les églises, le dimanche 15 mai prochain."

Ouganda : don d'une chapelle aux FEC par le Montréalais Gaston Gagnier

KAMPALA, Ouganda. — Un architecte de Montréal, M. Gaston Gagnier, vient de faire don d'une chapelle moderne aux Frères de l'Instruction chrétienne pour leur mission de Kisubi, à mi-chemin entre la ville d'Entebbe, siège du gouvernement, et la capitale commerciale, Kampala. M. Gagnier a lui-même tracé les plans de la chapelle en y incorporant les célèbres arcades Kiganda qu'il avait vues aux tombeaux des anciens rois du Buganda, lors d'une visite qu'il fit à cet endroit, il y a deux ans. Un autre Montréalais, l'artiste Francisco Guardo, a fait don d'une peinture de l'apôtre saint Jude qu'on a suspendue au-dessus de l'autel de marbre et d'or. M. Gagnier a fait ce don en mémoire de sa femme, Jeannette Leduc.

Egypte : le boycott arabe s'étendrait aussi aux lignes aériennes des États-Unis

LE CAIRE. — Le boycott des navires américains par les arabes s'étendrait peut-être d'ici peu aux lignes aériennes des États-Unis et aux ventes commerciales de produits américains, selon des observateurs étrangers. Ce serait une représaille à la décision du Sénat américain, lundi dernier, d'inviter de nouveau le président Eisenhower à discontinuer toute aide aux pays qui sont en guerre économique contre d'autres nations bénéficiant de l'aide américaine. Le boycott des navires américains en est à sa cinquième journée dans la République arabe unie, au Liban, en Irak et en Arabie saoudite, pour protester contre le piquetage du navire arabe "Cleopatra" dans le port de New-York, lequel était déjà une protestation contre le refus arabe de laisser les navires israéliens emprunter le canal de Suez.

Suisse : hausse considérable de la production mondiale de pétrole brut

GENEVE. — La production mondiale de pétrole brut, de 1954 à 1959, a augmenté de 686.000.000 de tonnes à 977.000.000 de tonnes, selon un rapport publié par le Bureau international du travail. La hausse n'a pas été constante, la production ayant diminué de 1956 à 1958, principalement à cause de la crise de Suez et de variations dans la demande. La plus forte hausse s'est produite en 1955 alors que la production a augmenté de 84.000.000 de tonnes, soit 12 pour cent de plus qu'en 1954. Le rapport du BIT signale que la crise de Suez avait entraîné une baisse considérable de la production en Irak par suite des dommages causés au pipeline reliant la Méditerranée. Cette baisse eut pour effet de nuire à la consommation européenne. En 1959, la production de pétrole a augmenté dans la majorité des grands pays producteurs.

Californie : qu'advient-il des restes de Caryl Chessman ?

SAN RAFAEL, Calif. — Les cendres de Caryl Chessman sont demeurées au salon mortuaire aujourd'hui, objets d'une controverse sur la façon d'en disposer. L'auteur-bagnard qui a été exécuté lundi avait exprimé le désir que ses cendres fussent inhumées au cimetière Forest Lawn de Glendale, au sud de la Californie, là où repose le corps de sa mère. Mais un porte-parole de Forest Lawn, soutenant que Chessman était "un impénitent et un libre penseur notoire", a déclaré que les cendres seraient refusées, car elles "porteraient atteinte aux valeurs spirituelles de Forest Lawn". L'un des avocats de Chessman, Me L.A. Wirin, a déclaré qu'il priait Rosalie Asher, exécutrice testamentaire de Chessman, et aussi son avocat, qu'elle fasse appel à un ordre de la cour obligeant Forest Lawn à accepter les restes du prisonnier. Une journaliste Chessman au cours d'interviews, a déclaré que le bagnard avait offert un de ses yeux quand une de ses filles allait devenir aveugle. M. Harry Williams, entrepreneur de pompes funéraires, a déclaré qu'il attendrait les instructions de Mlle Asher pour disposer des cendres de Chessman.

Grande-Bretagne : deux gros syndicats veulent l'abandon des engins nucléaires

BLACKPOOL. — Le deuxième syndicat en importance en Grande-Bretagne d'exprimer son opposition à la politique officielle du parti travailliste en demandant à la Grande-Bretagne d'abandonner, unilatéralement s'il le faut, l'usage des engins nucléaires. La décision du syndicat des mécaniciens vient élargir la fissure qui se dessinait au sein du parti travailliste. Ce syndicat se trouve à adopter une attitude similaire au syndicat des ouvriers du transport, le plus important en Grande-Bretagne. Il compte 1.300.000 membres tandis que le précédent groupe 1.000.000 de travailleurs. Tous deux sont opposés à l'usage des engins nucléaires.

Londres : la princesse Margaret épousera demain M. Antony Armstrong-Jones

LONDRES. — La princesse Margaret et Antony Armstrong Jones ont répété pour la dernière fois la cérémonie du mariage qui doit avoir lieu vendredi à l'abbaye de Westminster. Les cadeaux d'une valeur d'un million de dollars, sont exposés au palais Saint-Jacques. Mercredi soir la reine et le prince Philippe donneront une réception suivie d'un bal au palais de Buckingham pour environ 1.000 invités. Le "Britannia" emportera le couple princier qui fera une croisière aux Antilles. Tout Londres est en fièvre, attendant l'heureux jour. Margaret épouse l'homme de son choix. A trois jours du mariage la reine n'a pas encore annoncé si elle accorderait un titre de noblesse au mari de sa sœur.

Entre syndicats et patrons

Conférences au "sommet" en vue de faire la paix

WASHINGTON. — Le président de la FAT-COI aux États-Unis, M. George Meany, a déclaré hier qu'une série de "conférences au sommet" entre les dirigeants des syndicats et les capitalistes d'industries des États-Unis va débuter d'ici une dizaine de jours. Meany a ajouté qu'il espère beaucoup de ces conférences.

Le président de la centrale syndicale a déclaré que lui-même, le président du Syndicat des ouvriers de l'automobile, Walter Reuther, ainsi que le président de la Fraternité des commis de cinémas de fer, George Harrison, seront les représentants syndicaux dans le comité de six membres. Eisenhower a demandé au groupe de tracer les plans d'une série de discussions au sommet entre les syndicats et le patronat.

"J'espère", dit Meany, que l'Association nationale des manufacturiers (NAM) désignera ses propres membres aujourd'hui ou demain et que les premières rencontres auront lieu d'ici dix jours.

"Je pense", dit-il, que ces conférences donneront des résultats appréciables si elles se font sous le signe de la bonne foi. Nous ne serons sans doute pas capables de régler tous nos problèmes mais nous réaliserons certainement des progrès sur plusieurs de nos problèmes. Le travail organisé a l'intention de considérer tout d'abord le bien-être de toute la nation, non seulement ses propres intérêts.

Pour sa part, le président de l'Association nationale des manufacturiers, Rudolph Bannow, a déclaré que le monde industriel entend coopérer avec les syndicats en vue d'en venir à des ententes dont profitera l'économie américaine.

Demande du CTC

A plusieurs reprises au Canada, le Congrès du travail du Canada, dans ses mémoires au gouvernement canadien et par la bouche de son président M. Claude Jodoin, a réclamé la convocation d'une conférence entre les dirigeants syndicaux et le patronat en vue de trouver des moyens d'en arriver à la paix industrielle. Le Congrès est d'avis que des rencontres de ce genre serviraient grandement à faire tomber des appréhensions, à planifier des difficultés et résoudre de nombreux problèmes.

Rappelons d'ailleurs qu'à l'ouverture du Congrès du CTC, à Montréal, Son Eminence le cardinal Paul-Émile Léger avait insisté auprès des dirigeants du CTC et des organismes affiliés pour qu'ils adoptent une attitude de bienveillance en faveur d'une collaboration tripartite.

Son Eminence le cardinal Léger avait suggéré la constitution de commissions mixtes groupant des syndicats et des employeurs.

Ces commissions, avait dit Son Eminence, pourraient étudier des problèmes communs et poser des gestes concrets en présentant aux autorités gouvernementales des plans concrets sur les principales questions, par exemple, le chômage, et obtenir de l'État l'appui et les services jugés nécessaires.

Politique des métaux

Par ailleurs, le Syndicat des métallurgistes unifiés d'Amérique (CTC) est déjà prêt à entamer des discussions avec les dirigeants de cette industrie pour étudier les problèmes qui leur sont communs.

S'adressant à quelque 400 représentants des métaux, le 21 avril dernier, il faisait alors la déclaration suivante : "L'entretien de l'emploi, après ce congrès, d'entrer en communication avec les chefs de l'industrie sidérurgique canadienne et de leur proposer la tenue de réunions d'études sur des problèmes communs."

"Nous avons encore plus d'un an, ajoutait-il, pour décider si les prochaines négociations se dérouleront comme par le passé, sans règles préétablies, ou si au contraire, elles se dérouleront dans un tout autre esprit parce que le principe du partage des bienfaits de l'augmentation de la productivité entre l'industrie et les consommateurs aura été accepté de part et d'autre dès le départ."

Attitude de la CTC

Dans le mémoire qu'elle soumettait au gouvernement fédéral en février dernier, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada abordait également dans le sens des suggestions faites précédemment.

Parlant du chômage et de la planification économique nécessaire, la CTC priait "le gouvernement d'instituer le plus tôt possible un conseil économique composé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des organisations patronales-ouvrières et même des groupements d'agriculteurs et de consommateurs."

"Un autre avantage de ce conseil serait de permettre à des représentants autorisés des grandes organisations privées qui assument de lourdes responsabilités dans la vie économique de la nation, de se rencontrer et de discuter des problèmes d'intérêt commun en vue de trouver des solutions concrètes."

Les centrales syndicales canadiennes semblent donc d'accord pour qu'au Canada comme aux États-Unis des rencontres patronales-ouvrières permettront l'étude objective de plusieurs problèmes, comme le chômage, l'automatisation, etc., et assureront une plus grande paix industrielle et des bienfaits à toute la collectivité.

Heures d'affaires : 9 h. 30 à 5 h. 30 — Ouverts le vendredi soir jusqu'à 9 h. 30

MAI Mois HISTORIQUE Dupuis

AUBAINES EXCEPTIONNELLES - ÉCONOMIES DE 20% À 50% PAR TOUT LE MAGASIN

Profitez des aubaines offertes chez Dupuis durant ce "mois historique"...
économisez sur tous les articles dont vous avez besoin !

Cuisinières automatiques 30" • GURNEY •

Aussi peu que **2.05** par semaine **\$219.**

Service et garantie Dupuis

- GARANTIE 3 ANS SUR ÉLÉMENTS DE SURFACE
- Grand rond contrôle THERMAL EYE
- Commutateurs rotatifs 7 degrés
- Grand four, porte vitrée
- Éléments du four, du grill amovibles
- Nettoyage facile sans effort
- Raccord pour petits appareils
- Grand tiroir à ustensiles
- Surface bien éclairée

DUPUIS — QUATRIÈME (RAYON 712)

100 "flaneuses" sur roues

Avec matelas à ressorts
PRIX HISTORIQUE

\$34.

Surface plastique VINYL

A l'épreuve des intempéries

Chaises à dossier inclinable

Accorde 5 inclinaisons

Réglage fait par appuis-coudes

DURALUMINIUM POLI TUBAGE 1"

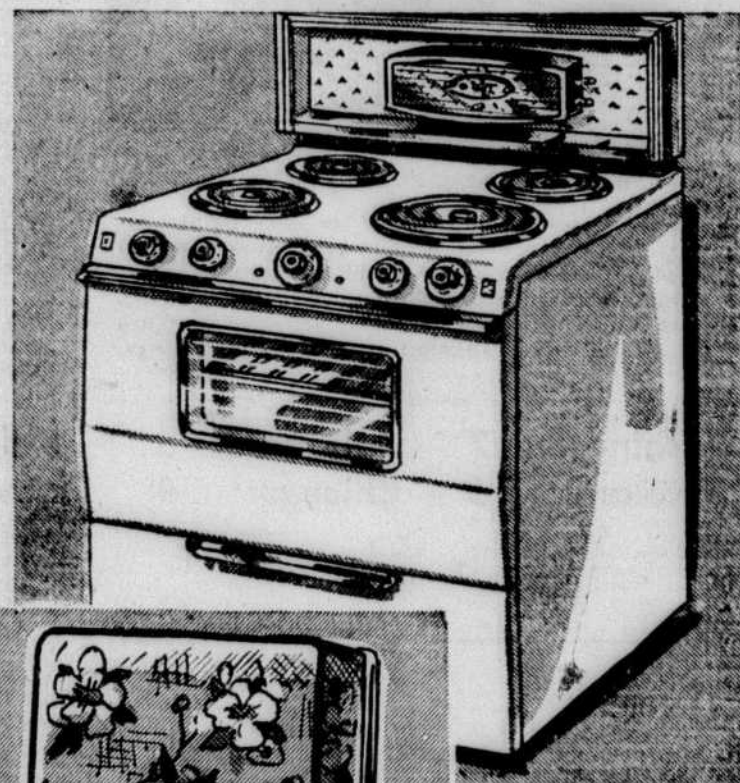
Extra solide

Extra léger

Roues à pneus caoutchouc

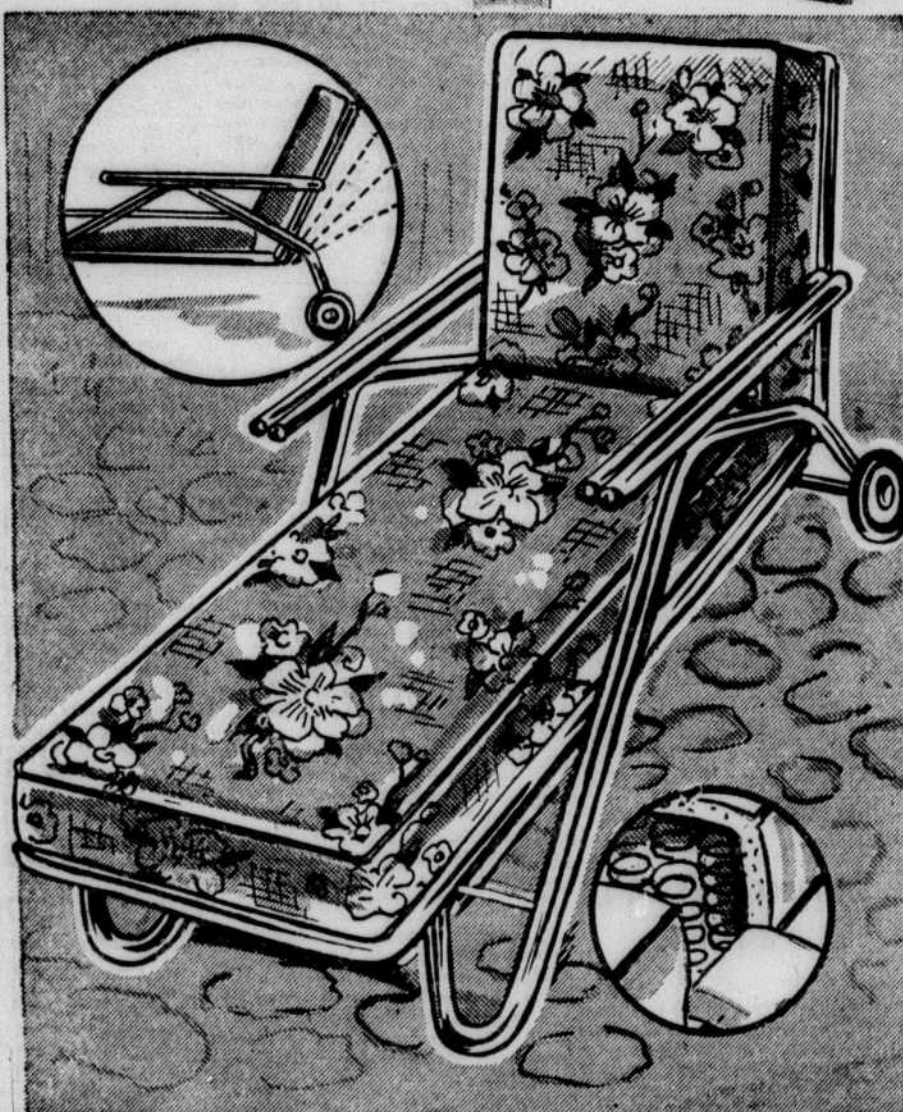
VI 25151
local 300

DUPUIS — QUATRIÈME (RAYON 714)



Livraison
Montréal
et environs
faite pour
fin de semaine

Livraison
immédiate
ou
ultérieure
à la ville
ou à la campagne



Offre exceptionnelle Dupuis...

LE TAPIS • POSAGE • LE SOUS-TAPIS

Broadloom "Wilton" frisé

POILS DE LAINE "KURLTONE"

Largeurs : 9 et 12 pieds

6 nuances ultra modernes

• Gris • Vert • Cannelle • Rose • Champignon • Epice

EXEMPLE :

Un plancher de 12 x 15 pieds = 180 pi. carrés

180' à 1.15 le pied carré

Vous payez pour le tapis,
le posage et le sous-tapis

207.00

PAIEMENTS FACILES DUPUIS

"KURLTONE" un Wilton de laine d'un tissage extra serré les poils de laine torsadés accordant plus de résistance à l'usure.

LE TAPIS — LE POSAGE
LE SOUS-TAPIS

1.15

LE PIED CARRE

Léger supplément pour les baguettes à clous — également pour le posage dans un escalier tout comme en dehors des limites de la ville.

DUPUIS — SIXIÈME (RAYON 731)

